

HENRI BARRAL

ATLAS DES STRUCTURES
AGRAIRES AU SUD DU
SAHARA • 2

TIOGO

(Haute-Volta)

collection publiée sous le patronage
de la Maison des Sciences de l'Homme



HENRI BARRAL

TIOGO

étude géographique
d'un terroir léla
(Haute-Volta)

PARIS

MOUTON & CO
MCMLXVIII

LA HAYE

MAISON DES SCIENCES DE L'HOMME

ATLAS DES STRUCTURES AGRAIRES
AU SUD DU SAHARA

collection publiée avec le concours
de l'Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer
et de l'École Pratique des Hautes Études (VI^e section)

2

PARIS

MOUTON & CO
MCMLXVIII

LA HAYE

T I O G O

étude géographique
d'un terroir léla
(Haute-Volta)

LE CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE

A. — LOCALISATION.

(Cf. cartes de situation n^{os} I et II, hors-texte).

Le village de Tiogo, dans le cercle de Ténado est situé près de la route de Koudougou à Dédougou, à 36 km à l'ouest de cette première localité (distance Koudougou-Dédougou : 132 km). C'est le dernier village avant la Volta Noire lorsque l'on se rend à Dédougou. Celle-ci est franchie à 16 km de Tiogo, par un solide pont de maçonnerie dont la construction remonte aux années 30.

La proximité de la Volta Noire détermine, comme c'est le cas pour la plupart des rivières soudaniennes, une zone vide d'hommes.

En effet, en raison du pullulement des glossines, agents de la maladie du sommeil, et des simulies, agents de l'onchocercose, maladie qui provoque fréquemment la cécité (cf. le proverbe mossi : « Les grandes rivières mangent les yeux »), les abords de la Volta Noire constituent des sortes de « no man's land », sur une largeur variable de part et d'autre de ses rives. C'est ainsi que, passés les derniers champs de brousse de Tiogo en bordure de la route, quand on se dirige vers Dédougou, à 4 km environ du village, s'étend une brousse dense, du type savane arborée à hautes herbes, inhabitée et inculte, domaine des animaux sauvages (antilopes, buffles et fauves), qui constitue la « forêt classée » de Tiogo. Elle s'étend encore sur une distance du même ordre au-delà de la Volta, vers l'ouest, jusqu'au village de Bissandérou. La zone inhabitée et inculte a donc une largeur totale variant de 24 à 30 km.

Ainsi ce rapide examen de l'environnement de Tiogo permet déjà de dégager le trait le plus caractéristique de son terroir : l'abondance des terres.

B. — LE RYTHME CLIMATIQUE.

Par 12°10' de latitude N, et 2°40' de longitude W, Tiogo se trouve au cœur de la zone « soudanienne » dont le climat est caractérisé par l'alternance de deux saisons fortement contrastées : la saison sèche et la saison des pluies, et par ses températures élevées.

La saison sèche, caractérisée par l'absence quasi absolue de précipitations, dure sensiblement de novembre à mai. Les vents dominants sont, à cette époque, l'alizé boréal et l'harmattan, courant équatorial de circulation générale.

L'un et l'autre sont des vents continentaux de direction NE-SW, qui aggravent encore la sécheresse générale, déterminant une évaporation intense et faisant descendre le degré hygrométrique de l'atmosphère à des valeurs quasi sahariennes (minimum absolu de l'ordre de 5 %).

Du mois de novembre au 15 février environ, la température est relativement clémente, et les nuits sont souvent froides, le thermomètre pouvant alors atteindre des valeurs assez basses,

de l'ordre de 15 °C. On a donc un premier minimum thermique d'hiver, dû essentiellement aux basses températures nocturnes.

Du 15 février à la mi-avril, se situe le maximum thermique avec des températures souvent supérieures à 40 °C, cependant que l'amplitude diurne diminue avec la montée progressive de l'hygrométrie.

A partir de la mi-avril, avec l'approche du front intertropical peuvent se produire des grains caractérisés par des vents violents de direction est-ouest accompagnés d'une chute brutale et momentanée de la température, généralement suivie d'une brève mais violente averse ; souvent aussi la pluie attendue ne tombe pas, phénomène alors connu sous le nom de « tornade sèche ». Ce type de temps se prolonge jusqu'à la mi-mai. En 1962, la première grande pluie qui a assuré le succès des semailles s'est produite à Tiogo le 18 mai.

De juin à octobre enfin, a lieu la saison des pluies, l'hivernage.

Les masses d'air océaniques font succéder aux violentes tornades d'avril et de mai, un type de temps plus doux, avec des pluies presque quotidiennes en août, une forte nébulosité, parfois même un véritable crachin alternant avec des ondées plus fortes, pendant la plus grande partie de la journée.

C'est en août que se situe le second minimum, la température pouvant tomber jusqu'à 20 °C dans la journée. Mais l'amplitude diurne est alors extrêmement faible, de l'ordre de 2 ou 3 °C.

Dès le mois de septembre, avec le recul du front intertropical, les précipitations diminuent d'intensité cependant que la température s'élève à nouveau jusqu'à la fin du mois d'octobre. Les intervalles entre les jours de pluie augmentent progressivement ; les dernières pluies tombent sous forme de grains qui égalent en violence ceux du mois de mai, et généralement la saison des pluies s'achève dans le courant du mois d'octobre. En 1962 cependant, elle s'est anormalement prolongée dans l'ensemble de la zone soudanienne, et il y a eu plusieurs violentes averses à Tiogo dans le courant du mois de novembre, qui ont gravement endommagé les récoltes.

L'isohyète des 900 mm passe entre Koudougou et Tiogo, qui se trouve ainsi dans la zone de pluviométrie comprise entre 900 et 1 000 mm.

Pour Koudougou, la moyenne est de 880 mm de précipitations annuelles, et de 56 jours de pluie par an.

On peut donc admettre pour Tiogo un chiffre approché de 60 jours de pluie par an pour une tranche d'eau sans doute légèrement supérieure à 900 mm.

Les moyennes pluviométriques annuelles de la Haute-Volta s'échelonnent entre 505 mm en 40 jours pour la station de Gorom-Gorom, dans l'extrême nord du pays (cercle de Dori) et 1 425 mm en 96 jours pour Niangoloko, à la frontière de la Côte d'Ivoire ; la région de Tiogo constitue donc une sorte de moyen terme entre ces deux variétés extrêmes de climat soudanien et peut être considérée comme réalisant le type de climat soudanien le plus pur.

C. — TIOGO ET LE PAYS LÉLA.

Il est indispensable de se reporter ici à la carte n° 1 au 1/2 000 000 où sont tracées les limites du pays léla. Celui-ci correspond exactement à la moitié nord du cercle de Ténado, et le découpage administratif a suivi de façon rigoureuse les limites du peuplement léla avec le pays mossi à l'est et au nord (cercles de Koudougou et de Yako), samogo au nord-ouest (cercle de Tougan), nounouma à l'ouest, au-delà de la Volta (Cercle de Dédougou).

Cependant la moitié sud du cercle de Ténado englobe d'autres populations culturellement et linguistiquement assez proches des Léla, les Nabwa. La limite sud du peuplement léla ne correspond donc à aucune limite administrative.

Le chef-lieu de cercle, Ténado, distant seulement d'une dizaine de kilomètres de Tiogo, n'est qu'un gros village de 2 150 habitants, environné d'autres villages plus importants encore : à l'est, Koukouldi 2 818 habitants et Goundi, 2 608 habitants ; au nord, Tialgo, 2 785 habitants et Kyon, 5 275 habitants, Réo enfin, au nord-est, agglomération de 10 190 habitants présentant un aspect déjà presque urbain, notamment dans son habitat (cf. carte de situation n° II au 1/300 000).

En marge de cette région de forte densité de population, et à l'orée de la zone inhabitée qui s'étend de part et d'autre de la Volta, au contact du peuplement nounouma à l'ouest, et nabwa au sud, Tiogo apparaît donc comme un village à l'individualité marquée, dont le caractère dominant est celui d'un front pionnier, particularité intéressante en géographie humaine, en ce sens qu'elle permet de juger avec plus de netteté du degré d'efficacité d'un système agraire dans l'effort pour la maîtrise du milieu.

Ce caractère de front pionnier est à ce point évident aux yeux mêmes de la population qu'il a valu au village son nom de Tiogo, composé de « Tio », nom d'un village voisin, et de « go », qui signifie la brousse en lélé¹, la signification de Tiogo étant donc « la brousse de Tio ».

Par ailleurs, l'extrême nord du pays léla atteignant la latitude de 12°10', la majeure partie s'en trouve comprise entre l'isohyète des 900 mm et celle des 800 mm. Le village de Tiogo appartient donc à la région la plus favorisée du pays léla quant à la pluviométrie.

1. lélé : langue des Léla.

PRÉSENTATION DU « TERROIR »

I. — LE SITE

A. — TOPOGRAPHIE ET HYDROGRAPHIE.

Le site de Tiogo ne présente aucune particularité morphologique remarquable. L'altitude est modeste : 274 m. Le village essaime ses « soukala » en retrait par rapport à la route de Dédougou, au sud de celle-ci, dans une vaste plaine au drainage indécis, socle granitique recouvert d'une mince couche d'alluvions perméables argilo-sableuses.

Lorsque l'on s'aventure dans le village, on se trouve fréquemment dans l'obligation de traverser des bas-fonds humides et incultes, au sol plus ou moins boueux d'argile noire, parmi une végétation de hautes herbes. Sur les photographies aériennes cependant, les choses apparaissent avec plus de netteté, et l'on distingue le tracé de deux « marigots » (pour employer la terminologie locale franco-africaine) : le marigot ouest au tracé sensiblement S-N à partir de la grande mare du village, et le marigot est d'orientation SE-NW. Ils confluent au nord de la route de Koudougou à Dédougou, qui les franchit par deux ponceaux, et déterminent alors un ruisseau étroit et parfaitement calibré (cf. plans III, IV, et V au 1/5 000).

Celui-ci se jette à 6 km au nord-ouest dans un affluent de la Volta Noire appelé « Esénéliéra » en léla, et qui rejoint celle-ci près du pont de la grand-route à 16 km de Tiogo.

La pente des deux marigots de Tiogo est de l'ordre de 4,5 ‰ ; elle paraît donc suffisante pour assurer un écoulement régulier pendant la saison des pluies, mais le remblaiement du lit par l'effondrement des berges, la présence de quelques rizières, actuelles ou abandonnées, de débris divers, notamment d'anciennes clôtures de jardins, ainsi que la végétation spontanée, ont pour conséquence la stagnation des eaux dans le village sauf en cas de forte pluie. L'intermittence de l'écoulement rend le drainage indécis, et entraîne la présence de nombreuses mares dans le village, qu'il est ainsi difficile de parcourir à pied sec pendant toute la durée de la saison des pluies. Cependant, un mois environ après les dernières pluies, c'est-à-dire dès le mois de novembre, ne subsiste plus que la grande mare (qui apparaît nettement sur les différentes cartes du village) dans le lit du marigot ouest, et qui constitue le seul plan d'eau permanent du réseau hydrographique de Tiogo.

La présence d'une couche d'alluvions relativement perméables reposant sur un substratum granitique, et la faiblesse de l'écoulement, entretiennent la présence d'une nappe phréatique à faible profondeur. Presque partout dans le village on trouve l'eau à 2 m de la surface environ, en saison des pluies, et à 4 m à la fin de la saison sèche.

De ce rapide examen des conditions géographiques de Tiogo se dégagent déjà deux facteurs rendant compte dans une large mesure de l'établissement de ce village en ces lieux : d'une part l'abondance des terres et d'autre part la présence d'eau en quantité suffisante pour satisfaire aux besoins domestiques tout au long de l'année. Les puits sont nombreux : chaque concession dispose à proximité d'un ou plusieurs puits, chance inappréciable dans un pays tel que la Haute-Volta où dans de nombreux villages les femmes doivent parcourir en saison sèche plusieurs kilomètres par jour pour se rendre à la corvée d'eau.

B. — TYPES DE SOLS.

Les Léla de Tiogo distinguent neuf variétés de sols, mais six d'entre eux seulement sont représentés dans le terroir du village, pris dans son sens le plus large, c'est-à-dire englobant la zone des champs de brousse.

— La formation qui occupe les plus grandes surfaces porte le nom de *kié-do* : *kié* désigne, en léla, la terre en général, et *do* désigne plus précisément une terre lourde et compacte, en sorte que *kié-do* signifie simplement : terre argileuse. C'est un sol sablo-argileux de couleur grise, de texture compacte, homogène, friable et perméable, vraisemblablement d'origine alluviale, que les Léla considèrent comme une bonne terre à sorgho et à coton.

— Un autre type de sol argileux, beaucoup moins répandu, porte le nom de *gya* : il s'agit ici d'une argile noire, imperméable au contraire de la précédente, extrêmement glissante après la pluie mais dans laquelle on n'enfonce guère, et qui offre la consistance du ciment lorsqu'elle est sèche. Elle ne se prête guère qu'à la culture d'une sorte de petit tubercule noir appelé « piessé » en léla et plus connue en Afrique sous le nom de *fabirama* (*Solenostemon rotundifolius*).

— Les alluvions récentes et plus riches en déchets organiques qui tapissent les fonds des marigots, portent le nom de *vo-lo*. Ce sont évidemment les bonnes terres à riz et à plantes à tubercules : patates, ignames, manioc.

— Le gravillon ferrugineux, qui est également considéré comme une bonne terre à mil et à sorgho, mais qui n'est guère représenté dans l'environnement de Tiogo bien qu'abondant ailleurs, porte le nom de *so-so-so*.

— Les arènes granitiques, de couleur rose, que l'on rencontre à 6 km de Tiogo, au sud en bordure de la piste de Guigui (cf. cartes de situation nos I et II), se nomment *rio*. Ces sols sableux sont considérés comme peu propres à la culture parce qu'ils s'épuisent rapidement. Ils proviennent vraisemblablement des quelques mamelons granitiques situés à une dizaine de kilomètres au sud de Tiogo, sur le territoire du village nabwa de Guigui, et d'un petit abrupt d'orientation générale NE-SW, à une dizaine de kilomètres également au sud-est de Tiogo, au pied duquel s'étend le village de Bavilé (cf. carte n° II).

— A 4 km environ au sud-ouest de Tiogo, existe une zone de terre salée, appelée *koa*, impropre aux cultures, mais où l'on envoie pâturer le bétail.

— Les Léla de Tiogo ont également un terme pour désigner la cuirasse latéritique qu'ils nomment *pata*, mais dont le terroir de Tiogo est exempt. On la rencontre en revanche sur la rive droite de la Volta.

— L'argile ferrugineuse de couleur rouge, qui n'est pas non plus représentée sur le territoire du village, porte le nom de *piao*.

— Enfin, on rencontre sur les rives de la Volta des glacis d'érosion extrêmement ravinsés, et dépourvus de végétation, déterminant un paysage de « bad-lands ». Ils sont composés d'une argile jaune de consistance très boueuse après chaque pluie, et parsemée d'éléments de quartz ; les Léla appellent cette formation *eporo*.

Tels sont les différents types de sols que distinguent les cultivateurs de Tiogo et faute de carte pédologique, il ne nous est pas possible de les identifier de façon plus précise. Nous avons pensé néanmoins qu'il n'était pas sans intérêt d'en donner la nomenclature locale, et une description qui, pour sommaire et imprécise qu'elle soit, permet de se faire une idée générale des conditions pédologiques du terroir.

C. — LA VÉGÉTATION.

Le paysage végétal de la région de Tiogo est celui de la savane soudanienne arborée à karité (*Butyrospermum parkii*), néré (*Parkia biglobosa*) et kapokier (*Bombax buonopozense*). Les baobabs (*Adansonia digitata*) sont également présents mais disséminés et ne forment jamais de peuplements importants comme c'est le cas à des latitudes plus septentrionales, et notamment dans le nord du pays léla.

La végétation herbacée y atteint un développement considérable à la fin de la saison des pluies. Elle est caractérisée par des graminées géantes de la famille des Andropogonées, atteignant plus de 2 m de haut. Toutefois, dès le début de la saison sèche, les premiers feux de brousse les détruisent, et le paysage prend alors cet aspect désolé de forêt morte, aux troncs noircis, caractéristique de la savane soudanienne ; cependant, le renouveau de la végétation commence à se manifester plusieurs semaines avant le début de la saison des pluies.

Dans l'ensemble, le paysage végétal de la région de Tiogo forme un contraste avec celui du reste du pays léla en ce sens qu'il offre un aspect infiniment moins dégradé. Ceci s'explique évidemment en grande partie par la plus faible densité de population, attestée par l'existence de la forêt classée de Tiogo et, en dehors des limites de celle-ci, par la longue durée des jachères qui permet la reconstitution de la végétation arbustive.

Le village lui-même offre un aspect dénudé. On n'y trouve point de parc à *Faidherbia albida*, caractéristique de tant de villages de la zone soudanienne, y compris ceux du nord du pays léla.

Seuls se dressent, entre les concessions, quelques grands nérés isolés ou en bouquets de deux ou trois, quelques baobabs aussi, très disséminés, et des fromagers (*Ceiba pentandra*) à l'ombre desquels se tient le marché.

La route de Koudougou à Dédougou apparaît sur les photographies aériennes comme un sillon de verdure, ombragée par des plantations de caïlcédrats (*Khaya senegalensis*).

Les abords des deux marigots, au sud de la route, sont à peu près dépourvus d'arbres, mais encombrés, en revanche, par une végétation herbacée qui devient très touffue au cours de la saison des pluies. Au nord de la route par contre, à partir de leur confluent, subsiste une galerie forestière composée surtout de fourrés épineux, et dont une partie est sacrée. Les seuls peuplements d'arbres véritablement denses que l'on rencontre dans le village, sont les deux petits bois sacrés qui apparaissent nettement sur les trois plans au 1/5 000, au sud-est du village, et une pépinière de cassias établie jadis par l'Administration en bordure de la route, entre les deux marigots.

Les abords immédiats du village, dans un rayon n'excédant pas quelques centaines de mètres, en deçà de la zone des champs de brousse, présentent également un aspect assez aride, caractérisé par une végétation buissonnante. La responsabilité en incombe à la dent du bétail : bœufs, mais aussi chèvres et moutons en abondance, qui y pâturent de façon permanente.

Au-delà, commence la zone des champs de brousse, que nous aurons à examiner plus loin, en raison de son importance économique. Le paysage végétal qui la caractérise, décrit en tête de ce paragraphe, offre des degrés variables de déforestation, selon que l'on se trouve en présence de jachères récentes ou déjà anciennes. Mais ces dernières se distinguent encore de la brousse totalement inexploitée par leur plus grande densité en karités et nérés, respectés par les cultivateurs au cours de leurs défrichements successifs.

Enfin, au-delà de la zone des champs de brousse et des jachères à longue durée, c'est-à-dire au-delà d'une distance de 4 km environ de Tiogo vers le nord, le nord-ouest et l'ouest, s'étend la grande brousse dont le trait le plus remarquable réside dans la diversité et la taille élevée de ses arbres, et qui prend parfois des aspects de forêt claire tandis que les marigots y sont bordés de fourrés impénétrables. C'est le paysage de la forêt classée de Tiogo, mais il la déborde largement. Si, de mémoire d'homme, cette zone n'a jamais été cultivée, on ne peut cependant avoir la certitude absolue qu'il en a toujours été ainsi sur toute son étendue, et il est certain, d'autre part, que des feux de brousse, accidentels ou non, s'y manifestent chaque année.

D. — LA ROUTE.

Le dernier élément remarquable du site de Tiogo qu'il convient de mentionner ici, et qui relève plus étroitement du domaine de la géographie humaine, est la présence de la grand-route de Koudougou à Dédougou, et d'une route secondaire peu praticable qui s'en détache, d'orientation générale N-S, qui rejoint la grand-route inter-États de Ouagadougou à Abidjan, au village de Laba, entre Ouagadougou et Bobo-Dioulasso, à une quarantaine de kilomètres au sud de Tiogo, après avoir franchi la voie ferrée de l'Abidjan-Niger (cf. carte n° I au 1/2 000 000).

La route de Koudougou à Dédougou est praticable en toutes saisons, mais le trafic est assez médiocre. Du reste, rares sont les véhicules qui marquent un arrêt à Tiogo. Le village est en effet très en retrait par rapport à la route (comme on peut en juger d'après les différents plans au 1/5 000) et on peut ainsi passer à proximité sans presque en remarquer la présence ou du moins sans en soupçonner l'importance. Seules les plantations d'arbres, et un peu plus loin sur la droite en se dirigeant vers Dédougou, la présence du dispensaire, sont susceptibles d'attirer l'attention du voyageur pressé.

Mais si la route semble ignorer Tiogo, Tiogo semble de même ignorer la route. Fait significatif : celle-ci n'est devenue le siège d'aucune activité commerciale, et le marché, qui a lieu tous les trois jours, tient ses assises sous un grand fromager, à plus de 200 m à l'écart, au sud.

II. — LA POPULATION

A. — EFFECTIFS.

Le recensement du 27 octobre 1961 dénombrait 808 habitants à Tiogo. Toutefois, deux familles (comptant respectivement 7 et 17 personnes, soit 24 au total) n'avaient pas été recensées. La première de ces deux familles est celle du catéchiste, de race léla, originaire du village voisin de Tio, et qui figure toujours sur le cahier du recensement de ce village où il continue de payer l'impôt, bien que se considérant comme fixé définitivement à Tiogo.

La seconde est celle d'un « marabout » mossi, venu s'établir à Tiogo en 1959, mais qui figure également sur les cahiers de recensement de son village d'origine (Kokologho, entre Ouagadougou et Koudougou) ; toutefois, il a manifesté l'intention de se faire désormais recenser à Tiogo, où il se considère lui aussi comme installé de façon définitive.

Le chiffre réel de population de Tiogo serait donc de 808 + 24, soit 832 habitants.

Le recensement administratif de Tiogo nous a paru remarquablement précis. Le cercle de Ténado, en effet, est l'un des plus petits cercles de Haute-Volta par sa superficie (il a été découpé dans l'ancien cercle de Koudougou, dont il constituait la portion occidentale). En outre, il est densément peuplé, et efficacement administré, en sorte que les cahiers de recensement en sont particulièrement bien tenus et fréquemment remis à jour.

En recensant nous-même, pour les besoins de notre enquête, 7 familles de Tiogo, nous avons trouvé un total de 215 personnes, là où le recensement administratif n'en dénombrait que 195. Mais la suite de l'enquête a fait apparaître qu'un tel sondage ne permettait de tirer aucune conclusion quant à la sous-estimation globale de la population par le recensement administratif : en effet, il y a fréquemment simple transfert d'individus jeunes, quittant la grande concession familiale où ils sont recensés, pour aller gonfler l'effectif de celle d'un de leurs frères aînés, de création plus récente, en sorte qu'un accroissement démographique en faveur de celle-ci est compensé par une perte au détriment de celle-là.

Enfin, notre contrôle a porté sur sept familles particulièrement dynamiques avec qui nous désirions entrer en relations suivies pour la suite de notre étude. Il s'agissait donc de groupes jouant dans le village le rôle de pôles d'attraction, pour des raisons à la fois psychologiques et économiques (relative abondance de produits agricoles : il y a des concessions où l'on mange à sa faim, et d'autres où la disette est permanente).

En conclusion, on peut donc admettre le chiffre de 832 habitants comme très proche du chiffre réel de population en octobre 1961 ; celui-ci, compte tenu de l'accroissement démographique probable et d'un faible pourcentage d'erreur par défaut du recensement, devait être, fin 1962, de l'ordre de 850 habitants.

B. — COMPOSITION ETHNIQUE, RELIGIEUSE ET PROFESSIONNELLE.

L'un des traits les plus remarquables du pays léla réside dans son homogénéité ethnique, et le village de Tiogo ne fait pas exception à cette règle puisqu'on n'y dénombre que 25 Mossi (deux familles), 13 Peuls établis à demeure (deux familles également), et 2 Marka de la région de Boromo (appelés localement Dafing), soit un total de 40 non-Léla. L'effectif purement léla est donc d'environ 800 personnes, soit sensiblement 95 % de la population totale.

La structure religieuse de la population de Tiogo est également très homogène. La religion traditionnelle fétichiste est celle de plus de 80 % de la population.

L'Islam est représenté par les 40 allogènes (Mossi, Peuls, Marka) et par 30 Léla seulement. Le village possède néanmoins une modeste mosquée de banco, en bordure de la route de Guigui (cf. plan III au 1/5 000).

Par ailleurs, Tiogo possède également une chapelle et un catéchiste déjà mentionné, mais les catholiques, tous léla, sont seulement au nombre de sept.

Enfin, la quasi-totalité de la population se consacre uniquement à l'agriculture et à un petit artisanat domestique d'appoint (vannerie, confection de calebasses, filage de coton par les femmes), mais il n'existe à Tiogo aucune forme d'artisanat spécialisé : ni forgerons, ni potiers, ni tisserands, ni teinturiers.

La seule forme d'activité non exclusivement agricole est représentée par les Peuls qui se consacrent évidemment à la garde des bœufs, encore qu'ils cultivent également quelques parcelles de maïs, de mil et de sorgho.

C. — STRUCTURE DÉMOGRAPHIQUE.

Le recensement d'octobre 1961 donne la répartition suivante par sexes :

	Hommes	Femmes
Imposables	167	212
Non imposables	199	230
TOTAL	366	442

soit une proportion d'environ 121 femmes pour 100 hommes.

Ce tableau appelle les remarques suivantes : l'âge minimum de l'imposition est de 15 ans. Il n'existe pas par ailleurs de limite d'âge supérieure pour l'imposition. En sont exemptés les hommes trop vieux pour travailler la terre, et les veuves âgées.

En pratique, nous avons pu constater au cours de notre enquête que les hommes qui ont cessé de participer aux travaux agricoles en raison de leur âge et de leur état de santé, et qui ont été de ce fait exemptés d'impôt, sont, à quelques rares exceptions près, les individus nés avant 1900. Ceux-ci sont au nombre de 16 à Tiogo ; 13 d'entre eux sont les doyens de leur segment de lignage respectif dont ils sont, de ce fait, les chefs.

Quant aux veuves âgées, on en dénombre 18, dont la plus jeune est née en 1920.

Le nombre des enfants de moins de 15 ans correspond donc au nombre total des non-imposables dans les deux sexes, moins le total des individus exemptés d'impôt en raison de leur grand âge, soit 183 enfants de moins de 15 ans dans le sexe masculin (199 non-imposables — 16), et 212 enfants de moins de 15 ans dans le sexe féminin (230 non-imposables — 18).

Ainsi, il y a 395 enfants de moins de 15 ans qui représentent environ 46 % de la population totale.

Alors que le nombre d'hommes imposables (167) est inférieur de 16 unités au nombre des garçons âgés de moins de 15 ans (183), dans le sexe féminin les deux nombres s'équilibrent puisqu'il y a 212 femmes imposables pour 212 filles âgées de moins de 15 ans.

La proportion élevée de femmes imposables semble être en rapport avec une polygamie fort répandue. En effet, on dénombre à Tiogo 122 hommes mariés totalisant 232 femmes ainsi réparties :

Maris n'ayant qu'une seule femme	67
Maris ayant 2 femmes	28
Maris ayant 3 femmes	11
Maris ayant 4 femmes	12
Maris ayant 5 femmes	2
Maris ayant plus de 5 femmes (l'un ayant 7 femmes, et l'autre 11)	2

Il y a donc 55 polygames pour 67 monogames. Mais il faut noter que ces « monogames » ne sont pour la plupart du temps que des polygames dont une ou plusieurs femmes sont mortes, ou se sont enfuies, soit avec un autre homme, soit pour retourner dans leur famille, ou encore de jeunes hommes dont la monogamie est presque certainement provisoire. On peut donc considérer que la monogamie véritable est une notion inconnue à Tiogo, à l'exception de l'infime minorité de catholiques.

Ce tableau fait d'autre part apparaître un nombre total de femmes mariées (232) supérieur de 20 unités à celui des femmes imposables (212).

Cet excédent de femmes mariées par rapport aux femmes imposables peut s'expliquer par la nature même du mariage qui est chez les Léla une affaire se traitant à longue échéance : en effet, des fillettes de moins de 15 ans, par conséquent non encore imposables, peuvent être recensées comme épouses, alors qu'elles ne sont encore que promises à leur futur mari chez qui elles effectuent une période de « stage » pouvant durer plusieurs années (et entrecoupée de séjours dans leur village d'origine), période au cours de laquelle elles aident les épouses plus âgées dans leurs travaux domestiques, jusqu'à ce qu'intervienne un accord définitif entre leur famille et celle de leur futur mari.

Enfin, 11 hommes de Tiogo ont émigré en Côte d'Ivoire et au Ghana où ils travaillent dans les plantations. Cependant, ils continuent à payer l'impôt à Tiogo où ils envoient de l'argent, et sont censés n'avoir émigré que temporairement.

En guise de conclusion de ce rapide bilan démographique, il est intéressant de comparer les données recueillies à Tiogo aux résultats partiels de l'enquête démographique effectuée en Haute-Volta en 1960-1961 par M. Clairin, administrateur de l'I.N.S.E.E.¹

Ces résultats concernent d'une part l'ensemble de la Haute-Volta, et d'autre part certains grands groupes ethniques, constituant autant de strates démographiques différentes. L'une de ces strates est formée par les Gourounsi, groupement de diverses ethnies qui englobe, entre autres, les Léla.

Ainsi, Tiogo se distingue par son taux relativement élevé de personnes âgées, surtout en regard du groupe gourounsi, par sa faible proportion d'absents, et surtout par sa proportion élevée de femmes, bien supérieure à la moyenne générale de la Haute-Volta, comme à celle des populations gourounsi. Peut-être le taux de polygamie est-il plus élevé à Tiogo que dans la moyenne

1. *La situation démographique en Haute-Volta. Résultats partiels de l'Enquête démographique 1960-1961* (République de Haute-Volta, Service de la Statistique, p. 26 à 31).

	Haute-Volta	Populations Gourounsi	Tiogo
Population active (adultes imposables) .	53 % de la population totale		47 % de la population totale
Enfants de moins de 15 ans	41,7 % de la population totale	# 45 %	46 % de la population totale
Personnes âgées	5,3 % de la population totale	# 2 %	7 % de la population totale
Absents	9,7 % de la population totale des villages (à l'exception des Centres)	8,8 %	1,36 %
Nombre de femmes pour 100 hommes . .	99	94	121

des autres villages, mais nous ne disposons sur ce point d'aucun élément de comparaison. Toutefois, la chose est vraisemblable car Tiogo apparaît comme un village aux structures sociales et religieuses encore très traditionnelles et où l'influence des missions catholiques se fait peu sentir, contrairement à de nombreux villages du centre du pays situés dans la zone d'influence de la mission catholique de Réo, et du nord du pays léla où se trouve également une importante mission catholique à Didyr.

D. — HISTORIQUE.

Il est extrêmement difficile, en l'absence d'archives, de reconstituer avec précision les origines et les circonstances de la fondation de Tiogo. Les récits des vieux du village, et en particulier du chef de terre, dépositaire de la tradition, constituent la seule source dont nous disposons. La légende et le mythe y tiennent évidemment la plus grande place. Néanmoins, on peut estimer que Tiogo a été fondé au cours de la deuxième moitié du XIX^e siècle.

Cette estimation est fondée sur la chronologie des chefs de terre. L'actuel chef de terre, Bayon Bako, né vers 1897, se souvient en effet qu'à l'époque de sa naissance, il y a environ 65 ans, le chef de terre était Bado Bako, 6^e chef de terre de Tiogo, Bayon Bako étant lui-même le 13^e chef de terre de Tiogo ; en 65 ans donc, 8 chefs de terre se sont succédé, y compris lui-même, en sorte que chaque chef de terre a occupé cette fonction pendant 8 ans en moyenne.

Ordre de succession des chefs de terre de Tiogo.

1. Ouakio Bako, fondateur du village.
2. Bagnomo Bako.
3. Kayebol Bako.
4. Guidom Bako.
5. Bassiou Bako.
6. Bado Bako, chef de terre à l'époque de la naissance du chef de terre actuel, vers 1897.
7. Danhouo Bako.
8. Bayi Bako.
9. Bagnini Bako.
10. Nebibié Bako.
11. Bazia Bako, chef de terre de 1941 à 1950.
12. Bassolé Bako, chef de terre de 1950 à 1956.
13. Bayon Bako, né vers 1897, chef de terre de Tiogo depuis 1956.

En appliquant ce chiffre moyen de 8 ans aux cinq premiers chefs de terre, il apparaît que le village aurait été fondé une quarantaine d'années avant la naissance de l'actuel chef de terre, c'est-à-dire il y a un peu plus de 100 ans.

Ce chiffre moyen de 8 ans est évidemment assez arbitraire, mais sa relative brièveté s'explique par le fait qu'un homme ne peut devenir chef de terre qu'à un âge déjà avancé.

Cependant, en l'absence de données plus précises, on peut de la sorte situer l'époque de la fondation de Tiogo entre 1850 et 1860.

L'ancêtre fondateur, qui fut ipso facto le premier chef de terre, se nommait Ouakio Bako, et était originaire d'un proche village, Tio, à 6 km à l'est, sur la route de Koudougou, sensiblement à mi-chemin entre Tiogo et Ténado. Il serait venu s'établir en ces lieux avec ses frères et ses cousins germains parallèles à la suite d'une rixe survenue à Tio et au cours de laquelle un de ses cousins nommé Bavour tua d'une flèche empoisonnée un autre habitant de ce village. Nous avons déjà donné l'étymologie de Tiogo, « brousse de Tio », en lélé.

Ce lieu était d'ailleurs prédestiné à accueillir le lignage des Bako, puisque longtemps auparavant le grand-père paternel de Ouakio, nommé Guelguel, qui vivait également à Tio, s'était égaré en chassant dans ces parages et avait été recueilli par le génie du lieu qui l'avait retenu pendant plusieurs années et lui avait enseigné nombre de choses cachées avant de lui rendre sa liberté.

La terre était considérée comme libre de toutes servitudes, mis à part le droit de chasse des gens de Tio, mais la fondation de Tiogo n'alla pas sans conflits avec les villages voisins de Guigui, village nabwa à 10 km au sud de Tiogo, et de Baviélé, village léla, situé à une dizaine de kilomètres au sud-est (cf. carte de situation n° II au 1/300 000).

Il existe encore un lieu dit Nabwa-Koa, ou « terre salée des nabwa », à 4 km environ au sud-ouest de Tiogo. Cette zone est maintenant comprise dans le finage de Tiogo, mais son nom indique assez qu'elle appartenait autrefois aux Nabwa de Guigui. Les gens de Tiogo ont aussi gardé le souvenir d'une « guerre de 3 ans » menée contre les gens de Baviélé peu de temps avant l'arrivée des Européens. Tous ces conflits étaient d'origine agraire, les gens de Guigui et de Baviélé ne reconnaissaient pas à ceux de Tiogo le droit d'établir des champs de brousse dans des zones qu'ils revendiquaient pour eux-mêmes.

Mais il faut dire aussi que l'origine du conflit était fréquemment perdue de vue, et que celui-ci dégénérait en un enchaînement de vendettas de part et d'autre, au cours desquelles un individu pouvait se poster seul en embuscade et abattre d'une flèche et par surprise un homme d'un village voisin, dont il coupait aussitôt la main qu'il ramenait dans son village en guise de trophée, ce qui lui conférait une réputation de bravoure et d'invincibilité.

Le souvenir de ces guerres de village à village est encore vivace, et les plus anciens de Tiogo n'ont pas oublié l'époque où un homme n'aurait pas osé se rendre seul, sans son arc, dans un champ de brousse éloigné.

Mais plus vivace encore est le souvenir de la révolte de 1916 qui, née en pays bobo-oulé, souleva également le pays léla. La mission catholique de Réo fut incendiée, et des attaques eurent lieu contre Koudougou où se tenait une garnison française. Les assaillants repoussés, de sévères représailles furent exercées par l'armée sur les villages qui avaient participé à la rébellion.

Cependant, bien que Tiogo ait été un village rebelle, il ne semble pas qu'il en ait souffert autant que d'autres. Seules quelques concessions édifiées à proximité de la route auraient été détruites par l'armée, et reconstruites peu après. Les gens affirment d'ailleurs que ceux qui, à Tiogo, prirent les armes contre les Français, y furent contraints par des gens venus de « l'autre côté de la Volta », mais, d'une façon générale, les vieux se montrent encore assez réservés sur ce chapitre.

La période comprise entre la première et la deuxième guerre mondiale ne semble pas avoir laissé de souvenirs marquants, en regard des sanglants événements antérieurs. Là comme ailleurs, les prestations et réquisitions diverses exigées par l'Administration furent dans l'ensemble assez mal supportées et les gens s'efforcèrent de s'y soustraire, notamment en cultivant des champs de brousse éloignés, où les hommes valides résidaient en permanence dans des huttes, pendant

toute la saison des cultures. Là comme ailleurs aussi, on garde le souvenir de « bons » et de « méchants » commandants.

En 1941, Tiogo fut choisi par le Service Général d'Hygiène Mobile et de Prophylaxie (S.G.H.M.P.) comme centre de lutte contre la maladie du sommeil qui sévissait et sévit encore dans une moindre mesure dans la région. Le S.G.H.M.P. y édifia un dispensaire, des cases pour les malades en traitement, sommeilleux, mais aussi lépreux, originaires de toute la Haute-Volta, en particulier de la région de Ouahigouya, et enfin une grande demeure de banco, située à une centaine de mètres au nord de la route, à l'extrémité d'une allée de caillcédrats, où se succédèrent jusqu'en 1959 plusieurs médecins militaires (toutes ces constructions apparaissent nettement sur les différents plans du village au 1/5 000, du côté nord de la route).

Actuellement, il y a à Tiogo un infirmier africain à poste fixe, qui administre les soins courants aux quelque 150 lépreux en traitement. Le médecin responsable de ce service réside maintenant à Koudougou, mais se rend régulièrement à Tiogo deux fois par semaine. La présence de ce centre de lutte contre la maladie du sommeil et la lèpre n'entraîne apparemment aucun bouleversement dans la vie traditionnelle du village, dont il demeure en marge, et en particulier tous les malades, une fois leur traitement achevé, s'en retournent dans leur village d'origine. Il n'y a aucun exemple de malade guéri ou « blanchi » qui se soit fixé à Tiogo, en dépit de l'abondance des terres.

Ceci tient sans doute au particularisme de la population qui paraît se soucier assez peu d'accueillir des éléments appartenant à des ethnies étrangères. Il faut peut-être rechercher dans le long passé d'insécurité que connut le pays, la cause de cette attitude prudente dans les rapports avec le monde extérieur qui nous paraît caractériser ce village, et même l'ensemble du pays léla.

LE « TERROIR » ET L'AGRICULTURE LÉLA

Le terroir de Tiogo, au sens le plus large, c'est-à-dire défini comme l'espace à l'intérieur duquel les habitants dispersent leurs champs, comprend deux zones bien distinctes : en premier lieu la zone des cultures permanentes, ou semi-permanentes qui constitue bien un terroir stricto sensu, si l'on se réfère aux critères de la fixité de l'aménagement et de l'appropriation ; en second lieu la zone des champs de brousse, et des jachères de longue durée. Le caractère de fixité et d'aménagement fait ici défaut, mais celui de l'appropriation subsiste.

Ces deux zones, parfaitement tranchées, diffèrent à la fois par leur aspect, leur destination et leur régime foncier.

Toutefois, préalablement à l'examen détaillé du terroir de Tiogo, il paraît indispensable d'en donner la nomenclature en langue lélé, nomenclature qui traduit précisément les différents aspects de ce terroir et qui sera fréquemment utilisée par la suite¹.

Les Léla nomment *kio*, village, l'ensemble des habitations et la zone des cultures permanentes ou semi-permanentes qui les entourent. Ainsi, le domaine que constitue le terroir aménagé s'identifie-t-il avec le village. Les différentes parcelles cultivées qui le composent se nomment *gwara* (pluriel : *gwarsé*), dont la définition est donc : champs permanents de village.

Il faut cependant noter que ces champs sont permanents dans leur principe, mais que pour des raisons qui seront examinées ultérieurement, des surfaces parfois importantes comprises dans cette zone peuvent être laissées incultes pendant une plus ou moins longue période. C'est pourquoi nous avons nommé cette portion du terroir : zone des cultures permanentes ou semi-permanentes.

Cependant, même si elles sont laissées momentanément incultes, ces parcelles conservent leur nom de *gwara*.

La ferme familiale léla autour de laquelle s'ordonnent les champs permanents se nomme *kélé* (pluriel : *kalsé*).

La seconde zone, celle des champs de brousse à longues jachères, se nomme *ban'dé*.

Ce terme comporte toutefois une ambiguïté car il désigne, d'une part, l'ensemble de la zone des champs de brousse, c'est-à-dire à la fois les champs de brousse en cours d'exploitation et les jachères de tous âges, et d'autre part, il signifie plus précisément : jachères.

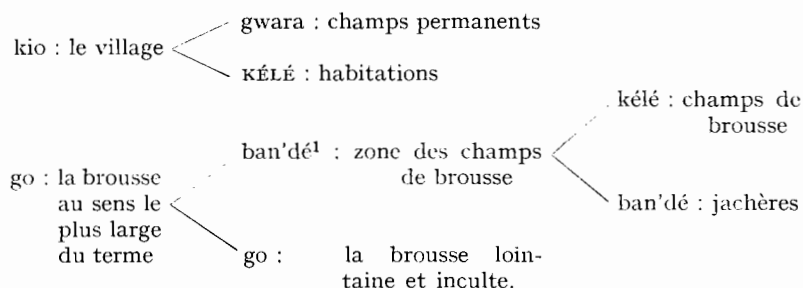
Le champ de brousse en cours d'exploitation se nomme *kélé* (pluriel : *kalsé*²).

1. Par souci de simplification, tous les termes donnés dans cette langue seront systématiquement écrits conformément à la prononciation du singulier, alors même qu'ils seront employés au pluriel, la prononciation du pluriel des principaux d'entre eux étant donnée pour mémoire, et une fois pour toutes, dans le présent paragraphe.

2. Il existe une homonymie gênante en l'occurrence entre la ferme familiale et le champ de brousse en langue lélé. L'un et l'autre se nomment *kélé* (pluriel : *kalsé*). Toutefois, il semble qu'il existe une nuance d'accentuation entre ces deux mots suffisamment nette à l'oreille des Léla pour qu'il ne puisse y avoir pour eux de confusion possible. Mais, étant donné le caractère particulier de la langue lélé, classée par les linguistes parmi les langues dites à tons, de telles nuances sont difficilement perceptibles pour une oreille non exercée, et nous ne saurions en donner la transcription phonétique correcte ; en conséquence et pour éviter tout contresens, nous adopterons la convention suivante : le mot *KÉLÉ* écrit en capitales désignera désormais exclusivement la ferme léla, le mot « *kélé* » écrit en minuscules désignera le champ de brousse.

La brousse enfin se nomme *go*, mais là encore le terme manque de précision car il s'applique à la fois à la brousse utile et appropriée, c'est-à-dire au ban'dé pris dans son sens le plus large, et à la brousse inculte qui s'étend au-delà.

Afin d'éviter toute confusion entre ces différents termes dont la précision laisse parfois à désirer, il paraît utile de dresser ici un tableau récapitulatif de la nomenclature agraire léla :



I. — L'HABITAT LÉLA ET LES CHAMPS DE VILLAGE, OU GWARA

A. — CARACTÈRES GÉNÉRAUX DE L'IMPLANTATION DE L'HABITAT.

Le village léla présente l'aspect d'un semis de grosses fermes familiales, reliées entre elles par un réseau complexe de pistes et de sentiers à l'intérieur d'un vaste périmètre de terres cultivées de façon permanente ou semi-permanente, et en tout cas totalement défrichées.

L'ensemble constitue donc le kio (village).

Au-delà, s'étend la brousse ou *go*.

L'implantation de l'habitat n'est cependant pas aussi anarchique qu'il paraît à première vue, et un examen plus approfondi révèle la présence d'un certain nombre de très grosses concessions, entourées chacune de plusieurs concessions plus petites.

Ces dernières constituent évidemment des sortes de « satellites » des premières, dont elles sont issues, et les liens de dépendance qui les unissent à la « concession-mère » seront examinés ultérieurement, car ils sont d'une extrême importance pour l'étude des structures foncières.

Tiogo compte ainsi 38 concessions de dimensions très inégales comme on peut en juger d'après le tableau ci-dessous :

Concessions comptant moins de 10 habitants	15
Concessions comptant de 10 à 20 habitants	10
Concessions comptant de 20 à 30 habitants	3
Concessions comptant de 30 à 40 habitants	3
Concessions comptant de 40 à 50 habitants	3
Concessions comptant de 50 à 60 habitants	0
Concessions comptant de 60 à 70 habitants	0
Concessions comptant de 70 à 80 habitants	1
Concessions comptant de 80 à 90 habitants	1
Concessions comptant de 90 à 100 habitants	2
TOTAL	38

On peut ainsi distinguer des petites et moyennes concessions groupant de 2 à 20 personnes, qui sont au nombre de 25, de grandes concessions de 20 à 50 personnes, au nombre de 9, enfin de très grandes concessions groupant de 70 à 100 personnes au nombre de 4 seulement.

1. Le terme « ban'dé » ne sera utilisé dans la suite de cette étude que pris dans le sens exclusif de zone de champs de brousse.

Les concessions appartenant à la première catégorie sont donc à elles seules plus nombreuses que celles des deux autres catégories réunies.

Ces chiffres reflètent bien la dualité d'aspect de l'habitat, les grandes et très grandes concessions, les moins nombreuses étant en règle générale les « concessions-mères », les moyennes et petites concessions, les « concessions-satellites ».

Les grandes et très grandes concessions sont édifiées à des distances assez considérables les unes des autres, 250 m en moyenne.

Les petites et moyennes concessions disposées, lorsqu'elles sont nombreuses, en cercle autour de la concession-mère, en sont distantes de 70 m en moyenne, cependant que l'espace entre elles est d'environ 55 m.

Ainsi le village léla est caractérisé par son ordre très lâche, et occupe par conséquent une surface considérable.

Tiogo, village à l'effectif pourtant assez modeste, s'étale sur 1,200 km environ, de la lisière est des champs permanents à leur lisière ouest, les distances extrêmes entre les concessions situées le plus à l'est, sur la rive droite du marigot, et celles situées à l'extrême ouest du village étant de 1 km en moyenne (cf. plan III au 1/5 000). Du nord au sud, à partir de la pépinière en bordure de la route, jusqu'à la limite sud des cultures permanentes, la distance est également d'environ 1 km.

Dans ces conditions il est parfois difficile dans les régions densément peuplées du centre et du nord du pays léla, de distinguer à première vue les différents villages, qui peuvent se succéder sans solution de continuité apparente.

Chez les Léla, la notion de village est étroitement liée à celle du chef de terre, le *kié-k'ébal*¹ descendant direct du premier occupant des lieux.

C'est ainsi que certains groupements importants de concessions qui ne sont nullement des villages de culture, mais bien des agglomérations permanentes, parfois plus importantes même que le village sur le finage duquel elles se sont établies, ne sont pas considérées comme des villages autonomes, mais comme des quartiers éloignés de ce dernier, car ils ne possèdent point de chef de terre.

Tel est le cas d'une petite agglomération nommée Zabwaniéré située à 3 km au sud-est de Tiogo, en bordure du marigot est, qui comporte 9 concessions : 8 d'entre elles, situées sur la rive droite du marigot, se trouvent ainsi sur le finage de Tio dont elles sont distantes de 6 km et dépendent donc coutumièrement du chef de terre de ce village, tandis que la 9^e, sur la rive gauche, dépend de Tiogo et se trouve placée sous la juridiction de son chef de terre.

Tel est l'aspect général que revêt l'implantation de l'habitat à Tiogo et dans l'ensemble du pays léla.

Caractérisé par sa dispersion en grosses unités d'habitations familiales, ce type d'implantation se rencontre avec des variantes, chez d'autres populations de Haute-Volta, les Lobi et Dagari en particulier.

Mais l'habitat léla est remarquable par son architecture et par les dimensions impressionnantes qu'atteint souvent la ferme familiale. C'est par là que le village léla se distingue au premier coup d'œil, même pour l'observateur le moins averti, des villages rencontrés chez les populations environnantes, Mossi, Samogo, Nounouma.

Cependant la concession léla, solidement implantée dans le terroir, ne saurait être décrite que de pair avec celui-ci, auquel elle est intimement associée.

B. — L'HABITATION.

1. Architecture et agencement général du KÉLÉ.

Le KÉLÉ léla présente un aspect massif qui fait immanquablement songer à quelque forteresse en réduction.

1. De *kié* : la terre et *k'ébal* : maître, chef.

Il est constitué par une juxtaposition d'éléments cylindriques de section circulaire ou elliptique au toit en terrasse, accolés les uns aux autres selon un plan circulaire, et déterminant ainsi une vaste enceinte ne comportant généralement qu'une entrée, appelée *bwéré*.

L'épaisseur de cette enceinte est variable ; dans les petites concessions elle n'est formée généralement que d'un seul rang de cases, mais dans les grandes concessions, l'épaisseur de l'enceinte est fréquemment celle de deux ou trois rangs de cases accolées. Ces cases sont d'autre part de dimensions et de formes variables, selon leur destination.

Les plus petites sont de section circulaire et leur diamètre n'excède pas deux mètres, tandis que le diamètre des plus grandes, à section elliptique est de 4 à 5 m. Leur hauteur extérieure est d'environ 2,50 m, tandis qu'à l'intérieur, compte tenu de l'épaisseur de la toiture, la hauteur est d'environ 2 m, mais parfois moindre, en sorte qu'il n'est pas toujours possible à un homme de grande taille de s'y tenir debout.

La toiture est construite en plan incliné, dont la pente est dirigée vers l'extérieur pour le rang de cases extérieur, et vers la cour intérieure pour le rang de cases intérieur.

La terrasse est entourée d'un rebord de quelques centimètres de haut percé d'un orifice pour l'écoulement des eaux, prolongé d'une gouttière faite d'une branche évidée.

Le KÉLÉ est entièrement aveugle vers l'extérieur : les cases du rang intérieur ouvrent sur la cour par une porte basse, celles du rang extérieur communiquent avec les précédentes et ne prennent le jour que par un orifice ménagé dans la terrasse, qui tient lieu à la fois de lucarne et de cheminée. Le plus souvent une vieille jarre sans fond est encastrée dans cet orifice, qui est recouvert, par temps de pluie, d'un tesson de poterie ou d'une calebasse.

Les matériaux de construction sont le pisé, ou « banco », et le bois.

La case est construite à la manière d'une poterie au moyen de boules de banco pétries à la main, la surface obtenue étant ensuite égalisée et recouverte d'un enduit de boue. Une décoration de rectangles blancs peints au kaolin, qui évoquent curieusement des fenêtres, tempère l'austérité de cette succession de surfaces convexes et aveugles. A l'aplomb de la gouttière, une bande verticale d'un enduit ocre foncé, obtenue au moyen d'une décoction de feuilles de néré, et destinée à protéger le mur de l'effet du ruissellement, tranche fréquemment sur le blanc des motifs rectangulaires et sur l'ocre plus clair de la construction.

Le bois intervient dans la construction sous forme de fourches plantées dans le sol à l'intérieur de la case, sur lesquelles reposent les branches supportant la toiture. Cette armature de bois n'est mise en place qu'après l'édification de la structure cylindrique et n'est aucunement destinée à étayer celle-ci. La terrasse, enfin, est soigneusement damée et supporte aisément le poids d'un homme. On y accède par une échelle faite d'un tronc d'arbre dans lequel on a ménagé des encoches. Cette terrasse sert de séchoir à piments, à gombo et à coton. On y dort aussi pendant la saison chaude. L'intérieur de la case offre un aspect particulièrement net et d'une grande propreté.

Le sol est damé avec un tel soin qu'il prend l'apparence du ciment, et les parois de la case sont également soigneusement polies.

Le mobilier se compose essentiellement de jarres de différentes dimensions destinées à recevoir la bière de mil, ou les noix de karité.

Souvent, des bat-flanc et des banquettes de banco sont ménagés à l'intérieur, en guise de lits et de sièges.

Enfin, des sortes de jarres de grande taille, inamovibles, contiennent la provision de mil des femmes.

Ces cases cylindriques sont groupées le plus souvent par trois, communiquant entre elles, et suivant un plan affectant fréquemment la forme d'une feuille de trèfle.

La surface de la cour du KÉLÉ est souvent inversement proportionnelle à l'effectif de sa population. En effet dans un KÉLÉ surpeuplé, les cases rondes seront toujours accolées sur une épaisseur de deux ou trois rangs, tandis que dans un KÉLÉ récent et peu peuplé, l'ordre sera plus lâche, les cases rondes ne formeront pas une enceinte continue et des murs de banco s'intercaleront entre elles. Au total un grand KÉLÉ comporte généralement une trentaine de cases, et les plus grands, ceux dont la population atteint 100 personnes, peuvent en comporter plus de 50.

Lorsqu'il n'y a plus suffisamment de place pour inclure de nouvelles cases rondes dans l'enceinte primitive, et que la cour est trop encombrée, il arrive alors qu'à la saison sèche, le chef de famille prenne la décision de raser entièrement le KÉLÉ pour le reconstruire dans un ordre plus lâche, en augmentant le diamètre de la cour intérieure, l'ancienne cour étant donc incluse dans les limites du nouveau KÉLÉ. Exceptionnellement ce dernier peut être édifié à quelque distance de l'ancien, qui est toujours entièrement détruit.

Les greniers à mil ou *bobwin*, disposés à l'intérieur de la cour, sont construits en banco et ont la forme d'un tronc de pyramide. Ils reposent sur une armature de branchages supportée

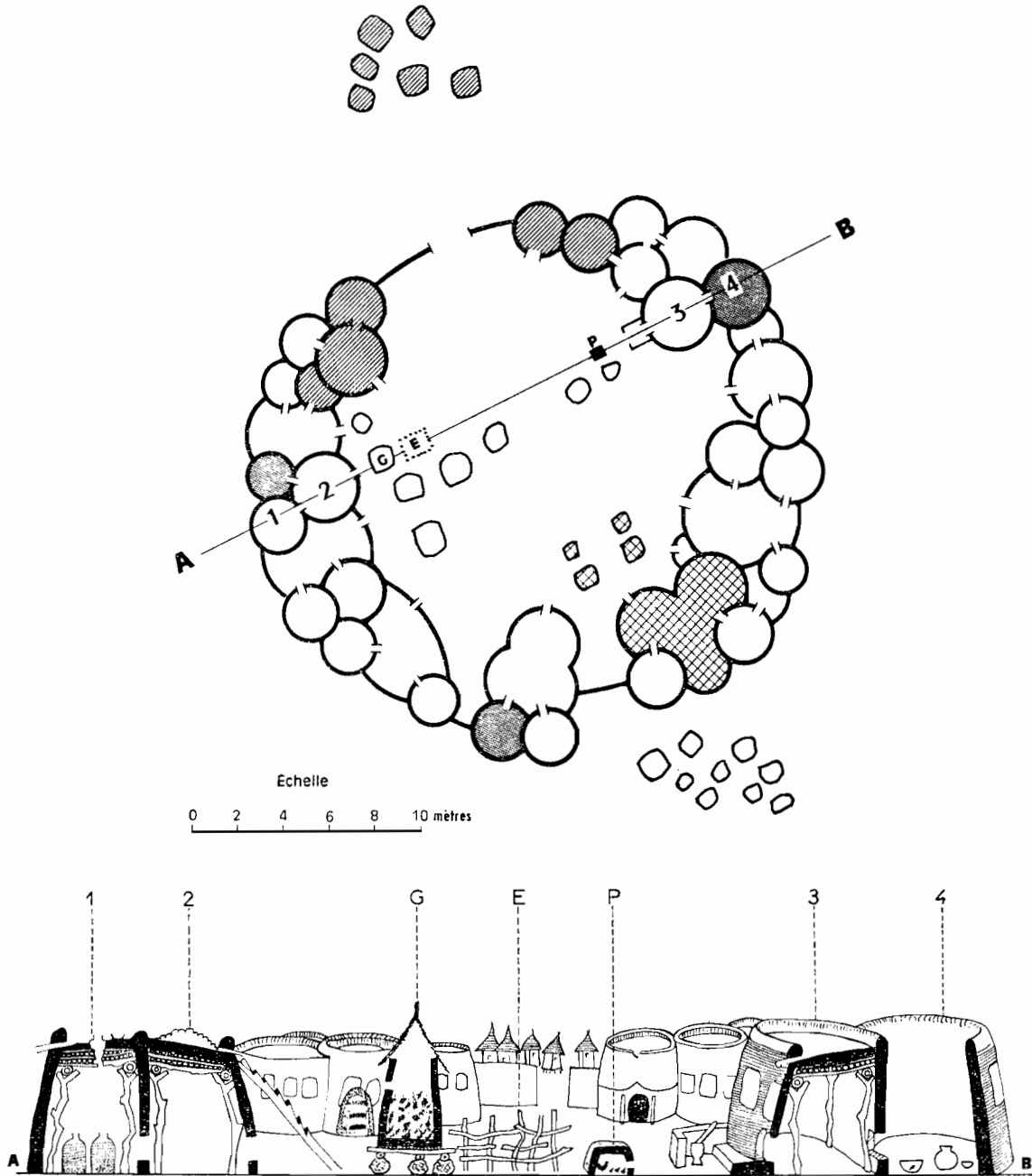


FIG. 1 et 2. — Plan et coupe d'une concession léla

par 8 grosses pierres, une à chaque angle, et une au milieu de chaque côté. Ils sont percés d'une petite fenêtre sur l'une de leur face, pourvue d'un volet de bois, et sont enfin coiffés d'un cône de paille tressée, amovible.

Leurs dimensions sont variables. Les plus grands, ceux du chef de famille, peuvent avoir deux mètres de côté à la base et une hauteur de 3 m, comptée depuis le plancher jusqu'à l'ouverture supérieure, non compris le toit de paille conique.

Ils sont en principe disposés en face de la porte de la case de leur propriétaire respectif, mais lorsque la place manque à l'intérieur de la cour, on peut en édifier également à l'extérieur du KÉLÉ.

Outre les greniers, on trouve également à l'intérieur de la cour des enclos sommaires de branches et de buissons épineux entassés, où l'on parque la nuit les porcs, chèvres et moutons, ceci en raison des vols nocturnes fréquents et des incursions des hyènes, qui, à Tiogo du moins, pénètrent parfois la nuit à l'intérieur des cours pour enlever du bétail.

L'unique entrée de la cour, le *bwéré*, ne comporte en effet aucun système d'obturation, mais le chef de concession, le KÉLÉ *k'ébal*, dont la case est obligatoirement située à l'opposé de l'entrée, veille la nuit et, souvent trop âgé pour travailler la terre, se repose durant la journée.

Mais, mieux que toute description, les croquis de la page précédente permettront de se représenter de façon précise ce type d'habitat si particulier.

REMARQUE SUR LES FIGURES 1 ET 2 :

Il y a discordance entre l'échelle du plan et celle de la coupe : le diamètre des cases représentées en coupe est environ 2 fois celui des cases du plan, le diamètre de la cour, 1,5 fois ; l'échelle graphique est celle du plan.

1) *Plan.*

Sur ce plan apparaissent nettement les structures en « feuilles de trèfle » qui peuvent revêtir deux aspects :

— ou bien on se trouve en présence de 3 cases distinctes simplement accolées et communiquant entre elles (cases 1 et 2 du plan et de la coupe, auxquelles est accolée une troisième case visible sur le plan) : dans ce cas, les terrasses sont bien distinctes et cernées par une bordure de quelques centimètres de haut ;

— ou bien, au contraire, comme c'est le cas pour la case principale du chef de concession marquée d'un quadrillage sur le plan, et qui fait face à l'entrée de la cour, la construction est unique, mais trilobée, et la terrasse d'un seul tenant.

Les greniers apparaissent sur ce plan sous forme de carrés de différentes dimensions à l'intérieur et à l'extérieur de la concession.

Les greniers marqués d'un quadrillage sont ceux du chef de concession et sont situés de part et d'autre de l'entrée de sa case.

Les cases gris foncé sont celles qui sont dépourvues de toiture comme la case n° 4.

La droite AB correspond au tracé de la coupe.

Les cases hachurées sont celles qui apparaissent en élévation à l'arrière-plan de la coupe ; il en va de même pour les greniers extérieurs également marqués de hachures.

G représente un grenier, E un enclos à porcs et P un poulailler situés sur le trajet de la coupe.

2) *Coupe du même KÉLÉ.*

On notera, à l'intérieur des cases figurées en coupe, la charpente et les fourches qui la supportent.

À l'intérieur de la case 1 sont représentés 2 greniers de femme.

La terrasse de la case 1 est percée d'un orifice d'aération dans lequel est encastrée une poterie sans fond.

Sur la terrasse de la case 2 est figuré un tas de coton en train de sécher. Une échelle « à perroquet » est appuyée contre la façade de cette même case.

G représente un grenier en coupe, E un enclos de branchages pour les porcs et les chèvres, P un poulailler de banco.

L'entrée de la case 3 est précédée d'une murette et d'une banquette. Derrière la murette est figuré un mortier à piler le mil.

La case 4, dépourvue de toiture, est destinée aux ablutions.

En arrière-plan, en élévation, on remarquera que deux cases seulement sont pourvues d'une porte ; on a accès aux autres en pénétrant dans les premières qui communiquent avec elles.

La porte de la deuxième case en élévation à partir de la gauche est obturée au moyen d'une natte maintenue par deux piquets plantés en terre.

Enfin on a représenté la décoration murale composée de motifs rectangulaires aux angles arrondis, badigeonnés de blanc.

La case située à droite de l'entrée de la cour présente un autre type de décoration moins fréquent.

2. Organisation interne du KÉLÉ.

Les cases cylindriques juxtaposées dont l'ensemble forme le KÉLÉ sont rarement autonomes. Elles sont, au contraire, le plus souvent groupées par 2, 3 ou 4, et constituent au sein du KÉLÉ des unités d'habitation, appelées *gui*¹ ; une seule des cases du *gui*, la plus grande, ouvre sur la cour, et communique intérieurement avec les deux ou trois autres qui sont donc complètement aveugles, à l'exception du trou d'aération ménagé dans la terrasse. Chaque *gui* est autonome et n'a aucune communication interne avec le *gui* voisin.

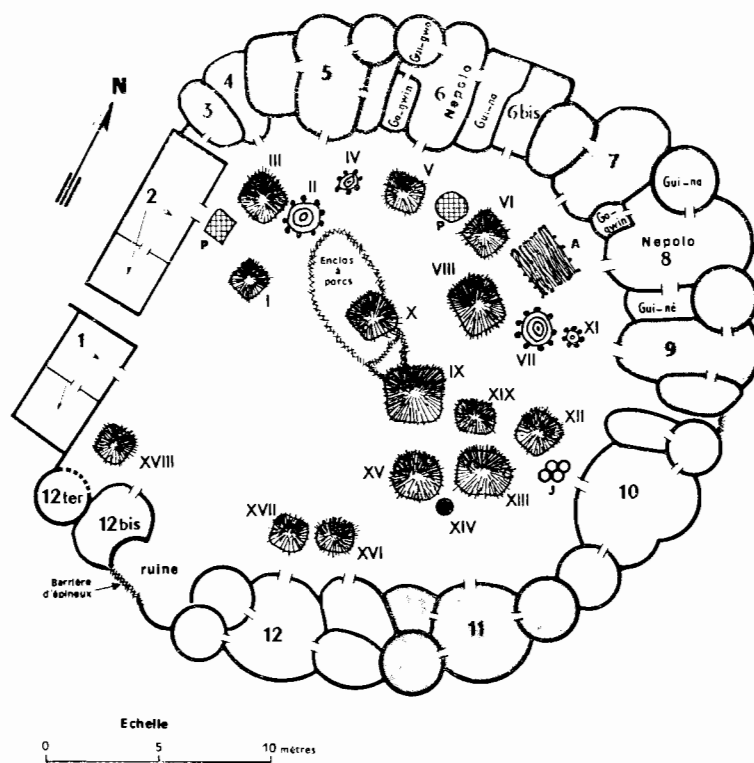


FIG. 3 — Plan d'un KÉLÉ de Tiogo.

Le KÉLÉ représenté ici (fig. 3) est celui d'un homme nommé Nébila Bationo. Il est situé à l'extrême nord-est de Tiogo sur la rive droite du marigot E et il est affecté des deux lettres N B, initiales de son propriétaire, sur le plan III au 1/5 000.

Ce KÉLÉ héberge 30 personnes. Sa structure apparaît comme assez différente de celle du KÉLÉ-type décrit dans le paragraphe précédent : en effet, d'une part les cases à section elliptique dominent ici, et les groupements « en feuille de trèfle » font défaut, d'autre part, on y remarque la présence de deux grandes maisons rectangulaires au toit en terrasse, de part et d'autre de l'entrée de la cour. Bien que n'étant pas absolument traditionnel, ce type de construction semble néanmoins connu des Léla depuis déjà fort longtemps, et se rencontre dans de nombreux KÉLÉ de Tiogo.

1. Prononcé à la française, comme le gui du chêne.

Le KÉLÉ de Nébila Bationo comporte 8 gui distincts de type classique, c'est-à-dire composés de plusieurs cases accolées et communiquant entre elles, par groupe de 3 ou de 4, au nombre de 31 au total.

Il compte par ailleurs 2 gui réduits à une seule pièce (nos 3 et 4) et 2 gui, constitués par les 2 cases rectangulaires de part et d'autre de l'entrée de la cour, comportant 2 pièces chacune, soit au total 12 gui qui comportent 37 pièces habitées, auxquelles il faut ajouter la pièce 6 *bis*, dépourvue de toit et qui sert de lieu d'ablutions commun à l'ensemble du KÉLÉ.

Quant aux pièces 12 *bis* et 12 *ter*, la première sert de bergerie, et la seconde est en ruine. Elles formaient, avec deux autres pièces dont il ne subsiste plus que la paroi extérieure, le gui d'une épouse de Nébila Bationo, enfuie.

Mais outre son sens technique de groupement de plusieurs cases, le terme de « gui » revêt une signification sociologique qui est en fait celle que lui donnent les Léla. Il se définit alors comme l'unité d'habitation :

- d'un ménage monogame ;
- ou bien d'un ménage composé d'un homme polygame, de sa première épouse et des enfants de celle-ci ;
- ou bien d'une femme mariée, n'ayant pas rang de première épouse et de ses enfants ;
- ou bien d'une veuve âgée.

En effet, dès qu'un homme devient polygame, il est tenu de construire un gui pour chaque nouvelle épouse qui y vivra avec ses enfants.

Le mari habite normalement avec sa première épouse, et, s'il a également épousé une sœur de celle-ci, elle peut cohabiter avec eux. (C'est le cas du gui n° 6 où vit Mahamane Bationo avec sa première épouse et la sœur de celle-ci).

On voit donc que le gui est à affectation essentiellement féminine : le gui du chef de famille est en fait celui de sa première femme.

Dans le cas d'un célibataire ou de toute autre personne isolée vivant dans le KÉLÉ, le terme de gui, pris dans ce sens d'unité d'habitation, pourra alors s'appliquer à la case unique où vit cette personne, à condition qu'il s'agisse bien d'une case autonome n'ayant d'issue que sur la cour.

Le gui de type classique comprend une pièce principale, la plus vaste, de forme elliptique le plus souvent : c'est le *népolo*, salle de séjour et chambre à coucher. Celui-ci communique avec le *guina*, de dimensions plus réduites qui tient lieu de resserre à jarres et à canaris, et de chambre d'amis, et la cuisine ou *gui-né*. Les cases rondes dépourvues de toiture et qui servent aux ablutions se nomment *gui-wo*.

Enfin le gui comporte parfois une petite pièce obscure qui peut servir également de chambre à coucher pendant la saison fraîche, le *go-gwin*.

Mais plusieurs de ces éléments peuvent faire défaut et certains gui ne comportent qu'une pièce principale et une cuisine (*népolo* et *gui-né*).

On trouvera l'indication de ces différentes pièces sur le plan, pour le gui n° 6 et le gui n° 8.

On notera enfin l'emplacement des greniers, édifiés en règle générale face à la porte du *népolo* de leur propriétaire.

C. — LES CHAMPS PERMANENTS OU GWARA.

(Plan IV au 1/5 000)

1. Aspect général.

Les gwara forment une auréole de cultures permanentes autour de chaque KÉLÉ. Lorsque ceux-ci sont nombreux et rapprochés (cas d'un grand KÉLÉ ayant essaimé et entouré de KÉLÉ-« satellites »), les gwara se succèdent sans solution de continuité d'un KÉLÉ à l'autre.

Le terme d'auréole employé ci-dessus suggère une disposition circulaire des gwara autour de chaque KÉLÉ. En réalité, si cette disposition est fréquente autour des grandes concessions et

plus particulièrement autour de celles qui sont situées à la périphérie du village, elle n'a rien de rigoureux. Il s'agit évidemment d'un aspect très grossièrement circulaire, chaque homme adulte de la concession cultivant l'espace situé derrière son gui, espace nécessairement limité, tout contre le KÉLÉ, par la proximité du gui voisin, mais qui va en s'élargissant à mesure que l'on s'éloigne de la muraille du KÉLÉ. C'est ainsi que les gwara d'un même KÉLÉ sont le plus souvent des parcelles individuelles affectant la forme de quartiers d'un cercle séparés par des rayons partant du KÉLÉ, qui en occupe approximativement le centre, le diamètre de ce cercle cultivé atteignant de 100 à 150 m.

Les gwara entourant les petites concessions ont rarement une forme circulaire, mais revêtent au contraire la forme de triangles ou de quadrilatères, dont le KÉLÉ n'occupe pas alors nécessairement le centre.

Ceci est particulièrement net sur l'agrandissement du centre du village au 1/2 000, pour les petites concessions-« satellites » situées au nord-ouest et au nord-est de la plus grande concession qui est celle du chef de terre (plan V).

Les limites entre les parcelles individuelles, c'est-à-dire entre les différents gwara d'un même KÉLÉ sont souvent matérialisées par des sentiers rayonnant à partir du KÉLÉ vers les KÉLÉ voisins, mais aussi par d'autres signes moins évidents tels que des semis d'oseille, ou quelques pieds de gros mil rouge (séparant par exemple deux parcelles cultivées en coton), ou encore des pierres alignées.

Il arrive que des gwara soient entourés d'une clôture de chaumes de mil. Il s'agit le plus souvent de parcelles attenantes à la muraille du KÉLÉ ; leurs clôtures peuvent alors former une véritable enceinte de paille autour de celui-ci.

Les limites entre les gwara d'une concession et ceux des concessions voisines, sont toujours des sentiers dont le réseau extrêmement dense couvre tout le village (cf. plan d'implantation de l'habitation au 1/5 000).

2. Espèces cultivées et techniques mises en œuvre.

Les cultivateurs léla distinguent deux types de gwara :

- les « gwara à maïs » ou *sinépo-gwara* (de *sinépo-wélé* : maïs).
- et les « gwara à gros mil rouge », ou *bo-gwara* (de *bo* : gros mil rouge).

Ces deux dénominations toutefois ne doivent pas être prises au pied de la lettre, car elles ont davantage trait à des différences de méthodes de culture qu'à une étroite spécialisation dans la culture du maïs dans un cas, et du gros mil rouge dans l'autre. D'autre part, elles ne rendent compte que de façon incomplète de la réalité agraire.

Les « gwara à maïs » au sens strict du terme sont les gwara fumés par épandage des ordures ménagères et du fumier des porcs, chèvres et moutons, qui s'accumule dans la cour du KÉLÉ, et plus particulièrement dans les enclos de branchages ménagés à l'intérieur de celle-ci.

— Les « gwara à maïs » sont donc les plus proches du KÉLÉ. Le fumier et les ordures ménagères ne sont en effet généralement répandus tout autour du KÉLÉ que dans un rayon limité n'excédant pas une vingtaine de mètres.

Mais le plus souvent la zone fumée est plus étroite encore et se réduit à une auréole de 2 ou 3 m de large. Parfois aussi, seule la zone située devant l'entrée de la cour reçoit le fumier et les ordures ménagères.

La plupart du temps, cette fumure n'a rien de rationnel ni même de prémédité, pourrait-on dire, et apparaît plutôt comme la conséquence des indispensables nettoyages périodiques de la cour du KÉLÉ.

D'une manière générale les « gwara à maïs », outre des cultures de maïs, peuvent porter aussi du mil rouge, du coton et de l'arachide. Mais il est certain que dans l'étroite bande fumée

qui s'étend tout autour du KÉLÉ, c'est le maïs que l'on rencontre de la façon la plus constante. Celui-ci est semé fin-juin et récolté fin-septembre : il est cueilli vert, épi par épi, pour être grillé.

Les parcelles encloses, également fumées, sont elles aussi qualifiées de « gwara à maïs » bien qu'elles portent le plus souvent des cultures jardinées de légumes et de tabac.

Fréquemment établies tout contre le KÉLÉ qu'elles peuvent entourer presque entièrement d'une enceinte de paille de mil, il s'en rencontre aussi d'isolées, loin à l'écart, en particulier à proximité des marigots.

En règle générale, un puits est inclus dans leurs limites, qu'il s'agisse de l'un des puits attenants au KÉLÉ, ou d'un puits creusé dans la berge d'un marigot. En effet, ces parcelles encloses portent des cultures de saison sèche qui doivent par conséquent être arrosées.

En outre, elles sont fumées de façon plus systématique que les « gwara à maïs » au sens strict : il est significatif que dans le cas de parcelles isolées, le fumier y soit transporté depuis la cour du KÉLÉ.

On y cultive les espèces suivantes :

- légumes : tomates (variétés locale et européenne), oignons, aubergines, haricots niébés,
- plantes à sauce et condiments (gombo, oseille, piments),
- des Calebasses,
- du tabac.

Le tabac toutefois mérite une mention spéciale en raison de la sollicitude dont il est l'objet : il est en effet semé d'abord en pépinières, puis soigneusement repiqué, et ne peut être cultivé qu'en parcelles encloses car ses feuilles sont très appréciées du bétail et en particulier des ânes.

Rangées, elles aussi, sous l'appellation générique de « gwara à maïs », *les cultures de bas-fonds*, non encloses, sont de deux types :

— Cultures de tubercules : billons de patates douces et, plus rarement, buttes de manioc. Par contre l'igname n'est pas cultivée à Tiogo.

Ces plantes à tubercules sont d'introduction relativement récente, conséquence dans une large mesure des habitudes alimentaires contractées en Côte d'Ivoire et au Ghana par les hommes du village qui ont eu l'occasion d'y séjourner.

Il est possible qu'elles soient appelées à se développer dans l'avenir, mais pour le moment elles ne se rencontrent que sous forme de petites parcelles isolées et peu nombreuses.

— *Les rizières* par contre, sont assez nombreuses, mais ne font l'objet d'aucun aménagement : elles sont plutôt la conséquence de la stagnation des eaux dans le village durant la saison des pluies. Le riz n'est pas repiqué, mais directement semé dans la rizière en mai, dès les premières pluies. Il en existe deux variétés : un riz rouge hâtif, nommé « *mwi-siou* », et un riz blanc tardif, nommé « *mwi-poin* », qui sont semés à la même époque mais dans deux secteurs différents de la rizière. La préparation des rizières précède immédiatement la semaille du riz qui a lieu courant avril.

Les herbes qui encombrant les bas-fonds humides où doivent être établies les rizières sont déracinées à la houe et brûlées sur place une fois desséchées. La terre est ensuite retournée et le riz est alors semé à la volée sans plus attendre, même en l'absence de toute pluie ; la boue des fonds de marigots (*vo-lo*) conserve assez d'humidité pour permettre la germination du riz qui doit atteindre une hauteur de plusieurs centimètres avant que le bas-fond ne soit envahi par les eaux (mais la rizière ne comporte aucun aménagement du type diguette qui maintiendrait l'eau à un niveau constant.)

Un premier sarclage a lieu en juin alors que la tranche d'eau est encore peu importante, et un second en août, travail particulièrement pénible effectué dans 50 cm d'eau.

Le riz rouge hâtif se récolte en novembre, et le riz blanc tardif en décembre. Dans les deux cas les épis sont coupés à la main et liés en petites bottes. Ils sont battus dans la cour du KÉLÉ et les grains sont conservés dans des jarres à l'intérieur des cases.

Cultures de tubercules et rizières ne se rencontrent en tout état de cause que dans les portions de marigots incluses dans la zone des gwara. C'est l'apport de fumure, dans le cas de la patate douce du moins, et d'une façon plus générale, l'idée d'une culture relativement minutieuse et appliquée à de toutes petites superficies, qui fait assimiler ces parcelles, abusivement, aux « gwara à maïs ».

— Les gwara à mil rouge ou « bo-gwara » couvrent évidemment la plus grande partie du terroir permanent du village.

Ce sont les gwara non fumés et qui ne portent pas de cultures de saison sèche.

Cependant malgré l'absence de fumure, ils sont en principe cultivés eux aussi de façon permanente.

Les Léla considèrent en effet qu'à la saison des pluies ces champs bénéficient d'une sorte de fumure naturelle du fait que les eaux de ruissellement y entraînent des éléments fertilisants répandus sur les gwara à maïs. Les concessions de Tiogo et leur ceinture de gwara à maïs occupant les parties les plus sèches, c'est-à-dire les moins déprimées du village, pour des raisons évidentes de confort et de salubrité, et le transport de fumure par ruissellement des gwara à maïs vers les gwara à mil rouge n'est donc pas douteux. Cependant, compte tenu du faible volume de fumure répandue sur les gwara à maïs, et de la surface réduite qu'ils occupent en comparaison des gwara à mil rouge, on ne s'explique pas entièrement le caractère permanent de la culture sur ces derniers.

Il est vraisemblable que d'autres fumures entrent en ligne de compte, celle due au petit bétail (moutons, chèvres et porcs) après l'enlèvement de la récolte, l'« engrais humain » et diverses ordures. Toujours est-il que les gwara à mil rouge ne font l'objet d'aucune succession organisée de cultures. D'après les cultivateurs léla, il est fréquent qu'un gwara soit ensencé en gros mil rouge 10 années consécutives.

Cependant, il peut arriver qu'à la longue la terre donne des signes d'épuisement, et qu'elle soit alors laissée en repos pendant un ou deux ans, sans que cette période de jachère s'insère pour autant dans un cycle régulier. En fait, il s'agit le plus souvent de jachères fortuites et occasionnelles. Un cultivateur peut fort bien en effet négliger son gwara à mil rouge et n'y rien semer l'année où il aura entrepris de défricher et de cultiver un champ de brousse particulièrement vaste, accaparant tous ses efforts et ceux de sa famille ; ou encore, si, pour une raison quelconque, ses travaux dans le champ de brousse ont pris du retard.

Outre le gros mil rouge, destiné à la fabrication de la bière de mil et dont il n'existe qu'une seule variété, les gwara peuvent porter des arachides, du coton, et plus rarement du millet (*Pennisetum*). Celui-ci en effet, croît lentement et se trouve ainsi particulièrement exposé au danger d'être brouté par les chèvres.

Le coton est d'introduction récente ; il s'agit de la variété Allen dont la semence est distribuée par la C.F.D.T. (Compagnie Française des Textiles). On trouve parfois le coton associé dans une même parcelle à l'arachide ou au maïs.

Le gros mil rouge (bo) comme le millet, *méla*, sont semés au mois de mai, en poquets. Le cultivateur fait un trou à la houe, dans lequel il dépose plusieurs graines, et le bouche ensuite avec le dos du fer de sa houe. Les semences sont contenues dans une petitealebasse fixée à son poignet gauche.

Le semis du sorgho rouge et du millet est particulièrement aléatoire : les cultivateurs de Tiogo considèrent que s'il ne pleut pas dans les 4 ou 5 jours qui le suivent, il est irrémédiablement compromis et qu'un deuxième semis est alors nécessaire.

Le gros mil rouge est sarclé une première fois en juin, 8 jours environ après sa sortie de terre, et une deuxième fois en août. La récolte a lieu en octobre : les tiges sont d'abord déracinées à la houe par les hommes, et les épis coupés au couteau sont emportés par les femmes dans des paniers. Ils sont stockés sur des claies de branchages à l'intérieur de la cour du KÉLÉ. Une partie des chaumes est ramassée pour la confection des clôtures de jardins, le reste est abandonné sur place.

Notons enfin que le gros mil blanc n'est jamais cultivé sur les gwara à gros mil rouge.

II. — LE BAN'DÉ OU ZONE DES CHAMPS DE BROUSSE

A. — MORPHOLOGIE DU CHAMP DE BROUSSE OU KÉLÉ

(*Commentaire de la carte VII de Tiogo au 1/20 000*).

Le champ de brousse ou kélé représente la pièce maîtresse de l'agriculture léla. C'est de lui que le paysan léla tire l'essentiel de sa subsistance, c'est son principal sujet d'inquiétude et aussi de fierté, et c'est, dans une large mesure, en fonction des impératifs du travail sur le kélé que s'organise la société léla traditionnelle, comme il apparaîtra plus loin lors de l'étude de l'organisation du travail agricole et de structures foncières.

La zone des champs de brousse est séparée de la zone des gwara par cette zone intermédiaire de quelques centaines de mètres de large, à la végétation buissonnante, déjà mentionnée dans le paragraphe décrivant la végétation, et qui est la zone où pâturent chèvres et moutons.

Les premiers champs de brousse de Tiogo ne sont distants que de 300 m environ, de la limite des gwara (cf. cartes VII et VIII au 1/20 000). Au nord de la route où il ne se trouve pas de gwara, les champs de brousse commencent immédiatement derrière les constructions du S.G.H.M.P.

Cette zone des champs de brousse ne présente pas le caractère d'homogénéité que semble impliquer la nomenclature léla, laquelle s'attache exclusivement aux caractères spécifiques du champ de brousse, sans tenir compte de la végétation où il s'insère. En fait, l'observation sur le terrain, complétée par l'examen attentif de photographies aériennes au 1/10 000 couvrant la totalité du terroir de Tiogo, permet de déceler l'existence d'une vaste couronne de savane arborée où dominant, en peuplement clairsemé, les arbres « utiles », soit, en grande majorité, des karités et des nérés. Le sol y est fréquemment dénudé et, sur les photographies aériennes, les arbres apparaissent le plus souvent sous la forme d'un semis assez lâche de taches et de points. Au-delà de cette zone par contre, les arbres sont d'espèces plus variées et le peuplement, nettement plus dense, donne davantage, sur les photographies aériennes, une impression de moutonnement, et de plages uniformément sombres.

On peut donc considérer que la zone des champs de brousse, le ban'dé, se subdivise en réalité en deux zones bien distinctes :

— Un parc à nérés et karités, conséquence de l'action sélective des cultivateurs léla au cours d'une longue période d'alternance de cultures et de jachères et où sont établis les champs de brousse les plus proches du village.

— Une zone des champs de brousse lointains dans la savane boisée, où le paysage végétal n'a pas été modifié de façon aussi évidente.

La limite parc-savane boisée est fort sinueuse et se situe à une distance d'environ 2,500 km de la limite des gwara à l'ouest du village, 3 km au sud-ouest, 2 km au sud et au sud-est, moins de 1 km à l'est, et 1 km environ au nord de la route.

Les champs de brousse les plus éloignés sont distants d'environ 4 à 5 km du village à vol d'oiseau du côté de l'ouest, de 4 à 5 km également au sud-ouest, de 2 km environ au sud et au sud-est (à la limite du parc et de la savane boisée¹), de 1 km à l'est², d'environ 2 km au nord de la route et 3 km au nord-ouest.

Dans le secteur nord-ouest de la carte, juste derrière les constructions du S.G.H.M.P., s'étend un grand espace très déboisé, aujourd'hui presque entièrement en jachère. Cet espace

1. La limite du parc et de la savane boisée au sud et au sud-est de Tiogo coïncide en fait avec la limite des terroirs de Tiogo et de Bavié, ce qui explique que dans ces deux directions les champs s'éloignent moins du village.

2. De ce côté également, le terroir limitrophe de Tio commence à la limite du parc. De plus, il n'existait dans le secteur, au début de 1964, que des jachères récentes.

correspond au kié'do, ce sol sablo-argileux de couleur grise particulièrement favorable à la culture du sorgho ; il déborde légèrement sur la rive droite du marigot.

Les différentes parcelles sont délimitées de façon bien peu visible, le plus souvent par des touffes d'andropogon plus ou moins espacées.

Par ailleurs, les champs de brousse de Tiogo sont remarquables par leurs formes extrêmement irrégulières. Ils peuvent être massifs, présenter des étranglements ou des pédoncules, ou inclure encore des îlots non défrichés ; dans tous les cas, leurs limites sont sinueuses ou dessinent une ligne brisée.

Ce dessin tourmenté des champs de brousse léla pose le problème de leur genèse, et l'on peut se demander quel est le processus qui aboutit à des formes aussi complexes, et s'il existe une explication rationnelle de celles-ci.

En fait, on constate en premier lieu que le paysan léla qui défriche un nouveau champ de brousse ne semble guère s'embarrasser de géométrie. Après avoir choisi l'emplacement de son nouveau champ, choix fondé essentiellement sur la qualité de la terre, il va s'efforcer de défricher une superficie convenable, compte tenu de ses besoins alimentaires et de ceux de sa famille. La technique de défrichage sera examinée plus loin, mais en tout état de cause, le paysan léla qui ouvre un nouveau champ de brousse dans un secteur où la densité des cultures est faible, lui donne une forme géométrique simple et plutôt massive, grossièrement rectangulaire ou elliptique.

Ceci est visible pour certains champs de brousse isolés, au nord de Tiogo, sur la carte au 1/20 000.

Lorsqu'un cultivateur léla veut agrandir son champ de brousse, il l'allonge ou l'élargit selon le cas, en s'efforçant de l'étendre du côté où le sol est le plus fertile.

Supposons qu'un deuxième cultivateur vienne faire son champ à proximité. Il est probable que lui aussi va pousser en direction des bonnes terres convoitées par le propriétaire du premier champ. Celui-ci va donc défricher une bande de brousse dans cette direction, de façon à découper le second cultivateur.

Le même processus peut se répéter de plusieurs côtés différents, à condition évidemment qu'aucun obstacle d'ordre juridique ou religieux (droit éminent d'un autre chef de famille, présence d'un bois sacré) ne s'oppose à l'expansion du champ de brousse.

De la sorte, les champs finissent par converger et se rejoindre au prix de cheminements souvent tortueux, et parfois d'une véritable course échelonnée sur plusieurs années, en direction des terres les plus fertiles.

Un champ isolé, qui n'a nulle concurrence immédiate à redouter, se développe librement et se caractérise par un dessin relativement simple, tandis que la concurrence, là où les champs sont nombreux, entrave au contraire leur libre développement et détermine ces formes complexes et ces limites sinueuses.

Cette explication est donnée par les Léla eux-mêmes, qui soulignent, en en plaisantant, l'âpreté que met chacun à étendre son kélé en direction des bonnes terres et à essayer d'en interdire l'accès au voisin.

L'individualisme des Léla et l'absence de toute organisation des cultures à l'échelon du village la rendent vraisemblable.

B. — SUPERFICIES DES CHAMPS.

Le nombre de parcelles dénombrées dans la zone des champs de brousse de Tiogo est d'environ 100.

Ce chiffre ne saurait être d'une rigueur absolue, car d'une part il n'est pas entièrement exclu que quelques petites parcelles isolées aient pu échapper à notre investigation malgré le secours des photographies aériennes, et d'autre part certaines parcelles en apparence distinctes sur la carte au 1/20 000 correspondent en réalité aux vestiges d'un champ plus vaste en cours d'abandon dont seuls quelques secteurs moins épuisés ont été semés tandis que la partie centrale

est déjà en jachère. Dans ce cas ces différentes parcelles ne doivent pas être considérées comme des entités distinctes.

L'ensemble des champs de brousse de Tiogo couvre une superficie totale de 560 ha, soit une moyenne de 5 ha 60 a environ par champ.

La répartition par superficie est la suivante :

Parcelles de moins de 1 ha	9
Parcelles de 1 à 5 ha inclusivement	47
Parcelles de 5 à 10 ha —	28
Parcelles de 10 à 15 ha —	10
Parcelles de 15 à 20 ha —	4
Parcelles de plus de 20 ha	2
TOTAL	100

Presque toutes les parcelles de moins de 1 ha sont cultivées par des femmes mariées. Elles correspondent le plus souvent à ces vestiges de champs abandonnés, déjà mentionnés. Il s'agit presque toujours d'ailleurs de l'ancien champ du mari dont la femme pourra continuer à épuiser pendant 3 ou 4 ans les secteurs les moins défavorisés pour se constituer un petit appoint de récolte personnelle en cas de disette.

Les 100 parcelles dénombrées concernent environ 60 ménages répartis en 34 concessions.

La surface moyenne cultivée par chaque ménage est par conséquent d'environ 9 ha 33 a, ce qui correspond à 2 parcelles au moins par ménage.

Rappelons ici que la population active agricole mâle de Tiogo est de 167 personnes, soit un peu moins de 3 hommes par ménage (chaque ménage comptant en moyenne 14 personnes).

Les parcelles les plus vastes correspondent aux concessions qui ont conservé le système du champ collectif : champ de brousse de Nébila Bationo¹ dans le secteur N-W : 15 ha 67 a 32 ca, ou encore le vaste champ² de 22 ha 68 a 64 ca. à cheval sur le marigot au nord de la route, et dépendant de la concession d'un nommé Babor Bayili, qui compte 36 personnes dont 9 hommes valides, travaillant tous ensemble sous l'autorité du KÉLÉ *k'ébal*.

Quant aux parcelles dont la superficie est supérieure à 1 ha et inférieure à 15, c'est-à-dire la grande majorité des champs de brousse de Tiogo, elles sont presque toujours cultivées par des hommes mariés ayant rejeté la tutelle économique du KÉLÉ *k'ébal*, chacun subvenant aux besoins de son ménage.

Un bon exemple de cet individualisme peut être donné par l'une des plus importantes concessions de Tiogo qui compte 92 personnes et qui a pour chef le nommé Kalhouo Bako. En dehors de ce dernier, trop vieux pour travailler et pris en charge par un de ses frères, la concession compte 8 hommes mariés exploitant chacun un champ. Ces champs comptent respectivement :

6 ha 94 a 86 ca (champ n° 24, secteur S-E)
3 ha 78 a 51 ca (champ n° 25, —)
1 ha 17 a 66 ca (champ n° 26, —)
8 ha 87 a 04 ca (champ n° 54, secteur S-W)
6 ha 65 a 28 ca (champ n° 55, —)
14 ha 25 a 00 ca (champ n° 60, —)
7 ha 81 a 44 ca (champ n° 62, —)
1 ha 55 a 40 ca (champ n° 63, —)

Soit : 51 ha 05 a 19 ca

Il est évident que la superficie exploitée par chaque homme marié de la concession est fonction de l'importance de son ménage : nombre de femmes, d'enfants, et notamment de garçons

1. Champ n° 13 sur carte n° VIII au 1/20 000.
2. Champ n° 10 sur carte n° VIII au 1/20 000.

en âge d'apporter une aide efficace à leur père, en attendant que, mariés à leur tour, ils ne se mettent à cultiver pour leur propre compte.

C. — GROUPEMENT DES CHAMPS.

L'un des aspects les plus frappants de la zone des champs de brousse réside dans la répartition de ces champs entre différents secteurs bien individualisés.

Dans chacun de ces secteurs les champs s'agglomèrent de part et d'autre de pistes d'accès qui font souvent office de limite entre parcelles individuelles. On a parfois ainsi d'énormes surfaces cultivées sans solution de continuité, comme il apparaît particulièrement dans le secteur N-E, et dans le secteur N. Toutefois les pistes d'accès doivent être considérées plutôt comme la conséquence de la prolifération des champs dans les différents secteurs que comme des axes de pénétration. En effet, la savane boisée aux environs de Tiogo n'oppose jamais à la marche de difficultés telles que l'existence de pistes et de sentiers de piétons en vienne à constituer un avantage déterminant pour la mise en culture de champs de brousse. Les simples allées et venues des gens suffisent le plus souvent à faire apparaître assez rapidement ces pistes qui rayonnent autour de Tiogo, et ont du reste une existence assez éphémère. Elles s'estompent et peuvent finir par disparaître à la suite de l'abandon des cultures dans le secteur qu'elles desservent.

Seule la grande route de Dédougou, à l'ouest de Tiogo, est incontestablement responsable des parcelles qui lui sont contiguës. Outre l'avantage que constitue son caractère de permanence et de grande viabilité, il est probable aussi que sa proximité contribue à éloigner les animaux sauvages qui évitent généralement les abords des lieux trop manifestement fréquentés et aménagés par l'homme.

Et c'est sans doute aussi en grande partie cette raison qui fait se grouper de nombreux champs dans un même secteur : une parcelle isolée et entourée de toutes parts par la brousse court beaucoup plus de risques d'être pillée entièrement par les singes qu'une série de champs confondus en une vaste étendue défrichée, dont la périphérie seule sera vraiment exposée aux déprédations des animaux sauvages. En outre, et cela même en l'absence momentanée du propriétaire d'un champ, la présence d'autres cultivateurs dans les champs voisins, à tout le moins d'enfants et de chiens, gardiens habituels des cultures, assurera une protection efficace. Il faut donc tenir le plus grand compte de la solidarité de fait et de la sociabilité qui lient les paysans léla, et se manifestent d'ailleurs en d'autres circonstances, lors des travaux en commun dont il sera question plus loin.

Cette sociabilité est probablement en partie l'héritage du long passé d'insécurité que connut le pays, et sans doute faut-il voir aussi dans la façon dont se rapprochent les champs de Tiogo la survivance d'un vieux réflexe de défense.

Ce sont les hommes faisant partie du même segment de lignage ou de la même concession qui ont le plus nettement tendance à grouper leurs champs dans un même secteur. La situation des champs de brousse des hommes de la concession de Kalhouo Bako, précédemment citée, est à cet égard caractéristique : trois de ces champs (n^{os} 24, 25 et 26 du plan au 1/20 000) sont situés dans le secteur S-E du terroir, et les cinq autres (n^{os} 54, 55, 60, 62, 63) dans le secteur S-W.

Ainsi, il apparaît qu'en dépit de l'absence d'organisation agraire à l'échelon de la communauté villageoise, il existe néanmoins une sorte d'exploitation tournante de la périphérie du terroir, la concentration de nombreux champs sensiblement contemporains dans un même secteur du terroir devant inéluctablement entraîner au bout d'une dizaine d'années l'abandon progressif de ce secteur au profit d'un nouveau secteur où le même phénomène d'agglutination des champs aura toutes chances de se reproduire.

Toutefois, la notion d'une organisation systématique de l'exploitation du terroir est rigoureusement étrangère aux paysans de Tiogo, et rien ne permet de préjuger du sens dans lequel se déplaceront les cultures. Il faudrait pouvoir observer les choses de longues années durant avant de dire avec certitude jusqu'à quel point les masses cultivées visibles sur le plan méritent d'être assimilées, grosso modo, à des soles.

D. — PLANTES CULTIVÉES ET SUCCESSION DES CULTURES.

Les kélé sont consacrés en priorité à la culture du gros mil blanc appelé *yala* en léla. C'est cette céréale qui constitue en effet la base de l'alimentation du cultivateur léla.

Les cultivateurs de Tiogo distinguent trois variétés de gros mil blanc :

La plus répandue est appelée *bien-ko* : la graine blanche comporte une enveloppe de couleur noire. C'est la variété la plus appréciée car sa farine est la plus blanche.

Dans la variété nommée *poul-sien*, l'enveloppe de la graine est rouge, mais il s'agit bien d'un sorgho blanc (*yala*) et non de sorgho rouge (bo).

Ces deux variétés de gros mil blanc mûrissent à la même époque dans le courant du mois d'octobre et sont récoltées en novembre.

Enfin, dans la troisième variété, l'enveloppe de la graine est blanche comme la graine elle-même, et les Léla nomment ce sorgho blanc : *fwéle-yala*, ce qui signifie textuellement « sorgho peul », par analogie, disent-ils, avec le teint clair des Peuls.

Cette dernière variété est plus hâtive et doit être récoltée vers la mi-octobre, mais elle est peu prisée car elle laisse, après battage, une quantité importante de son.

Avec le gros mil blanc, les Léla font alterner le millet ou petit mil (*méla*) dont ils ne connaissent qu'une variété.

Il est remarquable de constater que les paysans léla ne cultivent jamais ni arachide, ni coton en brousse ; seules les femmes en cultivent quelques parcelles à la dérobée, mais en règle générale tout ce qui n'est pas gros mil blanc ou petit mil est considéré comme culture de gwara.

Quelques légumineuses sont parfois cultivées en brousse cependant : le pois de terre, le haricot niébé, et le fabirama. Mais ces cultures jouent un rôle négligeable dans l'agriculture léla et ne sont pratiquées que par quelques personnes et sur une toute petite échelle.

La durée moyenne d'exploitation d'un champ de brousse à Tiogo est de 7 ou 8 ans. La succession des cultures est en gros la suivante :

1 ^{re} année de mise en culture :			gros mil blanc.
2 ^e année	—	—	: gros mil blanc.
3 ^e année	—	—	: petit mil.
4 ^e année	—	—	: gros mil blanc.
5 ^e année	—	—	: gros mil rouge.
6 ^e année	—	—	: gros mil blanc.
7 ^e année	—	—	: gros mil blanc.
8 ^e année	—	—	: petit mil (ou, plus rarement, gros mil rouge).

Ce tableau n'a rien de rigoureux ; il arrive que le petit mil soit cultivé dès la 2^e année au lieu de la 3^e, lorsque la terre est pauvre. Au contraire, lorsque la terre est particulièrement fertile, on peut semer du gros mil blanc pendant les quatre premières années consécutives.

En règle générale, le paysan léla ne se résout qu'à contrecœur à cultiver autre chose que du gros mil blanc.

La seule culture qui soit fréquemment associée au gros mil blanc est celle du haricot niébé appelé *swena* en léla, mais beaucoup de paysans léla s'abstiennent d'en semer sous le prétexte qu'il constitue une gêne au moment du sarclage du mil.

Le petit mil n'est guère apprécié et n'est semé que pour laisser la terre en repos relatif pendant un an, car il l'épuise beaucoup moins que le gros mil blanc.

La dernière année de culture d'un champ, avant sa mise en jachère, est presque toujours consacrée au petit mil.

Le gros mil rouge n'entre pas toujours dans la succession des cultures : les paysans de Tiogo évitent de le semer en bordure car les singes, qui abondent, en sont particulièrement friands, et si l'on ne place pas le champ sous la surveillance d'enfants accompagnés de chiens, la récolte est dévastée.

Lorsqu'un champ a été cultivé pendant 8 ans, au maximum, il est abandonné et laissé en jachère pendant 15 à 20 ans, la longue durée de la jachère étant rendue possible par l'abondance des terres.

E. — L'ÉLEVAGE.

Les cultivateurs léla aiment à posséder des bêtes à cornes. Leurs vaches sont du type « n'dama », petites et à cornes courtes, résistant à la trypanosomiase. Bien différentes des grands zébus du Sahel, elles ne sont pas sans rappeler les vaches bretonnes par leur silhouette et leur robe généralement foncée.

Les Léla confient volontiers la garde de leur bétail à leurs propres enfants, mais s'il se présente des Peuls pour venir proposer leurs services, il semble que les paysans léla n'hésitent jamais à leur donner la préférence, en raison de la réputation d'extrême compétence qu'ont les Peuls en matière d'élevage.

Tel est le cas, à Tiogo, où deux familles peules assurent la garde de presque tout le bétail. Il est très difficile d'évaluer le cheptel d'un village, les paysans se montrant évasifs dès qu'on leur demande combien de bœufs ils possèdent, en raison de l'impôt par tête de bœuf ; les Peuls, de leur côté, sont tout aussi discrets.

Le cheptel bovin de Tiogo ne doit pas, selon toute vraisemblance, excéder une centaine de têtes. En effet, le nombre de chefs de famille ayant déclaré posséder des bœufs s'élève à 12 ; le plus riche en posséderait « plus de vingt », et les autres entre 10 et 5. Il ne nous a pas été possible d'obtenir des renseignements plus précis.

Le bétail est donc confié aux Peuls qui campent à la lisière sud du village ; les bœufs paissent dans la brousse pendant toute la saison des cultures. La nuit, ils sont parqués à l'intérieur d'une enceinte de branchages épineux entassés, à proximité des huttes de paille des Peuls. Il est nécessaire de protéger les bêtes contre les fauves, en particulier les grandes hyènes tachetées qui n'hésitent pas à enlever les veaux (les lions existent dans la région, mais sont très discrets ; trouvant apparemment assez de gibier, ils ne s'approchent pas du village, ni des troupeaux).

Après l'enlèvement de la récolte, les Peuls emmènent les bœufs paître les chaumes dans les champs de brousse ; ceux-ci n'en consomment d'ailleurs qu'une faible partie, le reste sera brûlé. Mais les cultivateurs léla ne semblent nullement se soucier de faire fumer leurs champs par le bétail au pacage, et il n'existe aucun contrat de fumure entre le Peul et le Léla propriétaire des bêtes. Le Peul garde le lait des vaches pour prix de sa peine. Les femmes peules viennent vendre du lait au marché de Tiogo, ou passent de KÉLÉ en KÉLÉ le vendre même aux propriétaires des vaches. Le Peul ne prélève jamais la moindre part sur le croît du troupeau.

Le lieu où le bétail est parqué la nuit se trouve, par la force des choses, abondamment fumé ; lorsque commence la saison des cultures, le Peul l'ensemence, de maïs le plus souvent, tandis qu'un nouveau « corral » est édifié à quelque distance, dont l'emplacement sera mis en culture à son tour un an plus tard.

Comme on peut en juger, les Léla ne tirent pratiquement aucun profit de leur bovins. Ils ne les élèvent pas plus pour la viande que pour le fumier. Ce bétail joue en revanche un rôle considérable sur le plan religieux. Il est indispensable, en effet, quand meurt un homme âgé, de sacrifier pour ses funérailles une ou plusieurs bêtes à cornes. Sans quoi, offensé de n'avoir pas reçu les honneurs auxquels il avait droit, le défunt se vengerait sur ses descendants.

Cette croyance, et le prestige attaché, comme chez beaucoup d'autres peuples d'Afrique, à la possession des bœufs, sont les seules raisons de l'intérêt que les Léla portent à leur élevage. Le bétail n'entre même pas dans le paiement de la compensation matrimoniale, ainsi qu'il est pourtant de règle chez d'autres populations du groupe gourounsi, comme les Kasséna.

Le petit bétail, chèvres et moutons, est très abondant. Nous avons déjà signalé qu'il pâture pendant la journée à la limite de la zone des gwara, sous la surveillance des enfants ; la nuit, il est parqué à l'intérieur de la cour du KÉLÉ.

Après l'enlèvement des récoltes sur les gwara, chèvres et moutons paissent également

les champs de gros mil rouge et de maïs, ainsi que les tiges de coton ; c'est pour cette raison que les jardins à légumes et à tabac sont soigneusement enclos. Mais ce petit bétail est rarement abattu. Il joue aussi le rôle essentiellement social et religieux : chèvres et moutons sont égorgés de même que les bœufs lors des funérailles, pour certains sacrifices, et lorsque un chef de famille réclame l'assistance de tous les hommes du village pour certains gros travaux, comme on le verra par la suite.

Cependant, chèvres et moutons peuvent être vendus, notamment pour rassembler l'argent de l'impôt.

L'élevage des porcs est également fort répandu, bien que d'introduction récente. C'est pourquoi, contrairement aux espèces précédentes, le porc ne joue aucun rôle dans les sacrifices et offrandes traditionnels, et son élevage est beaucoup plus marqué par le souci du profit. Les porcs sont élevés dans la cour du KÉLÉ et lâchés dans les gwara après l'enlèvement de la récolte. Ils sont nourris d'une pâtée d'eau et de son, qui leur est servie dans une auge de bois. On se résout assez volontiers à les abattre, et leur viande est alors vendue sur les marchés. La vente de viande de porc constitue également l'une des principales ressources destinée au règlement de l'impôt.

Enfin, les volailles sont également très nombreuses, en particulier les poules et les pintades.

Les poulets tiennent une place de tout premier plan dans la religion traditionnelle car ils constituent véritablement la matière première des sacrifices aux ancêtres et aux génies de la brousse, sacrifices auxquels les Léla ont très fréquemment recours.

D'autre part, on égorge des poulets en l'honneur des hôtes de marque, en particulier les parents d'une épouse, et on offre également dans ce cas des poulets vivants.

Les cas où il est indispensable de sacrifier ou d'offrir des poulets sont si nombreux, que les Léla évitent d'égorger leurs volailles sans raison impérieuse, de peur d'en manquer lorsque les circonstances l'exigeront.

Les pintades jouent un rôle beaucoup moins important, et les Léla s'en défont plus volontiers que de leurs poulets. La pintade grillée est surtout un mets de femme, et elle constitue un cadeau rituel de mariage du prétendant à la mère de la jeune fille désirée comme épouse.

Les œufs des poules comme ceux des pintades sont absolument dédaignés par les Léla (ils ne sont consommés que très exceptionnellement, et par les jeunes enfants.)

Enfin, l'élevage des dindons, d'introduction récente, commence à se répandre à Tiogo. Le premier dindon y aurait été introduit voici dix ans, et l'on en vend assez fréquemment sur le marché.

Mentionnons enfin pour mémoire les ânes, rares en pays léla. Il en existe deux ou trois à Tiogo, qui ne sont apparemment d'aucune utilité à leur propriétaire.

III. — LIMITES DU « TERROIR », ET ZONE DE LA BROUSSE LIBRE

A. — LIMITES DU TERROIR.

Les gens de Tiogo savent reconnaître avec précision les limites de leur terroir.

Du côté de Tio (à l'est et au sud-est), de Bavié et de Guigui (au sud), enfin de Bwo (au sud-ouest), la brousse, entièrement appropriée, est partout à l'état de « ban'dé » (champs de brousse et jachères). Les limites entre terroirs villageois ne résultent pas d'un accord entre les différentes communautés. Nous avons signalé déjà les démêlés parfois sanglants qui ont suivi la fondation de Tiogo, avec les gens de Guigui et surtout de Bavié. C'est de façon toute empirique que la délimitation s'est faite, au lieu de rencontre des champs de brousse les plus éloignés de Tiogo avec les champs et les jachères des villages voisins.

Le contour du terroir de Tiogo est indiqué de façon approximative sur la carte VIII au 1/20 000. Il figure également sur la carte « Partage et limites du terroir », établie d'après les photographies aériennes. La limite se repère aisément au sol, le long des pistes et des sentiers où elle est généralement signalée par un arbre de grande taille, baobab ou néré, passé lequel on se

trouve sur le territoire d'un autre village. Par contre, seule une longue familiarité des lieux permet aux habitants de se repérer dans les denses boisements limitrophes, loin des sentiers.

Il arrive qu'un affleurement rocheux ou un cours d'eau marquent le contact de deux terroirs. C'est ainsi qu'au sud-est du village, un marigot partage en deux le hameau de Zabwaniéré. L'un des kélé, établi sur la rive gauche, se trouve inclus dans le terroir de Tiogo ; les huit autres, sur le bord opposé, sont situés sur le terroir de Tio. Mais la rive droite du marigot, plus au nord, appartient à Tiogo.

Sur la route de Guigui la limite sud du terroir de Tiogo se situe au niveau d'un mamelon à l'est de la route ; la limite des terroirs de Tiogo et de Bwo, au sud-ouest, correspond également à une modeste colline en bordure de la piste, à droite lorsqu'on se dirige vers Bwo.

Vers l'ouest, le nord-ouest et le nord de Tiogo, dans la région de la forêt classée, s'étendent au-delà des ban'dé des terres libres, non appropriées. La limite des ban'dé est ici particulièrement difficile à cerner. C'est la nature de la végétation, son abondance, et la diversité des espèces, qui indiquent que l'on ne se trouve plus en présence de jachères, mais d'une brousse inculte.

B. — LA BROUSSE LIBRE.

Si la brousse libre ne saurait être, par définition, considérée comme faisant partie du terroir du village, elle ne lui est cependant pas entièrement étrangère ; jusqu'à la Volta Noire à l'ouest et à l'Eséréliéra au nord, la brousse, qui s'étend au-delà de la zone des ban'dé, constitue à proprement parler le finage de Tiogo.

D'une part, et bien que les gens de Tiogo n'organisent pas de grande chasse collective, le gibier leur est traditionnellement réservé dans cette zone. Un certain nombre de cultivateurs en profitent pour s'y rendre, en saison sèche, munis de fusils à pierre ou d'arcs. Ils se servent parfois de flèches empoisonnées. Antilopes de toutes tailles, phacochères, singes, porcs-épics, pintades sauvages constituent les proies les plus courantes. Avant l'arrivée des Européens, les habitants de Tiogo ne toléraient pas les incursions des autres villageois, et les étrangers surpris à chasser clandestinement risquaient fort d'être tués à coups de flèches.

En revanche, il est loisible à un étranger de venir s'installer en toute liberté dans cette zone qui n'est pas appropriée. Avant de défricher un champ et de construire son KÉLÉ, il n'a même pas besoin d'obtenir l'autorisation expresse du chef de terre de Tiogo. Il suffit que ce dernier soit prévenu, et reçoive un poulet, comme gage de bon voisinage ; encore n'est-ce qu'une obligation morale. Autrefois, les villageois de Tiogo étaient tenus de prêter assistance et main-forte à l'étranger qui, par ce geste, se plaçait sous leur protection.

Comme on le voit, la brousse inculte fait quand même partie, dans une large mesure, du patrimoine du village.

Mais il reste à présent à examiner de façon plus détaillée en quoi cette brousse libre se distingue, sur le plan juridique, du terroir du village, c'est-à-dire à définir le régime foncier qui caractérise celui-ci.

COMMUNAUTÉ VILLAGEOISE ET EMPRISE AGRICOLE : LES RELAIS SOCIOLOGIQUES

I. — STRUCTURES FONCIÈRES

A. — RÉGIME FONCIER DES GWARA.

1. Répartition entre les membres du KÉLÉ.

La structure foncière des gwara est la projection extra muros de la structure sociologique du KÉLÉ.

Il faut donc examiner en premier lieu comment les habitants du KÉLÉ sont répartis à l'intérieur de celui-ci, en fonction des liens de parenté qui les unissent au chef de concession, ou KÉLÉ *k'ébal* (*k'ébal* signifiant maître plutôt que chef, le terme propre signifiant « chef » en léla, étant *piao*).

La règle essentielle, déjà mentionnée lors de la description de l'habitation, veut que le gui du KÉLÉ *k'ébal*, c'est-à-dire l'ensemble des cases où vit celui-ci avec sa première épouse, et plus précisément son « népolo », c'est-à-dire la pièce principale du gui, soit situé à l'opposé de l'entrée de la cour, ou « bwéré ».

Cette règle est toujours observée.

Les autres membres du KÉLÉ vont occuper les gui situés de part et d'autre de celui du KÉLÉ *k'ébal*, conformément au schéma ci-après (fig. 4).

La règle est donc la suivante :

— A la droite du gui du KÉLÉ *k'ébal*, lorsqu'on fait face à l'entrée de la cour, se trouvent les gui des épouses de son frère puîné, puis le gui de son frère puîné lui-même et de sa 1^{re} épouse. Ensuite viennent les gui des femmes du 1^{er} fils du KÉLÉ *k'ébal*, et, à l'extrême droite le 1^{er} fils lui-même avec sa 1^{re} épouse.

— A la gauche du gui du KÉLÉ *k'ébal* se trouvent tout d'abord les gui de ses propres femmes, puis viennent tour à tour le 2^e frère du KÉLÉ *k'ébal*, ses femmes, le 3^e frère, ses femmes et ainsi de suite jusqu'au dernier des frères. Ensuite, à la gauche de celui-ci vient le 2^e fils du KÉLÉ *k'ébal*, puis ses femmes, puis le 3^e fils, etc. jusqu'au plus jeune des fils adultes.

Ainsi, seuls le frère puîné et le fils aîné du KÉLÉ *k'ébal* sont placés à sa droite, tandis que tous les cadets sont à sa gauche.

Le frère puîné du KÉLÉ *k'ébal* est le premier dans l'ordre de succession à la fonction de KÉLÉ *k'ébal*, tandis que le fils aîné du KÉLÉ *k'ébal* doit être le premier de sa génération à remplir cette fonction après extinction de la génération de ses oncles paternels. L'un représente donc l'avenir du KÉLÉ à brève échéance, l'autre l'avenir du KÉLÉ à échéance lointaine, et peut-être ceci explique-t-il cette sorte de préséance dont ils jouissent d'être les seuls à pouvoir s'installer à la droite du KÉLÉ *k'ébal*.

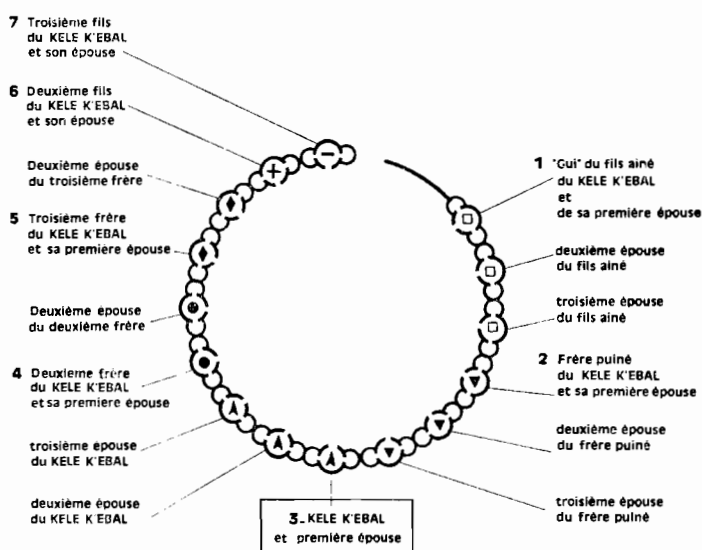


FIG. 4.

Les fils des frères du KÉLÉ *k'ébal* vivent avec leur mère lorsqu'ils sont encore enfants, et sont appelés à aller fonder d'autres KÉLÉ lorsqu'ils se marient.

Il en va généralement de même pour une partie de ses fils. Ainsi le KÉLÉ essaime-t-il et apparaissent les concessions-satellites tout autour de la concession-mère, phénomène déjà mentionné dans le paragraphe concernant l'implantation de l'habitat.

Les gwara d'un même KÉLÉ sont, on l'a vu, divisés en secteurs qui constituent autant de parcelles individuelles, cultivées chacune par un homme marié. Le partage se fait selon le schéma ci-dessous (fig. 5), en reprenant le KÉLÉ-type de l'exemple précédent.

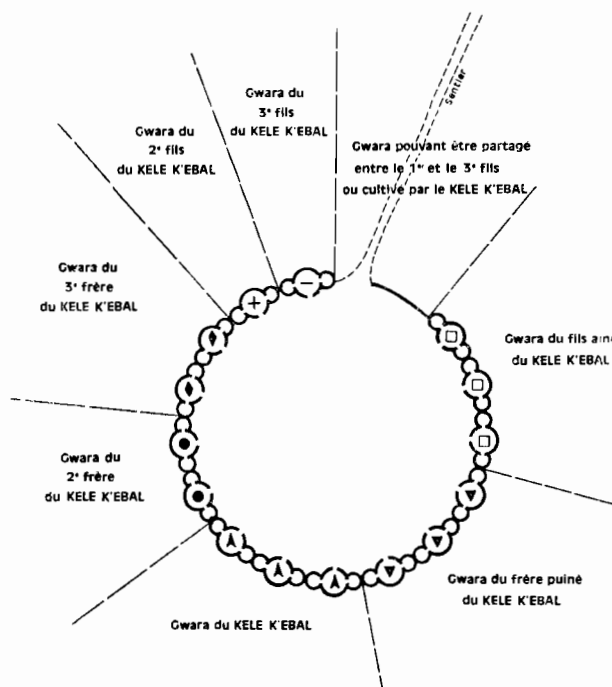


FIG. 5.

Chaque homme marié cultive donc l'espace compris derrière son gui et ceux de ses épouses. Cependant la part dévolue à chaque homme marié reste évidemment inchangée quel que soit le nombre de ses épouses. Ici, le recours aux croquis s'avère une fois de plus nécessaire (fig. 6).

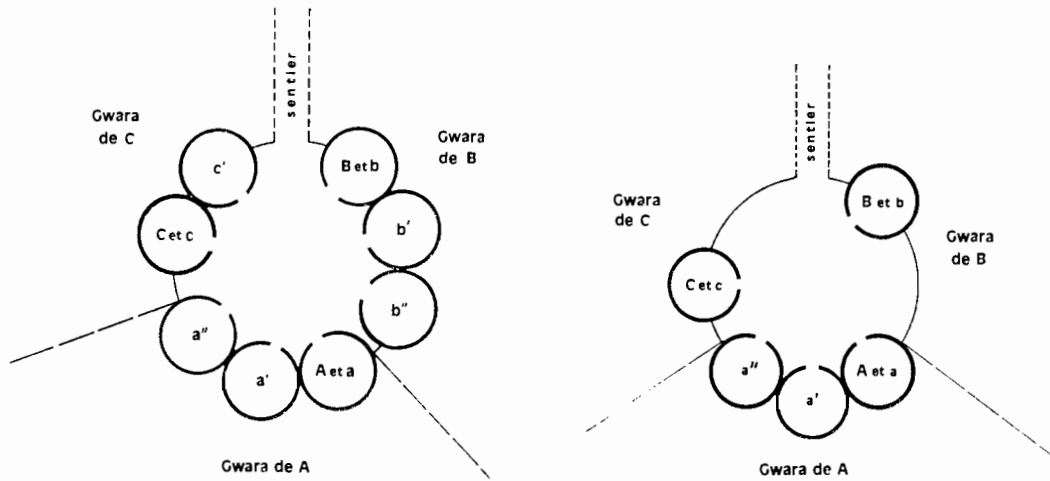


FIG. 6.

Le croquis de droite représente, schématisé à l'extrême, un KÉLÉ dont la population adulte ne comprendrait que le KÉLÉ *k'ébal* A avec 3 épouses (a, a' et a''), son fils aîné B avec une seule épouse, b, et un 2^e fils C, avec son épouse, c. Les gui sont espacés et l'enceinte du KÉLÉ est constituée sur presque toute sa circonférence, par un mur de pisé : cet espacement est toujours respecté dans les petits KÉLÉ en prévision de l'agrandissement de la famille.

A, B et C cultivent chacun l'espace situé derrière leur gui et compris entre ce gui et le gui voisin.

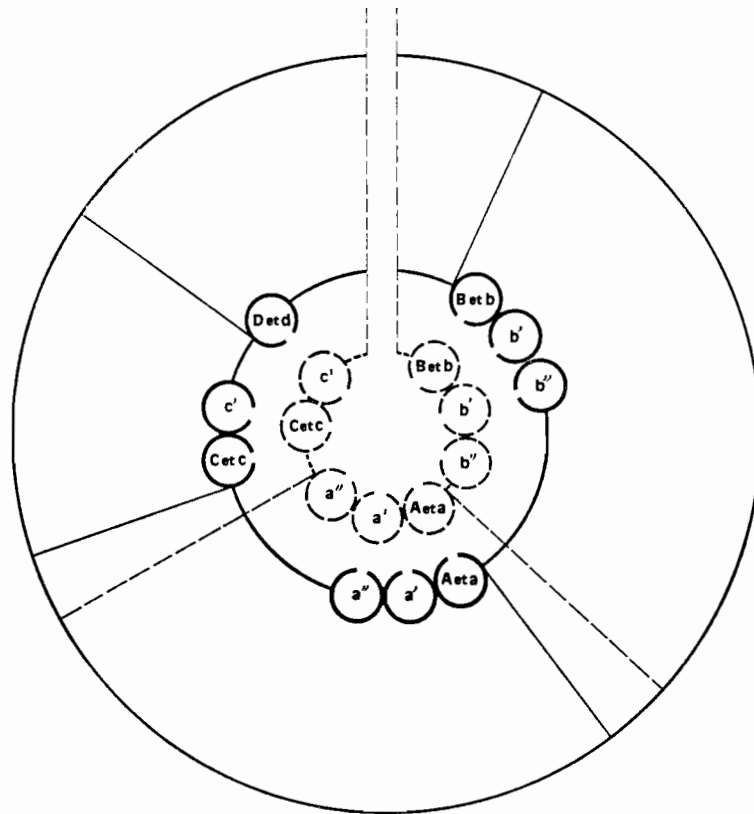
Le croquis de gauche représente le même KÉLÉ quelques années plus tard : le fils aîné B a pris deux autres épouses dont les gui sont situés en b' et b'', tandis que le 2^e fils, C, a pris une seconde épouse, c'.

La part de gwara des 3 hommes est évidemment demeurée inchangée, mais il est certain que l'enceinte du KÉLÉ ne permet plus l'édification de nouveaux gui. En particulier, si un 3^e fils du KÉLÉ *k'ébal*, devenu adulte et étant sur le point de se marier, désire demeurer dans le KÉLÉ de son père, la place manquera pour construire le gui où il doit vivre avec sa femme. *Mais surtout n'ayant pas de gui il ne peut posséder de gwara.* Car, et c'est là le fait essentiel, le gwara ne peut être, en principe dissocié du gui. Aussi, dans le cas envisagé, et comme le vieux KÉLÉ *k'ébal* souhaite toujours, autant que possible, voir ses fils demeurer auprès de lui, la seule solution consiste à raser le KÉLÉ comme nous l'avons exposé dans le chapitre décrivant l'habitation, et à le reconstruire selon un plus grand diamètre, de façon à ménager à nouveau un espacement suffisant entre les différents gui (fig. 7).

Ainsi le 3^e fils D pourra construire son gui où il habitera avec sa femme et posséder un gwara, mais il est évident que la part totale de gwara de chaque homme du KÉLÉ va diminuer, car la limite extérieure des gwara du KÉLÉ considéré, demeure en principe immuable, en raison de la présence des gwara voisins.

Le KÉLÉ s'est donc agrandi aux dépens de ses gwara.

De la sorte, il peut arriver que la part de chacun devienne trop peu importante pour justifier encore une exploitation individuelle et que l'ensemble des gwara du KÉLÉ soit mis alors en indivision entre tous les hommes mariés du KÉLÉ, le partage du produit de la récolte étant alors effectué au prorata du nombre des enfants des épouses de chaque homme.



En pointillé l'ancien KELE et les anciennes divisions des Gwara
 En trait plein, le nouveau KELE et les nouvelles divisions des Gwara
 Le grand cercle représente la limite extérieure des Gwara du KELE considéré

FIG. 7.

2. Modalité d'attribution des gwara à un chef de famille.

Il est indispensable de se reporter ici à la carte foncière de Tiogo au 1/5 000 (carte VI).

Il faut faire en premier lieu une distinction capitale entre le lignage fondateur de Tiogo, le lignage Bako, et les familles « étrangères ».

Ces familles sont également des familles léla le plus souvent installées à Tiogo depuis plusieurs générations, mais dont les membres ne peuvent se prévaloir de descendre du fondateur du village lequel était donc un Bako (Ouakio Bako, cf. Historique de Tiogo).

Il existe actuellement à Tiogo 8 chefs de segments du lignage Bako, dont les KÉLÉ sont numérotés de I à VIII sur la carte foncière.

Chacun de ces chefs de segment de lignage a un droit éminent sur une portion du terroir de Tiogo, à la fois dans la zone des gwara, et dans celle des ban'dé. Le terroir est donc divisé en 8 zones, distinguées sur la carte par des couleurs différentes.

La plupart des KÉLÉ des chefs de segment du lignage Bako ont essaimé¹ (en particulier le KÉLÉ n° 2, qui est celui du chef de terre). Les flèches tracées sur la carte partent d'un grand KÉLÉ pour aboutir aux KÉLÉ-satellites fondés par des Bako qui ont quitté le grand KÉLÉ, le plus souvent au moment de leur mariage.

1. Cf. carte foncière de la zone des gwara au 1/5 000.

L'emplacement de chacun de ces nouveaux KÉLÉ a été désigné à son fondateur par le chef de segment de lignage, le fondateur du nouveau KÉLÉ étant un jeune frère, un fils ou un neveu de ce dernier, et c'est également le chef du segment de lignage qui a procédé à la délimitation des gwara autour de chaque nouveau KÉLÉ.

Les limites des gwara ainsi fixées à chaque KÉLÉ sont tracées sur la carte.

La jouissance de ces gwara est assurée de façon définitive au nouveau KÉLÉ *k'ébal* ; ils sont ensuite partagés en parcelles individuelles, comme on l'a vu dans le paragraphe précédent.

En ce qui concerne les familles étrangères les choses se passent à peu près de la même façon.

Les KÉLÉ des familles étrangères sont désignés par un E sur la carte. Il existe à Tiogo 9 familles étrangères qui ont nom :

Bationo	Banébié ou Nébié
Bamouni	Bado
Bayili	Bagnama
Bazié	Bazemo
Bayala	

réparties en 18 KÉLÉ, contre 20 KÉLÉ pour le lignage Bako.

Le lignage Bako est largement majoritaire puisque son effectif total est d'environ 500 personnes, l'ensemble des familles étrangères totalisant par conséquent 350 personnes au maximum.

Lorsqu'un étranger veut s'installer dans un village léla, il le fait toujours en tant « qu'étranger d'un homme de village », c'est-à-dire qu'il doit se lier d'amitié avec un chef de segment du lignage fondateur, ayant par conséquent droit éminent sur une partie des terres du village. Celui-ci lui concède alors une parcelle de ses terres pour y construire son KÉLÉ et y établir ses gwara, exactement comme il le ferait pour un de ses frères, fils ou neveux, après toutefois que le chef de terre ait offert, en sacrifice aux ancêtres, un poulet que lui a apporté l'étranger.

Ainsi, tous les chefs de familles « étrangères » de Tiogo se sont vu à l'origine attribuer une parcelle dans le village, par un des chefs de segment du lignage Bako.

La jouissance de cette parcelle est en principe assurée au nouveau KÉLÉ *k'ébal* et à ses héritiers de façon définitive.

Seuls le meurtre prémédité d'un homme du village, l'enlèvement d'une femme du village, le vol d'un bœuf appartenant à un homme du village, ou une grave affaire de sorcellerie, pourraient justifier la privation de jouissance de la parcelle attribuée à un étranger, et son bannissement du village. (Par contre, un membre du lignage fondateur, même n'ayant pas rang de chef de segment du lignage, ne peut se voir retirer la jouissance de sa parcelle ni être banni du village, quel que soit le forfait qu'il ait pu commettre.)

Enfin, l'attribution d'une parcelle à un étranger, n'entraîne pour celui-ci aucune obligation particulière envers le chef de segment du lignage fondateur qui l'en a doté, ni envers le chef de terre, en particulier ni l'un ni l'autre ne peuvent exiger de redevance, même symbolique.

Les limites des gwara attribuées par le chef de segment de lignage à un étranger, ou à un membre du lignage fondateur, voulant fonder un nouveau KÉLÉ, n'ont pas toujours un caractère de fixité absolue.

Si le nouveau KÉLÉ est édifié à l'orée du village, ou simplement à proximité d'une zone laissée à l'abandon comme il s'en rencontre dans le village même, ses gwara pourront au besoin être agrandis avec l'autorisation du chef de segment de lignage dont dépend le terrain considéré.

Il peut arriver aussi qu'un KÉLÉ *k'ébal* à la tête d'une petite famille néglige ses gwara, et permette à son voisin d'y empiéter, se réservant le droit de recouvrer la totalité de sa parcelle si la nécessité s'en fait sentir.

Mais en règle générale, il ne semble pas qu'il y ait jamais de conflits véritables au sujet des gwara. Ceux-ci ne sont pas considérés comme une affaire sérieuse, mais comme une activité d'appoint ; et on ne juge pas un homme, à Tiogo, à la surface de ses gwara, mais bien à celle de son kélé, et à la façon dont celui-ci est cultivé.

B. — RÉGIME FONCIER DES CHAMPS DE BROUSSE.

1. *Modalité de prêt d'un champ de brousse.*

Le droit éminent des 8 chefs de segments du lignage Bako s'étend non seulement sur la totalité de la zone des gwara, mais aussi sur le ban'dé, la zone des champs de brousse de Tiogo, qui est donc également divisée en 8 secteurs (cf. carte VIII au 1/20 000).

Les Léla expriment cette notion de droit éminent sur une portion du terroir, en appelant celui qui détient un tel droit : *ban'dé k'ébal*, c'est-à-dire : maître de « ban'dé », maître de brousse cultivée.

Il y a donc à Tiogo 8 ban'dé k'ébal, maîtres d'immenses étendues de brousse, et dont sont théoriquement tributaires tous les autres cultivateurs du village.

Mais cette sujétion est toute théorique : en effet lorsqu'un homme de Tiogo, qu'il appartienne au lignage Bako ou à une famille étrangère, veut défricher un nouveau champ de brousse, il choisit d'abord l'emplacement qui lui paraît convenir d'après la nature du sol, l'aspect de la végétation, etc., sans se préoccuper de savoir sur le territoire de quel ban'dé k'ébal il est situé.

Ce n'est qu'après avoir arrêté son choix qu'il ira trouver le ban'dé k'ébal maître du lieu et lui demandera l'autorisation de faire un champ sur son ban'dé. Celui-ci ne fera aucune difficulté à accéder à sa requête, sauf au cas improbable où il envisageait lui-même de défricher un champ à cet endroit précis.

L'homme retournera ensuite à l'emplacement choisi, et avant de commencer à défricher, sacrifiera un poulet au génie du lieu.

Ainsi, le champ de brousse d'un étranger, ou d'un membre du lignage Bako n'ayant pas qualité de ban'dé k'ébal, ne se trouve pas nécessairement situé sur la portion de terroir relevant du même chef de segment de lignage qui lui a concédé ses gwara. Mais il n'en a pas toujours été ainsi, comme on le verra par la suite.

2. *Aspects juridiques du prêt de la terre.*

La jouissance d'un champ de brousse, chez les Léla, ne peut être retirée à celui qui le cultive, une fois accordée par le ban'dé k'ébal.

Celui qui a bénéficié du prêt de la terre a le droit de la cultiver aussi longtemps qu'il le désire, sans qu'on puisse la lui reprendre. Cependant, au bout de huit ans, la terre étant épuisée, le champ de brousse devra nécessairement être abandonné et retourner en jachère. C'est alors qu'il retombera ipso facto dans le domaine du ban'dé k'ébal.

Le fait, pour un individu n'ayant pas qualité de ban'dé k'ébal, d'avoir cultivé plusieurs années auparavant une certaine parcelle, ne saurait lui conférer le moindre droit sur cette parcelle.

On ne peut devenir « ban'dé k'ébal » à Tiogo que par héritage, ou en allant défricher la brousse inculte, qui s'étend au-delà du ban'dé.

Si le bénéficiaire d'un prêt de terre décède, ses héritiers continuent à exploiter son champ, sans que le ban'dé k'ébal puisse profiter de la circonstance pour le reprendre.

Ce n'est qu'après abandon du champ par les héritiers que celui-ci retombera dans le domaine du ban'dé k'ébal.

Le système de prêt de la terre à Tiogo apparaît donc comme particulièrement libéral ; aucune redevance n'est perçue par le ban'dé k'ébal ni par le chef de terre pour le prêt d'un champ de brousse à un étranger, non plus que pour l'attribution d'un gwara.

En règle générale le demandeur ne se heurte jamais à un refus, quels que soient les rapports qu'il entretient par ailleurs avec le ban'dé k'ébal car le refus de prêter de la terre serait mal jugé.

L'autorisation est accordée pour le défrichement d'une certaine parcelle, dans des limites fixées de manière approximative.

Si le bénéficiaire du prêt veut, par la suite, agrandir son champ, il doit en demander l'autorisation au ban'dé k'ébal. Là encore, il n'y a généralement aucune difficulté.

Mais si le prêt de la terre est accordé avec la plus grande facilité, en contre partie, et c'est la seule obligation qui lui est faite, le bénéficiaire du prêt doit résider effectivement à Tiogo. Un homme du village voisin de Tio par exemple, ne pourrait demander à un ban'dé k'ébal de Tiogo de lui prêter de la terre, alors qu'il continuerait de demeurer à Tio ; à l'inverse, un homme de Tiogo, du lignage Bako, qui se serait installé dans un village voisin et qui deviendrait alors ban'dé k'ébal par héritage, ne pourrait le devenir effectivement qu'en revenant habiter Tiogo. Dans cette attente, c'est son héritier présomptif qui tiendrait lieu de ban'dé k'ébal.

II. — ORGANISATION DU TRAVAIL

A. — STRUCTURE ET ÉVOLUTION DE L'EXPLOITATION FAMILIALE.

Les gens de Tiogo pratiquaient jusqu'à une date récente le mode de faire-valoir traditionnel de la plupart des populations de la savane : l'exploitation d'un champ collectif par tous les hommes de la concession sous la direction du chef de concession.

Ce champ collectif ou *kélé nanfalé* (ce qui signifie : grand champ), était en principe cultivé pour le compte du KÉLÉ *k'ébal* par ses frères, ses fils et les fils de ses frères vivant dans le KÉLÉ.

Ce système n'excluait pas entièrement la possibilité pour celui qui le désirait, de cultiver un kélé personnel, avec l'autorisation du KÉLÉ *k'ébal*, mais il ne pouvait y travailler qu'à temps perdu, après avoir effectué, avec les autres hommes du KÉLÉ, les tâches requises en priorité sur le kélé-nanfalé.

Le produit de celui-ci était ensuite partagé par le KÉLÉ *k'ébal* entre toutes ses épouses, et celles de ses frères, fils et neveux vivant dans le KÉLÉ.

Le KÉLÉ *k'ébal* avait une autorité absolue en matière de gestion de l'exploitation familiale ; lui seul prenait les décisions relatives à la date des semailles, à l'opportunité d'agrandir le champ, etc., et il fixait à chacun sa tâche quotidienne par l'intermédiaire de son frère puîné chargé de transmettre ses ordres aux autres hommes du KÉLÉ.

Enfin, chaque homme marié avait en principe son gwara personnel dont le produit lui était acquis.

Quant aux femmes, elles ne cultivaient évidemment jamais de champ de brousse personnel ; seules les vieilles femmes pouvaient quelquefois disposer d'un gwara.

Ce système traditionnel semble bien avoir fait son temps à Tiogo, en ce qui concerne la culture des champs de brousse. A l'heure actuelle, à chaque grand KÉLÉ du village, correspond un nombre élevé de champs, souvent autant qu'il y a d'hommes mariés vivant dans le KÉLÉ.

C'est ainsi que dans celui du chef de terre Bayon Bako (KÉLÉ n° 2 sur la carte des structures foncières au 1/5 000) vivent 11 hommes mariés qui cultivent 8 champs de brousse.

On n'y relève que deux cas d'association pour la culture d'un même champ : en premier lieu un fils marié du chef de terre, qui cultive pour le compte de son père trop âgé pour travailler, (mais peut-on parler ici d'une véritable association ?) et d'autre part, celle de deux frères nés du même père et de la même mère qui cultivent ensemble un même champ.

Ce type d'association est fréquent. Les Léla distinguent en effet, entre frères, ceux qui sont nés du même père et de la même mère qu'ils nomment *na-bia*, et ceux qui sont nés d'un même père et de mères différentes qu'ils nomment *da-bia*.

Dans le morcellement des exploitations familiales actuellement en cours on constate une tendance à l'association entre *na-bia*, sans qu'il soit possible de dire s'il s'agit seulement d'une étape vers le morcellement complet en champs individuels, ou au contraire de la recherche d'une nouvelle forme de travail en commun plus libérale que l'ancien système patriarcal.

Les champs individuels des hommes d'un même KÉLÉ sont le plus souvent dispersés aux quatre points cardinaux du terroir, et donc situés sur les domaines de différents ban'dé k'ébal.

La tendance n'est donc pas seulement à l'éclatement de l'exploitation familiale, mais à l'émiettement de l'ensemble des cultures du village.

Autrefois, seuls les étrangers demandaient indifféremment à n'importe quel ban'dé k'ébal de leur prêter de la terre. Un membre du lignage fondateur cultivait toujours sur le ban'dé de son chef de segment de lignage, mais à l'heure actuelle, il peut demander de la terre à n'importe quel ban'dé k'ébal, et non plus à son seul chef de segment de lignage.

Enfin, dernier facteur d'évolution récent, un certain nombre de femmes cultivent à présent des champs de brousse personnels.

Certes, il s'agit de champs de dimensions modestes. Comme une femme ne saurait défricher un champ nouveau, elle se contente le plus souvent de cultiver un lopin sur la portion la plus ancienne du champ de brousse de son mari que celui-ci vient d'abandonner au bout de 8 ans de culture. Aussi certaines parcelles seront parfois cultivées pendant 2 ou 3 ans encore, le plus souvent en petit mil ou en pois de terre.

Quelquefois aussi, la femme peut obtenir de son mari, ou d'un de ses fils, ou de son futur gendre, qu'il lui défriche une parcelle dans la brousse où elle pourra cultiver du gros mil blanc.

C'est alors le mari qui ira demander au ban'dé k'ébal le prêt d'une parcelle pour sa femme.

Les causes de cette tendance à l'individualisme et au morcellement des exploitations familiales, tendance que l'on constate d'ailleurs chez d'autres populations que les Léla, sont complexes. Elles sont à la fois d'ordre psychologique et économique. D'une part l'autorité du KÉLÉ *k'ébal* est de moins en moins tolérée, la nécessité de cohésion du groupe familial et de discipline ne se faisant plus sentir à présent que règne la sécurité dans le pays. Autrefois, un homme qui aurait cultivé seul un kélé isolé aurait eu de grandes chances d'être tué d'une flèche par un guerrier d'un village voisin. Le besoin de défense a donc dans une large mesure justifié l'exploitation collective d'un grand champ de brousse.

D'autre part, la nécessité de payer l'impôt pour tous les membres du KÉLÉ constituait pour le KÉLÉ *k'ébal* une lourde charge dont il avait souvent le plus grand mal à s'acquitter. En laissant à chacun la liberté de cultiver à sa guise, il lui laisse aussi le soin de payer son impôt. Là où il n'y a plus de solidarité dans le travail, il n'y en a plus devant l'impôt.

C'est cette même raison qui pousse les hommes à encourager leurs femmes à faire des champs de brousse : elles pourront ainsi s'acquitter de leur impôt par la vente du produit de leur travail, sans que leur mari ait à s'en soucier.

Enfin les deux autres raisons invoquées par les Léla pour expliquer le morcellement des exploitations sont, d'une part l'émigration saisonnière des jeunes vers la Côte d'Ivoire et le Ghana, qui privait souvent le champ familial d'une main-d'œuvre indispensable à la saison des cultures, et de l'autre les disputes incessantes et les contestations que faisait naître entre les nombreuses épouses des hommes du KÉLÉ le partage du mil par le KÉLÉ *k'ébal*.

B. — RÉPARTITION DES BIENS A L'INTÉRIEUR DU KÉLÉ.

Le KÉLÉ ne constituant donc plus une grosse unité économique comme autrefois, mais un ensemble de petites unités économiques distinctes, il importe d'examiner à présent leur fonctionnement interne.

L'unité économique type au sein du KÉLÉ est donc le plus souvent le ménage polygame avec ses enfants.

Après la récolte du gros mil blanc, le produit du champ de brousse du mari est entassé dans ses greniers. Il est rare qu'à Tiogo un homme possède plus de 2 grands greniers.

Le mari construit également un grenier pour chacune de ses femmes qui a cultivé un petit champ de brousse. Ces greniers sont évidemment plus modestes que ceux du mari.

Enfin le mari partage entre ses femmes une partie de sa récolte constituée par les épis de mauvaise qualité, ceux qui ont été picorés par les oiseaux, ou dont les grains sont petits ou atteints de quelque maladie cryptogamique.

Le partage a lieu au prorata des enfants de chaque femme. Ces épis sont aussitôt battus

et le grain est conservé dans des sortes de jarres en terre crue, appelées « greniers de femme », qui se trouvent à l'intérieur du gui de chaque femme.

Chaque épouse préparera à tour de rôle, deux jours de suite, le repas quotidien de galette de gros mil blanc assaisonnée de sauce au gombo pour elle et son mari, avec cette provision de mil, puis, lorsque celle-ci sera épuisée, avec le mil de sa propre récolte.

Toutefois, elle est libre d'utiliser celui-ci à sa guise et d'en vendre une partie. Mais si la soudure est difficile et que le mari juge que l'une de ses femmes a vendu son mil inconsidérément, il lui en tiendra rigueur et pourra alors refuser de la nourrir.

Lorsque le mil donné aux femmes et celui qu'elles ont récolté elles-mêmes est épuisé, alors seulement on se résout à consommer le mil du mari.

Le grenier du mari n'a été entamé jusqu'alors que pour les repas offerts par celui-ci aux hôtes de passage, en particulier à ses beaux-parents, et aux hommes venus travailler dans son champ à sa demande, dans les circonstances décrites dans le prochain paragraphe.

Le produit de ses gwara, par contre, sert surtout à se procurer de l'argent. En particulier, le tabac à fumer ou à chiquer, qui semble très apprécié par les populations voisines.

Le gros mil rouge est partagé entre les femmes pour en faire de la bière dont elles peuvent vendre une partie pour se procurer quelque argent et surtout pour payer l'impôt.

Quant au coton, il peut constituer également une source de revenu appréciable, mais sa culture à Tiogo est encore peu développée.

Les jeunes hommes célibataires ne peuvent, en principe, cultiver ni champ de brousse, ni gwara pour leur propre compte. Jusqu'à leur mariage, ils sont tenus de travailler pour leur père qui seul peut les nourrir, et leur procurer en temps utile une épouse, dont il paiera la dot.

Cependant, le jeune homme léla peut posséder en propre quelque menu bétail : des porcs, chèvres, dindons, pintades, pigeons ; par contre, il n'a le droit de posséder ni bœufs, ni moutons, ni poulets. Si, par hasard, on lui offre un poulet, celui-ci revient de droit à son père.

C. — MAIN-D'ŒUVRE EXTRA-FAMILIALE.

Lorsque la main-d'œuvre familiale s'avère insuffisante, notamment pour le défrichage ou le sarclage d'un grand champ de brousse, le cultivateur léla peut faire appel à de la main-d'œuvre extérieure. Plusieurs possibilités lui sont alors offertes :

1. *L'association de trois amis pour le sarclage de leur champ.*

Le paysan léla peut tout d'abord s'associer à deux de ses amis. Ils organisent alors leur travail selon le schéma suivant (on désigne par A, B et C les trois hommes) :

- le 1^{er} jour, A, B et C sarcleront ensemble le champ de A ;
- le 2^e jour, chacun sarclera séparément son propre champ ;
- le 3^e jour, A, B et C sarcleront ensemble le champ de B ;
- le 4^e jour, ils travailleront séparément ;
- le 5^e jour, A, B et C sarcleront ensemble le champ de C, etc.

Chacun des trois associés est tenu de nourrir les deux autres le jour où ceux-ci travaillent pour lui, et la veille, le jour de travail individuel, sa première épouse fait les préparatifs nécessaires à la confection du repas du lendemain destiné aux trois hommes.

Ce type d'association de travail entre trois amis se nomme *zou-da*, ce qui signifie textuellement : « entrer ensemble ».

2. *L'appel aux associations de jeunes gens ou « bassona-pia ».*

Bassona-pia signifie en léla « commandement des enfants », *bassona* signifiant : enfants et *pia* : l'autorité, le commandement.

Les bassona-pia sont les fraternités d'âge de jeunes gens ayant subi ensemble l'initiation. Ce type d'institution connu de presque toutes les populations de l'Afrique de l'Ouest, développe entre les membres d'une même classe d'âge une solidarité qui donne sa mesure lors des travaux agricoles accomplis en commun.

L'initiation des jeunes gens semble être dans de nombreux villages léla, et particulièrement à Tiogo, en pleine décadence. La période de retraite que devaient effectuer les jeunes gens en brousse, et qui constituait l'un des aspects les plus fondamentaux de l'initiation n'est plus observée à Tiogo.

Néanmoins on y trouve toujours les 5 classes d'âge traditionnelles qui groupent les jeunes de 10 à 35 ans environ.

Les jeunes gens appartenant à une bassona-pia peuvent être convoqués par un chef de famille dans les circonstances suivantes :

- pour le défrichement d'un nouveau champ de brousse ;
- pour le sarclage d'un grand champ de brousse ;
- pour démolir un KÉLÉ en vue de son agrandissement.

Pour obtenir l'assistance d'une bassona-pia, le chef de famille s'adresse à son chef à qui il fait envoyer un poulet.

L'effectif d'une bassona-pia est évidemment extrêmement variable : si celui-ci est insuffisant pour un travail particulièrement urgent, il peut être fait appel à l'assistance de plusieurs bassona-pia à la fois.

Le chef de la bassona-pia ne peut refuser l'assistance de celle-ci à qui lui en fait la demande. En outre aucun de ses membres ne peut se dispenser de participer au travail en commun, sauf évidemment en cas de maladie.

L'assistance de la bassona-pia ne fait l'objet d'aucune rémunération, mais le chef de famille qui y fait appel doit en nourrir les membres durant tout le temps qu'ils travaillent pour lui.

3. *L'appel à l'éwoula-nenkier.*

Éwoula-nenkier est composé de « *éwoula* » qui signifie : groupe et de « *nenkier* » qui veut dire : les vieux. Les Léla appellent ainsi le rassemblement, en vue de l'exécution d'une tâche en commun, de tous les hommes valides du village de 15 à 60 ans, et plus s'il s'en trouve. L'éwoula-nenkier comprend donc également les différentes bassona-pia, à l'exception de la première, celle qui est composée des enfants de moins de 15 ans.

Le chef de l'éwoula-nenkier se nomme « *éwoula-piao* ». Il est choisi en fonction de ses aptitudes personnelles au travail et au commandement, et peut être pris dans n'importe quel lignage.

La convocation de l'éwoula-nenkier peut être demandée par n'importe quel cultivateur du village dans les mêmes circonstances que celles qui motivent la convocation d'une bassona-pia : défrichement d'un champ nouveau, sarclage d'un grand champ, démolition d'un vieux KÉLÉ.

Elle réunit évidemment un effectif considérable ; on peut considérer que celui-ci est égal à l'effectif total des hommes imposables du village, soit environ 167 hommes à Tiogo.

En effet, cette prestation revêt un caractère absolument obligatoire, nul homme ne peut s'y dérober. Toute absence injustifiée est sanctionnée d'une amende en nature.

L'éwoula-nenkier ne peut être convoqué que pour un seul jour et si le travail qu'elle accomplit au cours de cette journée est considérable, en revanche l'éwoula-nenkier entraîne une importante dépense de nourriture pour le cultivateur qui en a réclamé l'assistance.

4. *L'appel à la main-d'œuvre rémunérée.*

L'utilisation d'une main-d'œuvre rémunérée est surtout le fait d'hommes qui ne disposent pas d'une main-d'œuvre familiale suffisante pour les gros travaux agricoles et qui n'ont pas par ailleurs les moyens de faire préparer suffisamment de nourriture pour traiter convenablement

les membres d'une *bassona-pia* ou des camarades de travail. La journée de travail sur les champs de brousse est payée 100 francs.

Ce taux est fréquemment mis à profit par les chefs de famille endettés pour rembourser leurs créanciers en journées de travail. C'est ainsi qu'un chef de famille endetté de 1 000 francs pourra avec l'accord de son créancier, convertir sa dette en 10 journées de travail. Dans ce cas, il peut demander le concours désintéressé de plusieurs membres de sa famille, et ainsi s'acquitter plus rapidement de sa dette.

Comme on le voit, les besoins en main-d'œuvre du paysan léla sont considérables et conditionnent non seulement la plupart des aspects de la vie traditionnelle, mais s'adaptent également aux réalités de la vie contemporaine par l'utilisation de main-d'œuvre rémunérée.

A Tiogo, cependant, la situation n'est pas aggravée comme ailleurs par l'émigration des jeunes gens vers la Côte d'Ivoire et le Ghana, car celle-ci est presque négligeable.

Mais est-ce à dire que le système agraire fonctionne de façon harmonieuse et efficace, et assure à la population non seulement sa subsistance, mais encore la possibilité d'élever son niveau de vie ?

C'est ce que nous nous efforcerons de dégager en conclusion, après avoir dressé un rapide bilan des aspects les plus saillants de ce système agraire.

CONCLUSION

Deux faits caractérisent avant tout l'occupation et l'exploitation du sol par les Léla de Tiogo :

— La différenciation, à l'intérieur du territoire cultivé, d'auréoles grossièrement concentriques ;

— La prédominance, dans le système de production, de la culture temporaire, localisée à la périphérie du terroir, sur la culture permanente ou semi-permanente des champs qui environnent les fermes.

Chacune de ces deux constatations soulève à son tour une question. A propos des couronnes qui se dessinent dans le paysage, définies conjointement par la nature de l'emprise agricole et l'état de la végétation, se pose le problème de leur origine et de leur signification. Quant aux champs temporaires, et à l'agriculture de type extensif dont ils sont l'expression, assurent-ils à la communauté villageoise, à défaut d'importants surplus commercialisables, que ne laisse guère espérer la nature des cultures, des ressources alimentaires suffisamment stables et abondantes ?

A. — LES AURÉOLES DE CULTURE : ESSAI D'INTERPRÉTATION.

La première et la plus restreinte en superficie des aires qui se différencient concentriquement à l'intérieur du terroir de Tiogo est la zone centrale des gwara, champs permanents ou semi-permanents. Si sa limite peut varier localement d'une année à l'autre, il s'agit de modifications de détail, n'affectant ni le dessin général ni l'étendue de cette portion du terroir consacrée à une culture relativement intensive. Pour qu'elle se dilate, il faudrait que de nouveaux KÉLÉ aillent s'établir à la périphérie du village, ou que les habitants des KÉLÉ extérieurs étendent leurs gwara aux dépens de la brousse inculte, à laquelle ils sont seuls à avoir directement accès. La poussée démographique, que semble manifester la très forte proportion des enfants par rapport à la population totale, pourrait conduire à une telle évolution. Mais à moins d'un accroissement très considérable du nombre des habitants, ou d'un changement radical dans les techniques agricoles en usage, il est peu probable que l'équilibre actuel entre la zone des gwara, et les auréoles qui l'entourent, doive être substantiellement modifié.

Autant l'occupation agricole se révèle stable dans la portion du terroir où se disséminent les fermes, autant à la périphérie, et indépendamment du principe même de la culture temporaire, tout est mouvant. Entre l'auréole interne du parc et l'auréole externe de la savane boisée, il semble y avoir eu, au cours de la période écoulée, une sorte de va-et-vient de la masse des champs, rythmé par les épisodes successifs de la colonisation puis de la décolonisation du pays, tels que la société villageoise les a ressentis.

La zone à karités et à nérés ne porte plus, à l'heure actuelle, que des champs de faible

superficie, le plus souvent en fin d'exploitation, quelques parcelles résiduelles abandonnées aux femmes, et de nombreuses jachères. Il s'agit manifestement de terres épuisées, et en voie d'abandon. La zone de la savane boisée au contraire montre surtout des champs jeunes et en plein rapport, âgés de 5 ans au plus, et fort peu de jachères récentes.

On constate donc une tendance marquée des paysans de Tiogo à cultiver plus loin qu'ils ne le faisaient ces dernières années, et à abandonner la zone du parc. Il n'est donc pas exclu que celle-ci en vienne à perdre progressivement son caractère distinctif, par la lente reconstitution de la savane initiale et le développement des espèces végétales qui avaient été éliminées. Cependant, il semble falloir beaucoup de temps pour qu'un tel paysage de parc se forme, ou se dégrade ; à l'échelle de la vie du village, il ferait facilement figure de trait permanent. Il n'est pas dit, de toute façon, que les paysans de Tiogo ne reviendront pas y cultiver un jour.

Quant au passé, les récits recueillis auprès des vieux du village apportent quelques lumières. Il semblerait que l'évolution du terroir de Tiogo ait jusqu'ici comporté trois phases principales :

— Avant l'arrivée des Français dans le pays, celui-ci était si peu sûr, les meurtres et vendettas si fréquents, que les gens de Tiogo évitaient de défricher au loin, et groupaient leurs cultures à la périphérie immédiate du village, de façon à y trouver à tout moment assistance et éventuellement refuge.

— L'occupation française fut suivie de la pacification progressive du pays. Plus rien ne s'opposait à la recherche de meilleures terres et à la mise en culture de champs de brousse à l'écart. De plus, le régime de prestations et de corvées instauré par l'administration coloniale accentua cette tendance, comme nous l'avons signalé lors de l'historique du village, en incitant les paysans léla à cultiver leurs champs le plus loin possible, voire à y passer toute la saison des cultures dans des huttes temporaires, ne laissant au village que les femmes, les enfants et les vieillards, en principe inaptes aux corvées. Cette phase a donc dû se traduire par un abandon à peu près complet de ce qui constitue aujourd'hui la zone du parc.

— L'abolition du régime des corvées, après la deuxième guerre mondiale entraîna le retour à une relative concentration des champs à la périphérie du village.

D'une part en effet, leur éloignement excessif présentait des inconvénients non négligeables : perte de temps et fatigue accrue en raison de la longueur des déplacements, en particulier au moment de la rentrée de la récolte effectuée entièrement par les femmes portant des corbeilles sur la tête, difficulté de surveillance et de protection contre les animaux prédateurs, etc.

D'autre part, il est vraisemblable que les sols des zones proches du village laissés longtemps en repos avaient récupéré une fertilité suffisante.

Ainsi donc cette zone du parc à karités et à nérés s'est probablement constituée au cours de la première phase de l'histoire de Tiogo, de la fondation du village à 1917 environ, c'est-à-dire en une soixantaine d'années.

La deuxième phase, celle de l'abandon, aurait duré moins de trente ans, de 1917 à 1945. Au cours de cette période, il est probable que l'aspect de cette zone a dû se modifier sensiblement par reconstitution d'une végétation plus dense et plus riche, sans que toutefois son aspect de parc ait été entièrement effacé.

Pendant ces vingt dernières années enfin cette zone a de nouveau été intensément cultivée comme l'atteste la présence de nombreuses jachères, et l'appauvrissement de sa flore lui a restitué l'aspect de parc qu'elle présente actuellement.

Or, il semble que nous assistions aujourd'hui à une quatrième phase de l'évolution du terroir de Tiogo. Tout se passe comme si l'épuisement des sols, dans les parties les moins éloignées du village, incitait les cultivateurs à défricher des terres nouvelles, ou du moins laissées en repos depuis plusieurs dizaines d'années. A cet égard, un fait assez récent entre en ligne de compte : l'usage, aujourd'hui général, de la bicyclette, fréquemment rapportée du Ghana ; grâce à celle-ci, même les champs éloignés deviennent relativement accessibles, et il ne reste à résoudre que le problème du transport de la récolte.

A long terme, phases d'expansion et phases de contraction du terroir paraissent donc se succéder à un rythme assez régulier. Faut-il voir dans cette sorte de balancement des champs le résultat d'une série de hasards, uniquement imputables aux circonstances, ou doit-on le regarder comme un trait caractéristique de l'utilisation du sol, dans la logique du système local, combinant une agriculture essentiellement mobile à un habitat fixe ? Les perturbations d'origine extérieure qui ont incité les villageois tantôt à rapprocher, tantôt à éloigner leurs champs, ont-elles fait office de cause véritable ou de simple occasion ? Il est malheureusement impossible de répondre, et l'on ne peut que constater le résultat.

A tout le moins nous trouvons-nous devant les apparences d'une occupation du sol obéissant à certaines règles. N'est-ce pas là, à première vue, un gage d'efficacité ? Les faits, malheureusement, vont montrer qu'il n'en est rien.

B. — UNE AGRICULTURE DANGEREUSEMENT EXTENSIVE.

Directement ou indirectement fumés, les champs qui environnent les fermes ne représentent, au total, qu'une petite fraction de la surface cultivée : un peu plus de 29 ha contre 560 ha de champs de brousse. Leur étendue et sans doute aussi leur rendement agricole se ressentent de ce trait que nous avons noté : la non-utilisation du fumier de bœuf. Bien des cultivateurs de la savane, en Haute-Volta tout particulièrement, apprécient celui-ci à sa juste valeur, et ils exigent par exemple du Peul qui prend leur bétail en charge qu'il le fasse stationner sur leurs champs. Ainsi font, entre autres, les Bobo-Oulé. Rien de tel chez les Léla, qui confient leur bêtes sans la moindre contrepartie.

A Tiogo, l'essentiel des ressources alimentaires est demandé aux champs de brousse, cultivés sur le mode extensif, en alternance avec une jachère de durée indéterminée mais longue de toute façon. Rien, là, qui soit de nature à compromettre l'équilibre des subsistances. En règle générale, en Afrique, la culture dite itinérante ne nourrit pas moins bien son homme que l'agriculture soigneuse sur champs permanents : au contraire même, dans la mesure où la même quantité de vivres est obtenue au prix d'une moindre dépense de travail manuel, on dispose d'un surplus de temps pour d'autres activités productives. Comme le faisait remarquer Richard-Molard, la faim serait plutôt le fait des terroirs intégralement et minutieusement travaillés.

Pourtant, il faut bien ici se rendre à l'évidence, les habitants de Tiogo vivent mal. Leur état de sous-alimentation est manifeste. Les enfants, en particulier, sont toujours en quête de quelque nourriture : fruits et gousses plus ou moins comestibles, oiseaux, « margouillats », etc. Par contre, dans la région de Ténado et de Réo, où la densité de population, de l'ordre de 25 à 40 habitants au kilomètre carré, limite sérieusement les disponibilités de terres, des villages tels que Tialgo, Kyon, Ekoukola, Kelsio ne montrent aucun signe de disette. Le sol y est exploité de façon plus intensive. De dimensions plus modestes, les champs de brousse ne sont laissés que cinq ans en jachère, après trois ans de culture. Les gwara ont un beaucoup plus grand développement, et à l'intérieur de l'aire où se dispersent les fermes, il n'est guère d'espace inutilisé. Les cultures maraîchères (oignons en particulier), admirablement soignées, tiennent bien davantage de place, et le moindre bas-fond inondable est converti en rizière. Or les gros villages cités plus haut dégagent bien autrement qu'à Tiogo une impression de vie et de prospérité : des marchés animés s'y tiennent, et les ventes de coton assurent à la population un appoint d'argent appréciable. Ainsi, pas plus Tiogo que les autres villages de la frange pionnière (Négarpoulou, Bwo, Baviélé, et dans une moindre mesure Tio) n'exercent une réelle attraction sur le reste, bien peuplé, du pays léla. Aucun empressement n'est mis à venir défricher les terres disponibles : les jeunes gens préfèrent aller tenter leur chance sur les plantations de Côte d'Ivoire et du Ghana.

Comment expliquer cette situation inhabituelle ? On pense d'abord à certaines faiblesses de la technique agricole en usage à Tiogo, sur la portion périphérique du terroir dont les habitants tirent l'essentiel de leurs ressources. La culture répétée du gros mil blanc sur les champs de brousse illustre de façon typique la notion de « succession monophytique dégradante », mise en honneur par R. Portères ; c'est tout juste si le petit mil, intercalé de façon épisodique dans la longue suite

des récoltes de sorgho, esquisse une alternance capable de ralentir la baisse de rendement. Par ailleurs, le sol est exploité sur un mode assez anarchique, si l'on excepte l'ample pulsation des champs de brousse, repérée en faisant l'historique du terroir. Il n'existe aucune entente entre les divers groupes familiaux, ni aucune autorité susceptible de coordonner les efforts des cultivateurs en vue d'une utilisation rationnelle de l'espace circum-villageois. Très proches des Léla sur le plan culturel, faisant partie comme eux de l'ensemble Gourounsi, les Kasséna de la région de Po, à la frontière du Ghana, ont pourtant des terroirs divisés en soles ; celles-ci sont mises en culture à tour de rôle par toute la population d'un village, suivant un cycle régulier. A Tiogo, on est bien loin d'un système aussi élaboré. Nous avons montré comment la sociabilité des paysans, jointe au souci de protéger leurs récoltes menacées par les bêtes sauvages, les faisait grouper leurs champs en secteurs assez bien individualisés. Il n'est pas exclu que ce processus débouche à la longue sur des ébauches empiriques de soles. Mais l'hypothèse ne peut être avancée qu'avec la plus grande prudence.

De toute façon, l'intérêt d'une pareille organisation est de mettre les cultures à l'abri du bétail, de réserver des pâtures à ce dernier, enfin d'éviter tout gaspillage de la surface cultivable. A Tiogo, les animaux domestiques ne posent guère de problème. Mais y a-t-il assez de terres en réserve pour justifier un défrichage en ordre plus ou moins dispersé ? D'une façon plus générale, les disponibilités sont-elles suffisantes pour satisfaire les besoins importants d'une agriculture grosse consommatrice d'espace ? En d'autres termes, les agriculteurs de Tiogo ne se trouvent-ils pas dans une situation où ils manquent de place pour faire de la culture extensive dans les meilleures conditions, sans être cependant talonnés par la nécessité au point d'abandonner un système commode et peu exigeant ? Remarquons que de trois côtés les champs de brousse viennent effectivement buter, ou peu s'en faut, sur les limites du terroir : mais ce n'est le cas ni à l'ouest, ni au nord-ouest, où la marge d'extension reste importante, du côté de la forêt classée, et même dans les limites de la brousse appropriée. Dans les directions précitées, les derniers champs de brousse se situent à 3 ou 3,5 km du village. Cette distance n'est pas négligeable, et elle gêne à coup sûr les cultivateurs, aux époques où ils doivent faire le trajet chaque jour. Mais elle ne constitue pas, en soi, une limite au rayon d'action des villageois : au sud-ouest, certains champs sont à 4 et 5 km. Il reste donc des terres à défricher à portée des agriculteurs de Tiogo. Nous savons d'autre part qu'aucune restriction de caractère foncier n'interdit à ceux qui en auraient besoin d'en disposer. Le libéralisme avec lequel la terre est prêtée, dans les limites du domaine approprié, plaide au demeurant contre l'idée d'un espace cultivable sérieusement contingenté. Ne serait-ce pas alors dans la menace que les animaux de brousse font peser sur les champs extérieurs, surtout aux approches de la forêt classée, que réside le vrai facteur limitatif, celui qui arrête les défricheurs à une certaine distance du village ? Nous toucherions, si la chose était prouvée, au trait suivant, qui distingue le village de la plupart des autres communautés léla : son caractère pionnier, aux avant-postes d'un pays peuplé.

La situation marginale de Tiogo, au contact d'une brousse inculte, mérite encore d'être considérée à un autre point de vue. N'affecte-t-elle pas la santé des villageois, livrés sans défense aux complexes pathogènes, entretenus par une nature mal maîtrisée ? Le fait est que l'état sanitaire apparaît plus que médiocre. Les accès de paludisme sont fréquents, il nous a été donné de le constater. En saison des pluies, le village se trouve infesté de moustiques. Nous avons pu observer des cas assez nombreux de dracunculose (ver de Guinée), ainsi que divers types de lésions cutanées, ulcères aux jambes notamment ; ces affections sévissent pendant l'hivernage, et elles immobilisent souvent les cultivateurs au plus mauvais moment. Mais dans l'éventail de maladies dont souffre la population de Tiogo, que faut-il imputer en propre à l'environnement local ? On pense à la trypanosomiase et à l'onchocercose, mais aucune de ces deux maladies ne semble sévir, à l'heure actuelle, avec une gravité particulière. Quant au paludisme, on manque d'éléments de comparaison avec le reste du pays léla. Comment d'autre part, en l'absence de recherches spécialisées, apprécier ses relations avec le contexte naturel ?

Envisageons donc le problème d'une autre manière. Les cultivateurs de Tiogo sont-ils atteints au point de ne plus travailler suffisamment ? L'usage consistant à cultiver jusqu'à l'épuisement

sement complet du sol pourrait être invoqué dans ce sens : il est bien moins pénible et long de réutiliser un champ de l'année précédente que d'entamer un nouveau défrichement. On constate surtout, en parcourant les champs à la saison végétative, que la plupart englobent de vastes « clairières » où le gros mil n'a pas levé. C'est que la pluie ayant fait défaut après un premier semis, le cultivateur n'a pas eu ensuite assez de temps ou de main-d'œuvre pour réensemencer la totalité de la surface. Ainsi, en règle générale, une portion importante du champ de brousse est-elle défrichée en vain, pour ne rien produire. En revanche, privée de couvert végétal, cette portion improductive subira bien inutilement les effets d'une érosion intense pendant toute la saison des pluies. Les cultivateurs n'arrivent pas non plus à lutter efficacement contre les mauvaises herbes qui envahissent leurs champs.

Mais ces déficiences, et les pertes de rendement qui en résultent à coup sûr, doit-on réellement les imputer au mauvais état de santé qui affaiblirait les cultivateurs, les rendant inaptes à un effort suivi ? Peut-être. Mais il y a certainement autre chose. Nos calculs donnent 560 ha de champs de brousse pour 850 habitants, dont 167 hommes actifs. Ce qui fait en moyenne 3 ha 35 a pour chacun de ces derniers. Pour des agriculteurs qui ne disposent que d'un outillage purement manuel, ce chiffre est énorme. Toute question de santé mise à part, de telles surfaces sont incompatibles avec l'accomplissement correct et en temps utile des diverses façons que réclament les champs de mil. Nous aurions affaire, en somme, à une agriculture tellement extensive et négligente, que les gains de surface n'arrivent même plus, et de loin, à compenser les pertes de rendement. Mais comment expliquer alors le développement aberrant que prennent les champs de brousse à Tiogo ? Par une véritable course à l'étendue des cultures, du ressort de la sociologie beaucoup plus que de l'agronomie : une sorte d'orgueil du grand champ, dans le même esprit individualiste qui a fait se multiplier les parcelles par l'abandon de l'ancien système du champ collectif. Ayant rejeté la tutelle de leur KÉLÉ *k'ébal*, les chefs de familles restreintes mettent leur point d'honneur à cultiver de vastes superficies. Dans le nouveau contexte d'ambition personnelle et d'émulation, les femmes jouent un rôle important : les époux sont harcelés de demandes d'argent et de cadeaux divers, principalement étoffes, pagnes et mouchoirs de tête. Pleinement responsable maintenant de son ménage, l'homme marié doit faire face, bon gré mal gré, à des réalités économiques nouvelles, y compris le versement de l'impôt, pour lui-même, ses épouses, et ses enfants de plus de quinze ans, qui jadis incombait au chef de concession. Le malheur est que, poussé à produire davantage, il cède à l'élément de prestige que représente l'étendue cultivée, et soit amené de la sorte à préjuger de ses forces à venir aussi bien que du temps dont il disposera pour mener à bien la suite des opérations culturales. Si l'on admet cette interprétation, le caractère extensif de l'agriculture va donc en s'accroissant à Tiogo. Les conséquences de cet état de choses sont le gaspillage des terres et la dilution de l'effort du cultivateur léla. Le mauvais état sanitaire n'arrange évidemment pas les choses. Mais il n'est qu'indirectement le résultat de l'absence de contrôle du milieu naturel. La liaison se ferait en réalité selon le schéma suivant : brousse largement disponible — éparpillement du travail des cultivateurs — faible productivité individuelle — sous-alimentation et surmenage — mauvais état sanitaire.

Ainsi pourrait s'expliquer le paradoxe de cette frange pionnière de la vallée de la Volta Noire, incluse dans le pays léla de Négarpoulou (au nord) à Guigui (au sud), et où, en dépit d'une densité de population inférieure à 5 habitants au kilomètre carré et de la surabondance des terres, les gens vivent dans un état chronique de sous-alimentation et de malnutrition. Représentatif de cette zone, le village de Tiogo semble devoir rester voué à la médiocrité économique tant que la pression démographique ne contraindra pas les habitants à mettre un terme au gaspillage de terres et d'énergie, et à s'assurer une meilleure emprise sur le milieu.

BIBLIOGRAPHIE

- JUILLARD, E., MEYNIER, A., PLANHOL, X. de, SAUTTER, G. (1957) : *Structures agraires et paysages ruraux*, 4^e partie : Terroirs tropicaux, par SAUTTER, G., Nancy, pp. 118-161.
- BARLET, P. (1961) : *La Haute-Volta, essai de présentation géographique*. Présidence de la République de Haute-Volta, Ouagadougou.
- CLAIRIN, R. : *La situation démographique en Haute-Volta. Résultats partiels de l'Enquête démographique 1960-1961*. I.N.S.E.E., République de Haute-Volta : Service de la statistique, Ouagadougou.
- SAVONNET, G. (1960) : « Un système de culture perfectionnée pratiquée par les Bwaba Bobo Oulé de la région de Houndé (Haute-Volta) », *Études Voltaïques*, Mémoire n° 1. Centre I.F.A.N., Ouagadougou, pp. 18-52.
- NICOLAS, P. J. F. (1954) : *Glossaire Lélé-Français*. Mémoire I.F.A.N., n° 24, Dakar.
- TAUXIER, L. (1924) : « Nouvelles notes sur le Mossi et le Gourounsi », *Études soudanaises*, Appendice XII, Notice sur les Lélésé de Réo. Larose, Paris, pp. 150-157.
- LE MOAL, G. (sans date) : *Carte ethnique de la Haute-Volta (1/1 000 000)*. Centre I.F.A.N., Ouagadougou.

A N N E X E

SUPERFICIES DES GWARA ET CHAMPS DE BROUSSE
CULTIVÉS PAR CONCESSION

SECTEUR I

			Gwara	Champs de brousse
			—	—
			ha a ca	ha a ca
Concession	20	Bakazouda Bako (45 personnes)	2 44 78	15 43 31
—	17	Nabila Nabaloum (Mossi) (8 personnes)	0 29 77	14 66 31
—	23	Nébila Bado (2 personnes)	0 58 55	7 25 94
—	24	Bakolo Bamouni (10 personnes)	1 35 11	8 59 19

SECTEUR II

Concession	1	Bayon Bako (chef de terre) (92 personnes)	1 78 80	43 86 72
—	3	Bassama Bamouni (3 personnes)	0 48 00	4 12 92
—	4	Bassolé Bako (2 personnes)	0 12 22	4 99 50
—	5	Babor Bayili (36 personnes)	1 95 00	29 03 76
—	6	Bakoala Bationo (29 personnes)	0 72 44	12 83 16

			Gwara	Champs de brousse
			—	—
			ha a ca	ha a ca
—	7	Nébila Bationo (38 personnes)	1 11 33	35 22 03
—	10	Bassana Nébié (14 personnes)	0 83 00	11 87 70
—	13	Nébilbié Bako (2 personnes)	0 13 33	3 05 25
—	14	(Nébila Bako (48 personnes)	0 60 55	32 76 74
—	18	Bayon Bado (13 personnes)	0 66 67	11 11 11
—	27	Bayon Bako (21 personnes)	0 24 33	7 86 99
—	28	Bégnia Louhin Bado (10 personnes)	0 03 00	3 40 00
—	29	Bali Bayala (11 personnes)	0 11 22	11 32 20
—	E (m)	Moussa Koanda	2 56 66	1 98 69

SECTEUR III

Concession	31	Kalhoun Bako (94 personnes)	1 32 33	51 05 19
—	12	Nabon Bagnama (85 personnes)	1 50 00	32 29 28
—	16	Hando Diallo (Peul) (6 personnes)	néant	2 67 51
—	32	Badiou Bako (45 personnes)	0 93 22	38 61 69

SECTEUR IV

Concession	30	Bazia Bako (13 personnes)	1 64 00	3 95 26
—	11	César Bado (5 personnes)	0 46 00	6 93 75
—	15	Joachim Bationo (10 personnes)	0 72 00	5 86 08

SECTEUR V

Concession	2	Ouabié Bako (35 personnes)	0 37 50	26 18 75
—	21	Bagnini Bako (6 personnes)	0 87 00	6 47 13

SECTEUR VI

		Gwara	Champs de brousse
		—	—
		ha a ca	ha a ca
Concession 25	Niamon Bako (71 personnes)	2 18 33	41 13 82
— 22	Bazoro Bazémo (27 personnes)	0 17 22	23 31 00

SECTEUR VII

Concession 8	Kiémoun Bako (18 personnes)	0 79 88	17 21 57
— 26	Balélé Nébié (7 personnes)	1 19 67	6 16 00
— 33	Pangatié Tiémounou (Marka) (2 personnes)	néant	1 40 97
— 9	Bagora Adama Bazié (14 personnes)	1 07 00	7 62 57
— 34	Ali Barry (Peul)	néant	néant

SECTEUR VIII

Concession 19	Baoura Bako (10 personnes)	0 59 44	12 45 42
Divers hors concession	Champs de lépreux	néant	3 65 19
	Champs de propriétaire inconnu	néant	5 65 44



1. Type de vieux Léla, avec son arc.
2. Aspect extérieur d'un KÉLÉ. Remarquer les chaumes de gros mil rouge jonchant le sol après la récolte.
3. Vue prise d'un KÉLÉ vers les KÉLÉ voisins.





1. Détail des terrasses d'un KÉLÉ et vue partielle de la cour.

2. Entassement des greniers dans la cour d'un KÉLÉ.



2



Les différents stades de la construction d'un grenier à mil.

PLANCHE IV



1. Gwara enclos. Remarquer le puits au premier plan.



2. Un champ de brousse en début d'hivernage.



3. Case de culture dans un champ de brousse.



1. Femmes rentrant la récolte de gros mil blanc.

3. Grands greniers d'un chef de concession et enclos à porcs de branches épineuses à gauche.



2. Engrangement de la récolte. Remarquer à gauche un « grenier de femme », jarre de terre crue, recouverte d'une calabasse.

4. Femme cuisinant dans la cour du KÉLÉ, devant son gui.



TABLE DES MATIÈRES

LE CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE

A. —	Localisation	7
B. —	Le rythme climatique	7
C. —	Tiogo et le pays léla.	8

PRÉSENTATION DU « TERROIR »

I. —	Le site	II
	A. — Topographie et hydrographie.	II
	B. — Types de sol	12
	C. — La végétation	13
	D. — La route	14
II. —	La population	14
	A. — Effectifs.	14
	B. — Composition ethnique, religieuse et professionnelle.	15
	C. — Structure démographique	15
	D. — Historique	17

LE « TERROIR » ET L'AGRICULTURE LÉLA

I. —	L'habitat léla et les champs de village ou gwara.	22
	A. — Caractères généraux de l'implantation de l'habitat	22
	B. — L'habitation	23
	1. Architecture et agencement général du KÉLÉ	23
	2. Organisation interne du KÉLÉ.	27
	C. — Les champs permanents ou gwara.	28
II. —	Le ban'dé ou zone des champs de brousse.	32
	A. — Morphologie du champ de brousse ou kélé.	32
	B. — Superficies des champs.	33
	C. — Groupement des champs	35
	D. — Plantes cultivées et succession des cultures.	36
	E. — L'élevage	37
III. —	Limites du « terroir » et zone de la brousse libre.	38

COMMUNAUTÉ VILLAGEOISE ET EMPRISE AGRICOLE : LES RELAIS SOCIOLOGIQUES

I. -- Structures foncières	41
A. - <i>Régime foncier des gwara</i>	41
1. Répartition entre les membres du KÉLÉ.	41
2. Modalité d'attribution des gwara à un chef de famille.	44
B. <i>Régime foncier des champs de brousse</i>	46
1. Modalité de prêt d'un champ de brousse.	46
2. Aspect juridique du prêt de la terre.	46
II. - Organisation du travail.	47
A. - <i>Structure et évolution de l'exploitation familiale</i>	47
B. - <i>Répartition des biens à l'intérieur du KÉLÉ</i>	48
C. <i>Main-d'œuvre extra-familiale</i>	49

CONCLUSION

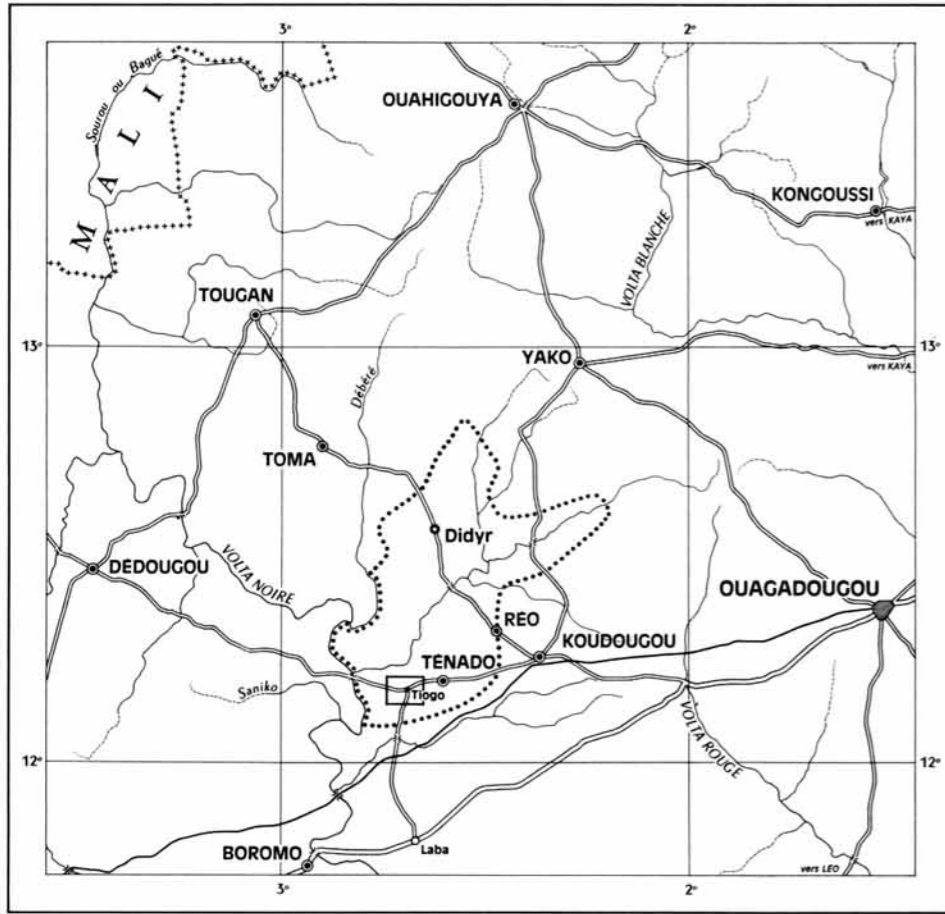
A. - <i>Les auréoles de culture : essai d'interprétation</i>	53
B. - <i>Une agriculture dangereusement extensive</i>	55

CARTES DE SITUATION

PLANCHE II

PLANCHE I

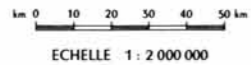
SITUATION GÉOGRAPHIQUE DU PAYS LÉLA



IMP. S.S.C. Boody

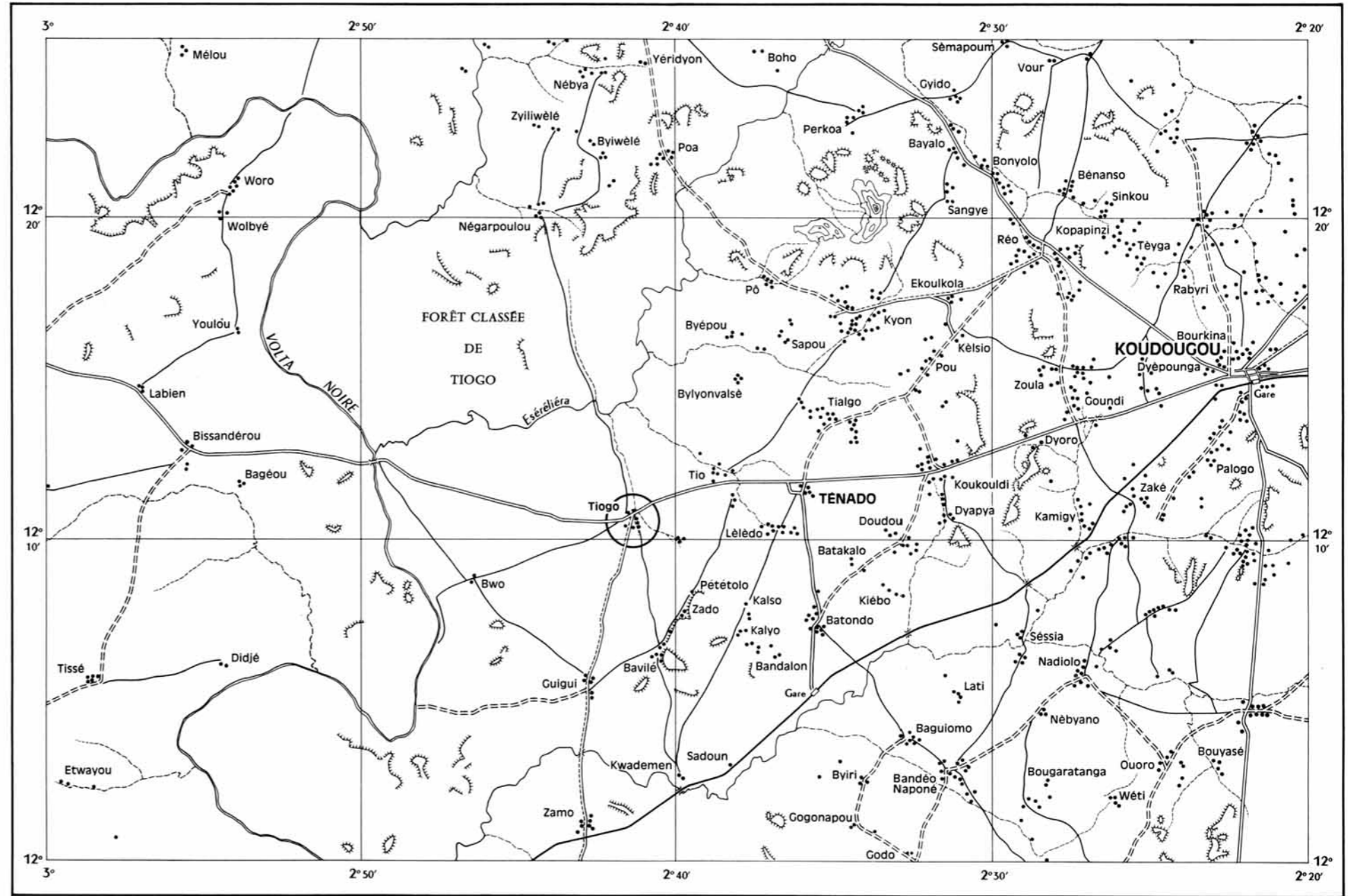
SERVICE CARTOGRAPHIQUE DE L'O.R.S.T.O.M. - 1964

- LIMITE DU PAYS LÉLA - - - - -
- VILLAGE ÉTUDIÉ □ Tiogo
- Chef-lieu de Cercle ● TÊNADO
- Chef-lieu de Subdivision ○ Didyr



- Route principale = = = = =
- Route secondaire - - - - -
- Chemin de fer — — — — —
- Cours d'eau ~ ~ ~ ~ ~
- Frontière internationale * * * * *

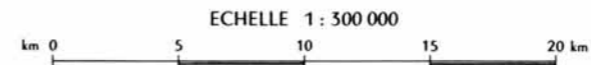
SITUATION DE TIOGO



IMP. S.S.C. Boody

SERVICE CARTOGRAPHIQUE DE L'O.R.S.T.O.M. - B. Hardy - 1968

- Route principale = = = = =
- Route secondaire - - - - -
- Piste pour automobiles = = = = =
- Piste ordinaire — — — — —

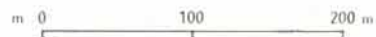


- Chemin de fer — — — — —
- Gare □
- Cours d'eau ~ ~ ~ ~ ~
- Escarpement ~ ~ ~ ~ ~
- Villages et quartiers • • •

TIOGO

PLAN D'IMPLANTATION DE L'HABITAT

ECHELLE APPROXIMATIVE 1 : 5 000



LÉGENDE

- F** Case du Fétiche
- M** Mosquée
- †** Chapelle catholique et concession du catéchiste
- Mc** Place du marché
- P** Campement peul
- D** Dispensaire
- L** Village des lépreux
- i** Logement de l'infirmier
- E** Ecole rurale
- NB** Concession de Nebila BATIONO

Limite du "Kio" (village)

Route et ponceau

Piste pour automobiles

Piste de piétons vers villages voisins

Sentier

Clôture de jardin

Pépinière de cassias

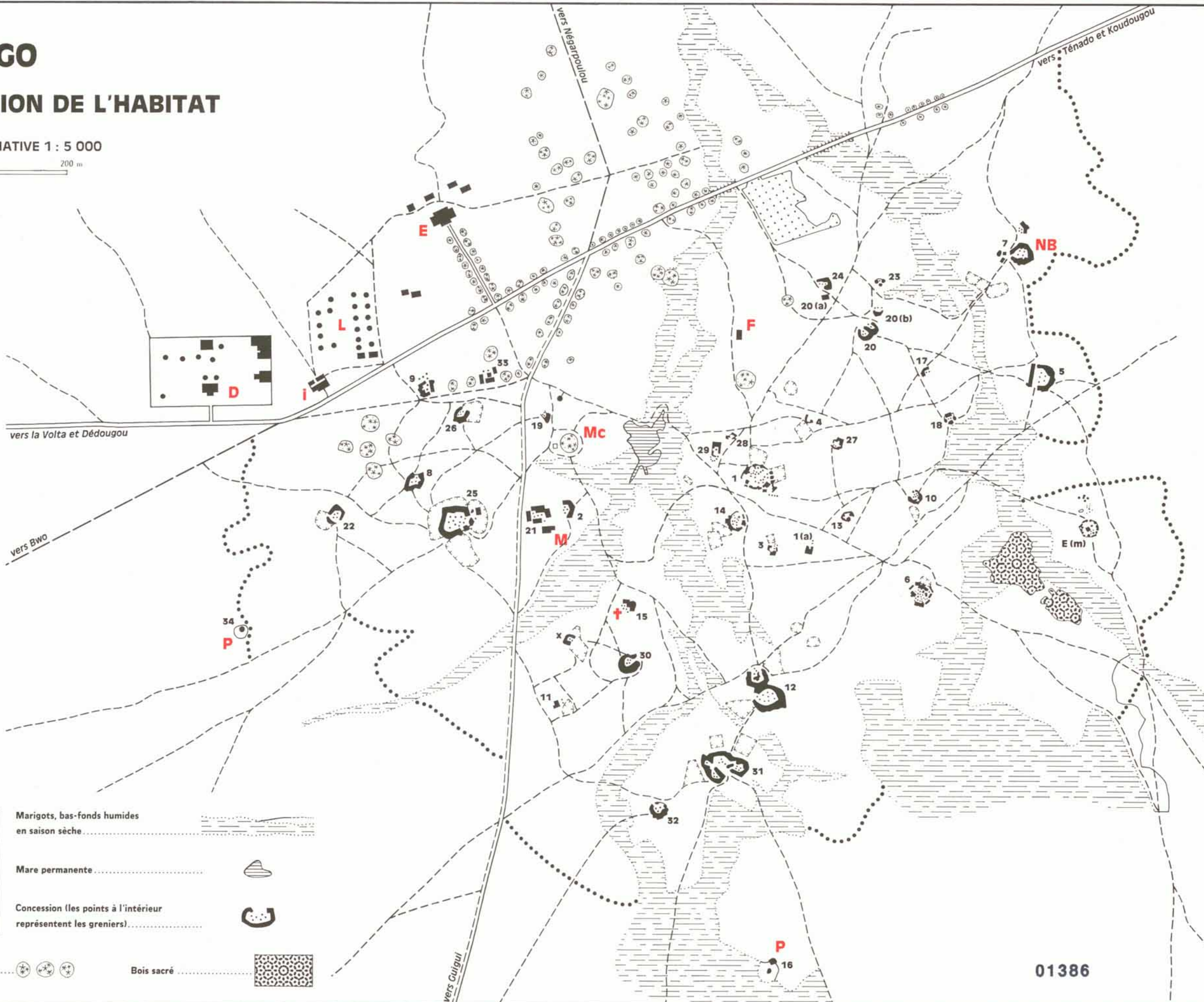
Grands arbres

Bois sacré

Marigots, bas-fonds humides en saison sèche

Mare permanente

Concession (les points à l'intérieur représentent les greniers)

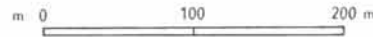


01386




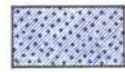

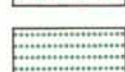




TIOGO

RELEVÉ DES CULTURES DE "GWARA" EN 1962

ECHELLE APPROXIMATIVE 1 : 5 000



LÉGENDE

-  Petit mil
-  Mil rouge
-  Mais
-  Riz inondé
-  Manioc doux
-  Patate
-  Arachide
-  Jardins de case complexes
-  Coton
-  Tabac

Limite de la zone des "gwara".....

Route et ponceau.....

Piste pour automobiles.....

Piste de piétons vers villages voisins.....

Sentier.....

Clôture de jardin.....

Pépinière de cassias.....

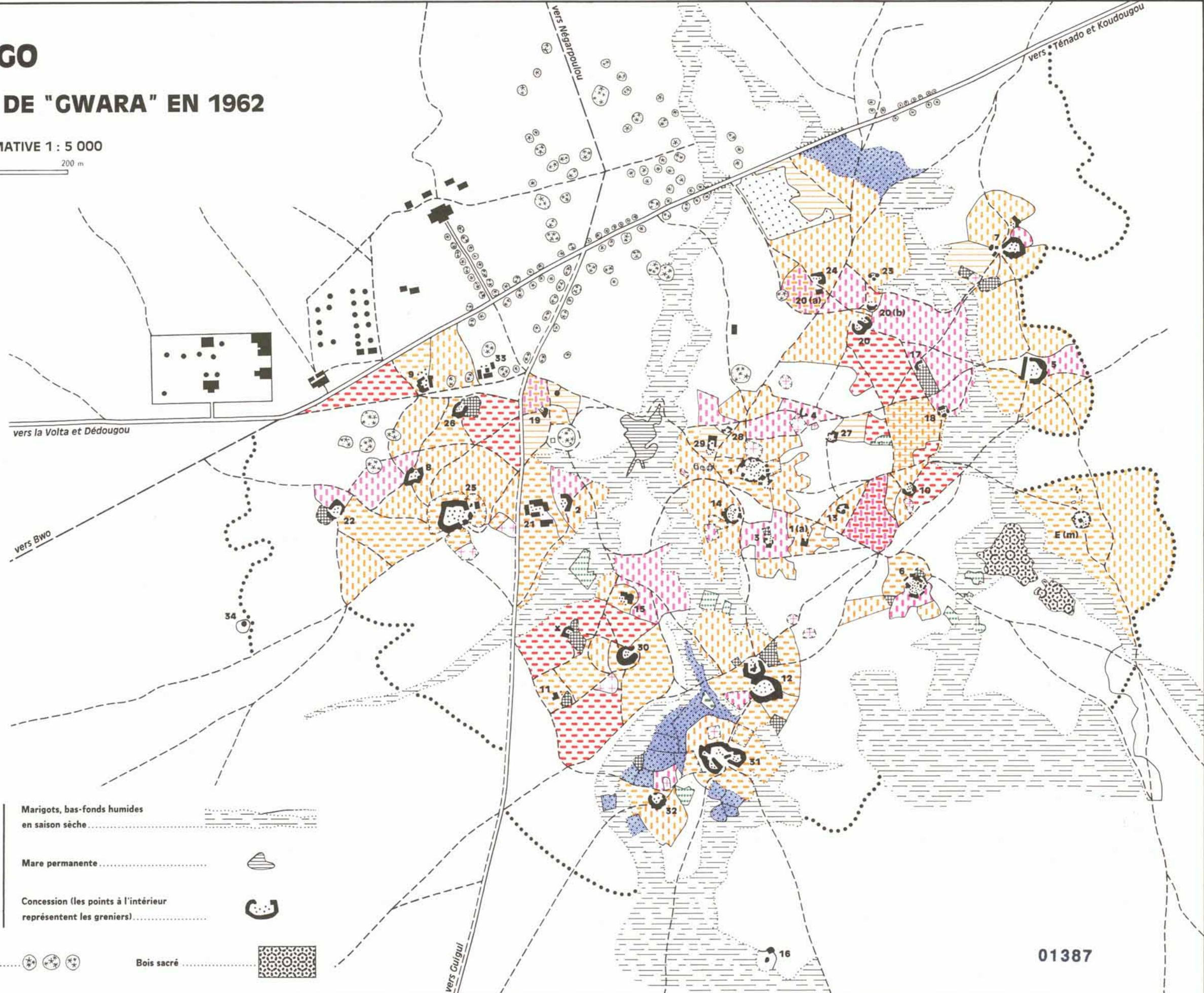
Grands arbres.....

Bois sacré.....

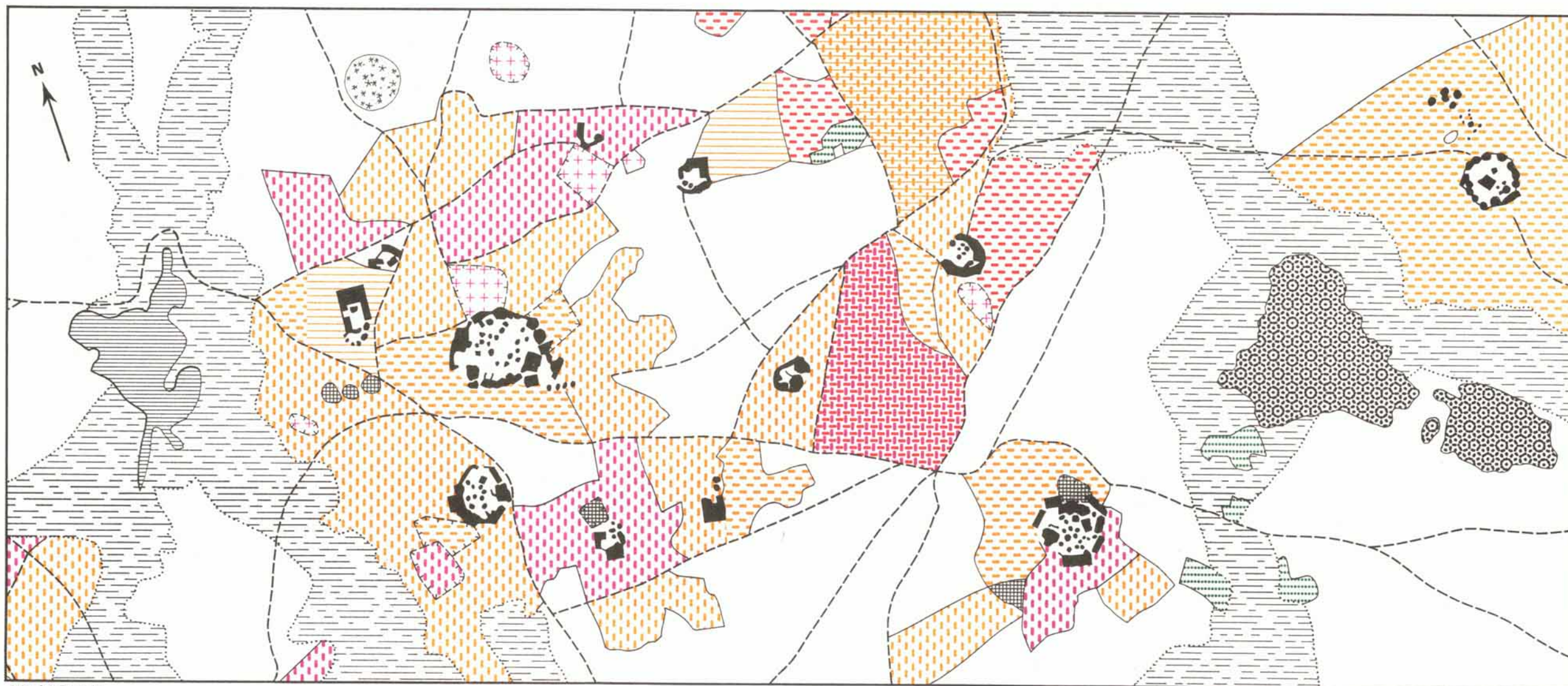
Marigots, bas-fonds humides en saison sèche.....

Mare permanente.....

Concession (les points à l'intérieur représentent les greniers).....



01387

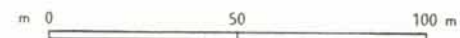


IMP. S. S. C. Bondy

LÉGENDE



ECHELLE APPROXIMATIVE 1 : 2 000



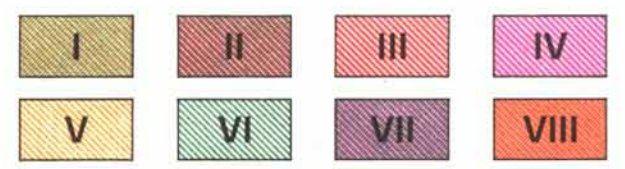
SERVICE CARTOGRAPHIQUE DE L'O. R. S. T. O. M. - 1968

TIOGO STRUCTURES FONCIÈRES

ECHELLE APPROXIMATIVE 1 : 5 000
m 0 100 200 m

LÉGENDE

- I (ou II ou III etc...)
- E
- E (m)
-
-
-

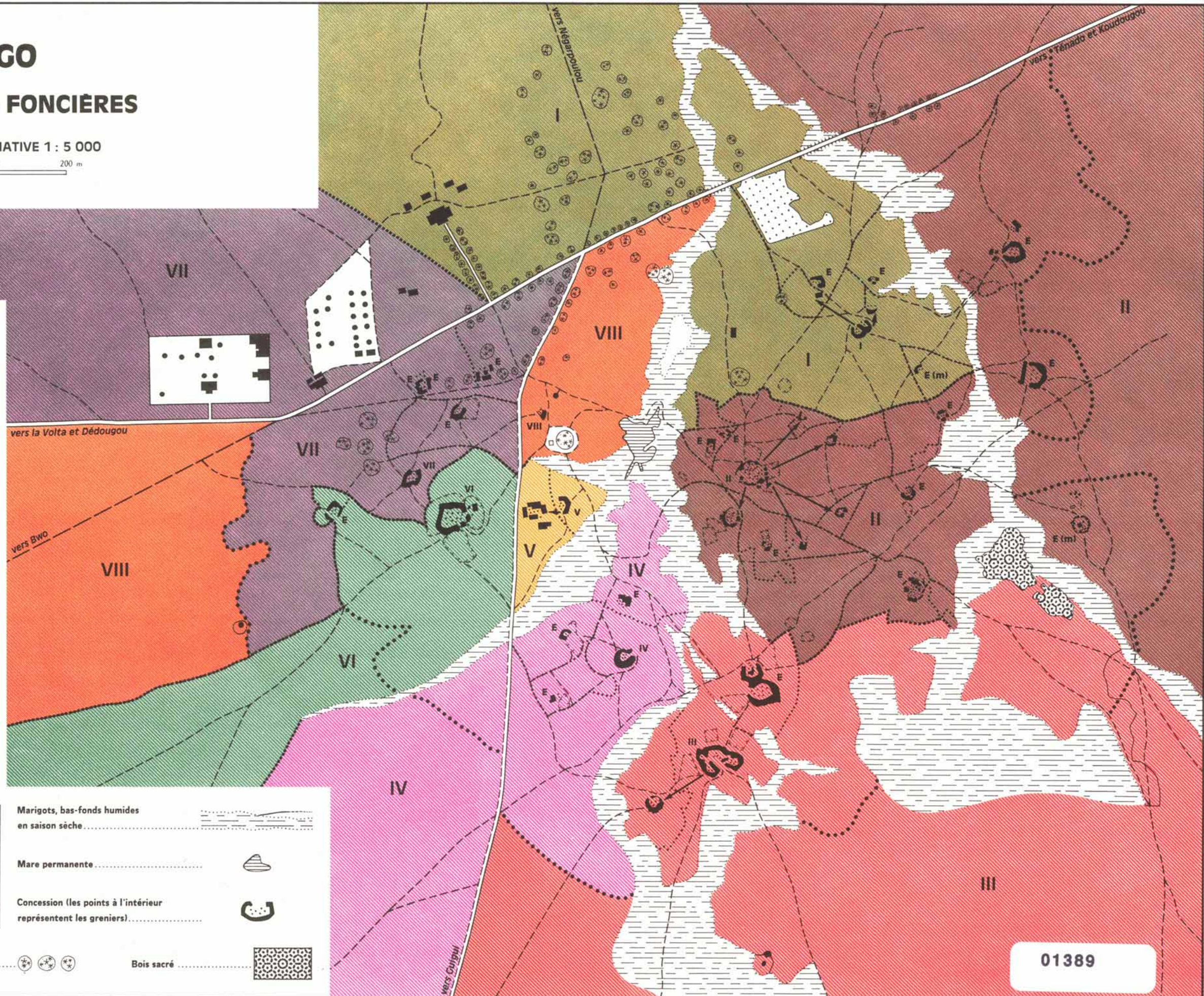


Secteurs du terroir sur lesquels s'étendent les droits des différents chefs de segments du lignage fondateur

- Route et ponceau
- Piste pour automobiles
- Piste de piétons vers villages voisins
- Sentier
- Clôture de jardin

- Marigots, bas-fonds humides en saison sèche
- Mare permanente
- Concession (les points à l'intérieur représentent les greniers)

- Pépinière de cassias
- Grands arbres
- Bois sacré

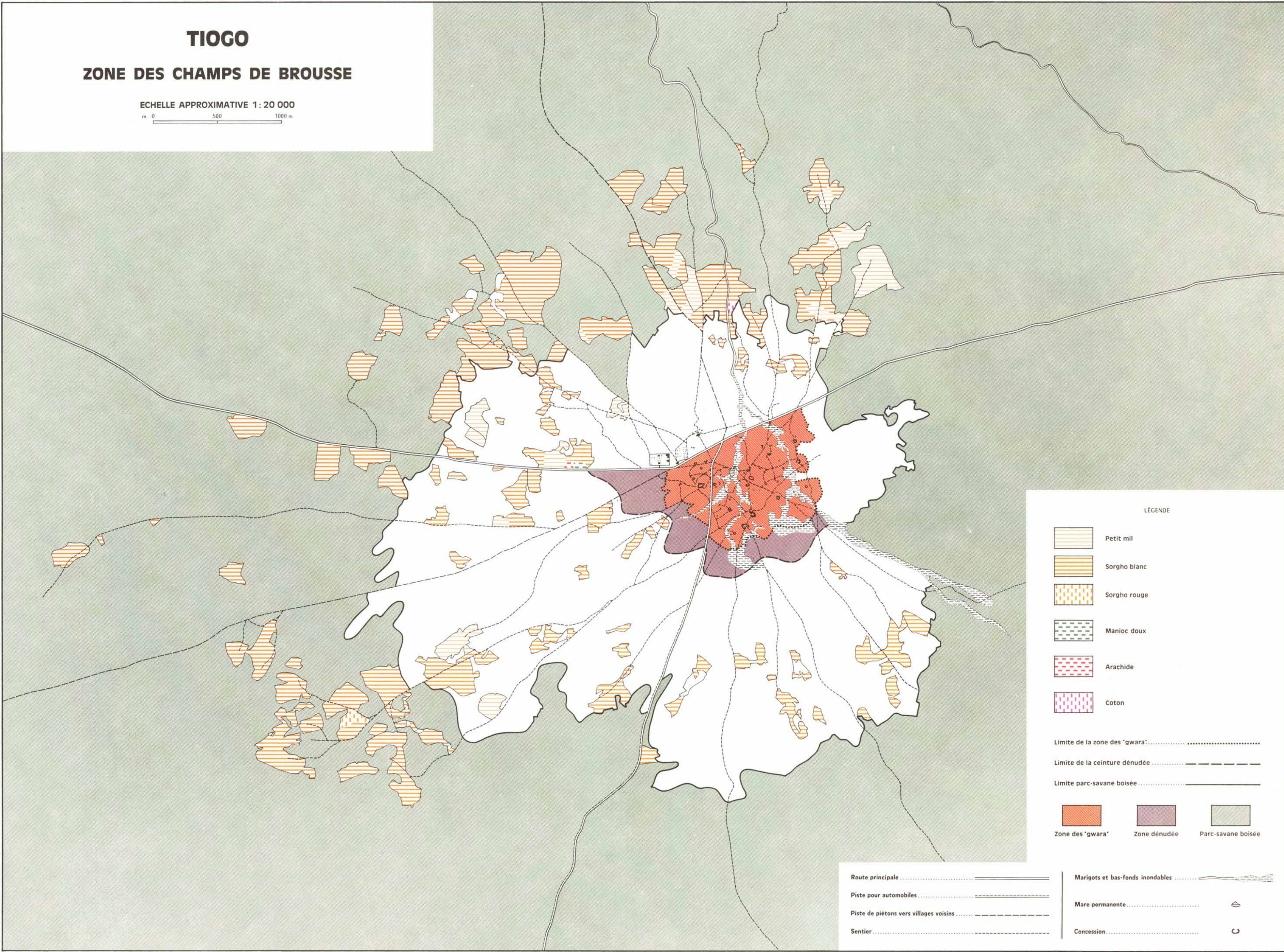


01389






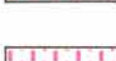
TIOGO

ZONE DES CHAMPS DE BROUSSE

ECHELLE APPROXIMATIVE 1:20 000
m 0 500 1000 m



LÉGENDE

-  Petit mil
-  Sorgho blanc
-  Sorgho rouge
-  Manioc doux
-  Arachide
-  Coton




Limite de la zone des "gwara"

Limite de la ceinture dénudée

Limite parc-savane boisée

-  Zone des "gwara"
-  Zone dénudée
-  Parc-savane boisée

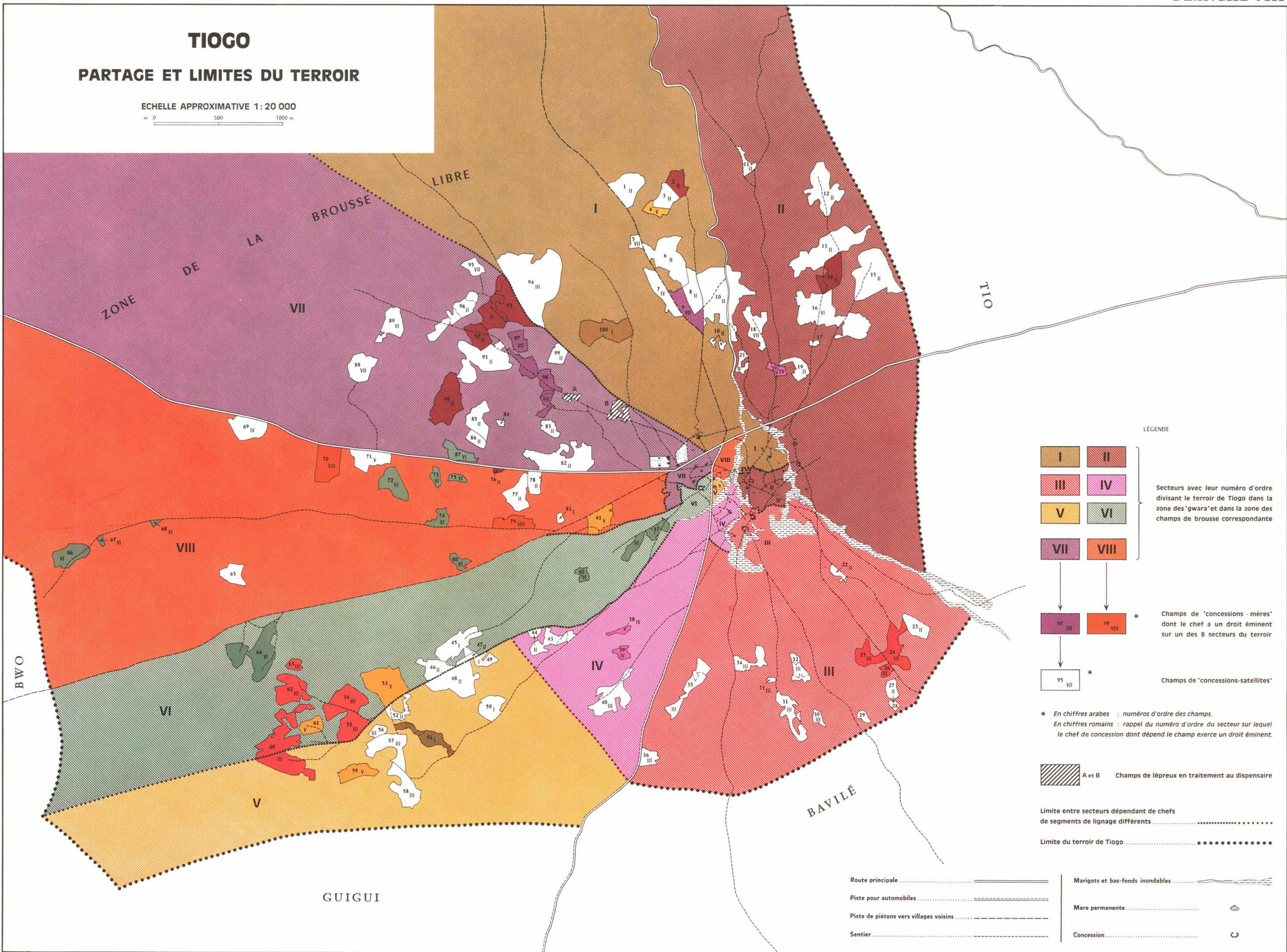
-  Route principale
-  Piste pour automobiles
-  Piste de piétons vers villages voisins
-  Sentier

-  Marigots et bas-fonds inondables
-  Mare permanente
-  Concession

TIOGO

PARTAGE ET LIMITES DU TERROIR

ECHELLE APPROXIMATIVE 1 : 20 000



LÉGENDE

		} Secteurs avec leur numéro d'ordre divisant le terroir de Tiogo dans la zone des 'gwara' et dans la zone des champs de brousse correspondante
		* Champs de 'concessions - mères' dont le chef a un droit éminent sur un des 8 secteurs du terroir
		* Champs de 'concessions-satellites'

* En chiffres arabes : numéros d'ordre des champs.
 En chiffres romains : rappel du numéro d'ordre du secteur sur lequel le chef de concession dont dépend le champ exerce un droit éminent.

A et B Champs de lépreux en traitement au dispensaire

Limite entre secteurs dépendant de chefs de segments de lignage différents.....

Limite du terroir de Tiogo.....

Route principale.....		Marigots et bas-fonds inondables.....	
Piste pour automobiles.....		Mare permanente.....	
Piste de piétons vers villages voisins.....		Concession.....	
Sentier.....			

